

**L'ECHARP**  
**ENTENTE DES CERCLES D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU ROMAN PAÏS**  
**EN PARTENARIAT AVEC**

**LA BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DU BRABANT WALLON – FWB**

**ET**

**LE CENTRE ALBERT MARINUS**

**VOUS PRÉSENTE CE NUMÉRO DE LA REVUE « LE FOLKLORE BRABANÇON »**

**CRÉÉE PAR ALBERT MARINUS ET PUBLIÉE (VOIR DATE DU N°) PAR LE SERVICE DE RECHERCHES  
HISTORIQUES ET FOLKLORIQUES DE LA PROVINCE DU BRABANT**

**NUMÉRISATION RÉALISÉE EN 2022 PAR WILFRED BURIE, ECHARP**

**Bibliothèque Centrale du  
Brabant Wallon – FWB**

Place Albert 1er, 1 - 1400  
Nivelles  
+32 67/893.589  
bibcentrale.mediation@cfwb.be  
www.escapages.cfwb.be

**Echarp**

Entente des Cercles  
d'Histoire et d'Archéologie  
du Roman Païs  
+32 479/245.148  
echarp@gmail.com  
www.echarp.be

**Centre Albert Marinus**  
Musée communal de Woluwe  
-Saint-Lambert  
40, rue de la Charrette  
1200 Bruxelles  
+32 2/762.62.14  
fondationmarinus@hotmail.com  
www.albertmarinus.org



Avec le soutien de la  
Province de  
Brabant Wallon

Journal du Service de Recherches  
Linguistiques et Folkloriques du Brabant

LE  
FOLKLORE  
BRABANÇON

TOME XXIII — N° 129

PRIX : 50 Frs.



BRUXELLES

12, VIEILLE HALLE AUX BLES

Mars 1951

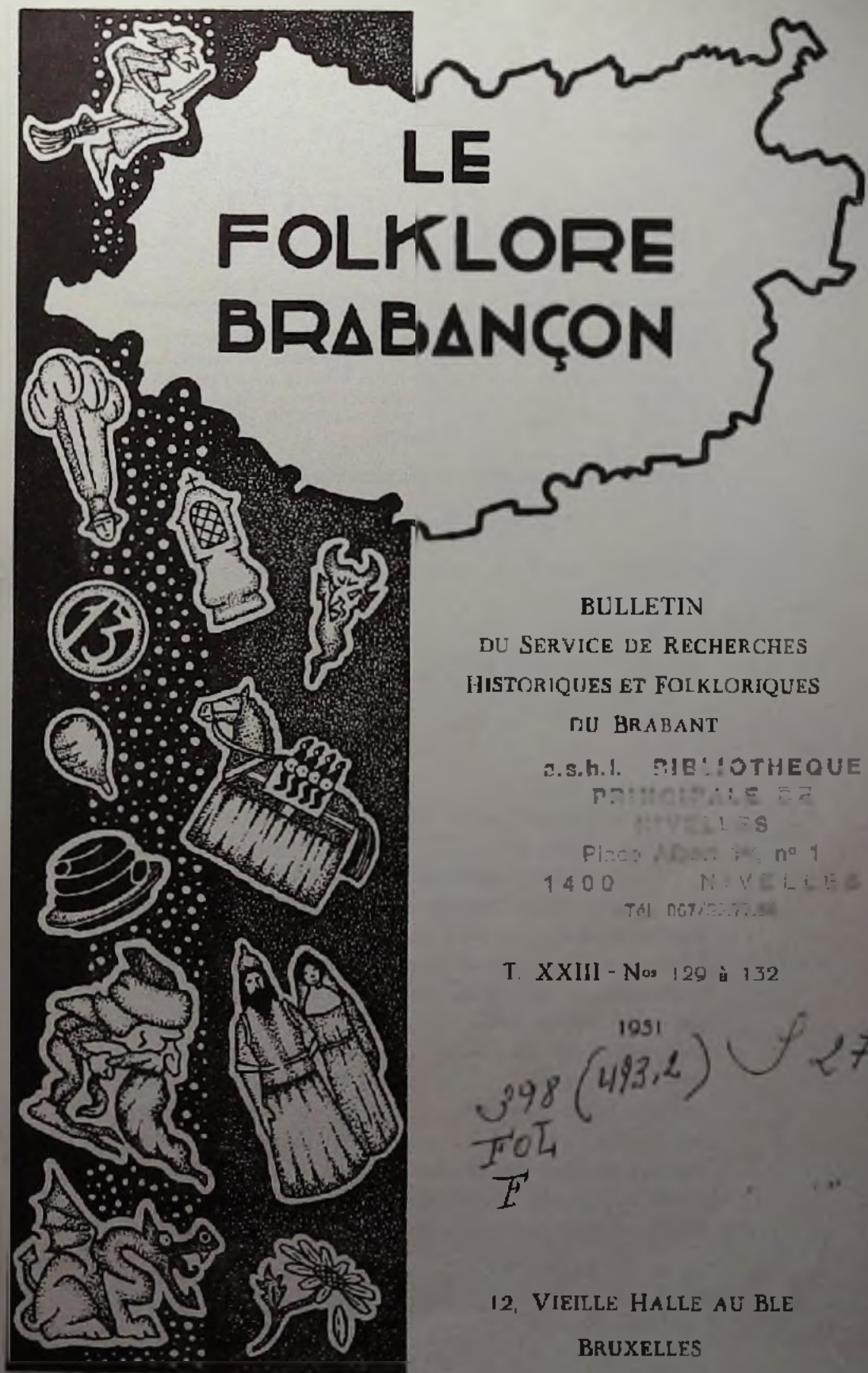
S 276

BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE  
DE NIVELLES  
Rue du Charbonni 4  
1400 NIVELLES  
Tel. 067/22.77.88

# Le Folklore Brabançon

T. XXIII. — Nos 129 à 132

1951



# LE FOLKLORE BRABANÇON

BULLETIN  
DU SERVICE DE RECHERCHES  
HISTORIQUES ET FOLKLORIQUES  
DU BRABANT

s.s.h.l. BIBLIOTHEQUE •  
PRINCIPALE DE  
NIVELLES  
Place Adon 30, n° 1  
1400 NIVELLES  
Tél. 067/32.73.58

T. XXIII - Nos 129 à 132

1951  
398 (493,2) P 276  
FOL  
F

12, VIEILLE HALLE AU BLE  
BRUXELLES

# Le Folklore Brabançon

---

## SOMMAIRE

---

Louis Stroobant : 1<sup>o</sup>) Contes de Fées ; 2<sup>o</sup>) La Chasse infernale ; 3<sup>o</sup>) Folklore de la Paille ; 4<sup>o</sup>) La Glissade. — Curiosa Criminalia. — Origine du Sanctuaire et du Culte marial de Basse-Wavre. — A propos d'une coutume matrimoniale. — Réflexions d'un folkloriste (5<sup>e</sup> série). — Bibliographie. — Le Mouvement folklorique — Nécrologie

---

Numéro consacré à la mémoire de Louis Stroobant

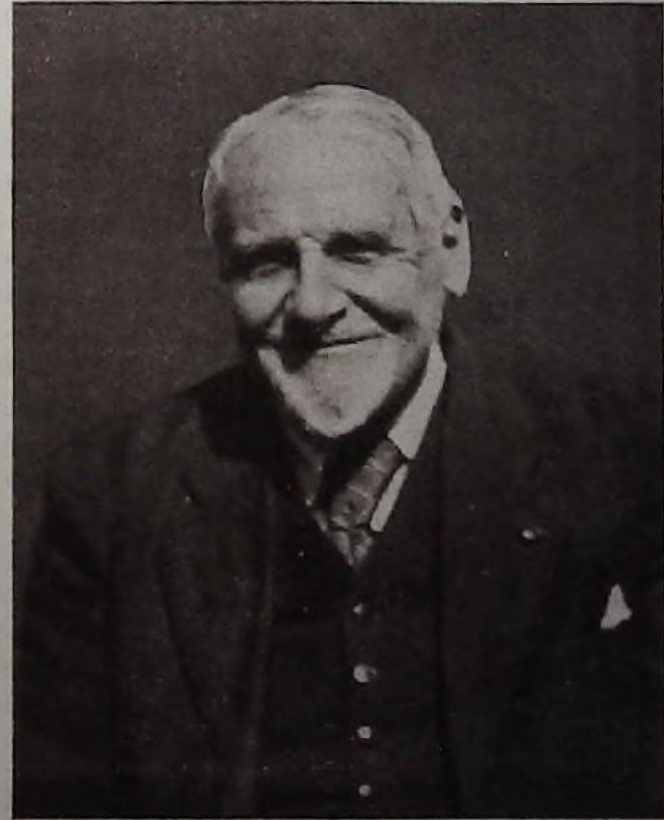
## Louis Stroobant

(1862 - 1950)

*Ne pas invoquer ici d'une façon particulière la souvenir de Louis STROOBANT serait de l'ingratitude. Quel concours, toujours désintéressé, ne nous a-t-il pas apporté, non seulement en collaborant à cette revue où son nom fut imprimé dans chaque fascicule pendant près de vingt ans, mais aussi par l'appui moral, les conseils qu'il nous a donnés, les documents qu'il nous a procurés et qui garnissent les archives de notre service ! Ne l'y voyions nous pas apparaître deux ou trois fois par semaine ? Parmi nos lecteurs, combien ne l'y ont pas rencontré ? Il était de toutes les excursions, de toutes les visites, à toutes les conférences. Il participait à tout, son attention toujours éveillée, son esprit critique toujours aiguisé, son tempérament sarcastique — parfois acerbe — jetant toujours une note d'humour sur tout. Quelle vitalité,*

jusqu'à un âge fort avancé ! Proche de la mort, il avait conservé son impétuosité, son visage expressif, reflétant l'énergie, une sévérité tempérée par un arrière fond de hanté et de générosité. Quelle érudition ! Ne pouvait-il apporter un élément utile à l'examen de toute question ? Émettre un avis, non dépourvu de pertinence, à propos de tout problème ? Ne s'était-il d'ailleurs pas intéressé à tout ? Vivre vieux, en conservant de grandes aptitudes au travail, un esprit lucide, un désir de connaître, cela ne donne-t-il pas à un homme un bagage extrêmement étendu de connaissances ? Au fur et à mesure qu'il emmagasine des souvenirs, l'homme, quand il est intelligent, se rend compte de la fragilité et de la relativité du savoir. Il devient modeste, tolérant, réceptif aux nouveautés, ennemi des idées à priori, mais aussi très sceptique à l'égard des projets, des espérances, des emballlements. La confiance ne vient que s'il rencontre la persévérance chez ceux qui les formulent ou les manifestent. STROOBANT fut à cet égard une belle figure et si sa franchise, parfois un peu brutale, lui a fait des ennemis ou rendu réticent les premiers ahords, ses dispositions accueillantes ne tardaient pas à créer des rapports pleins de confiance et d'aménité.

Personnellement, nous nous rappelons les premières visites qu'il nous fit aux environs de l'an 1924. Nous le sentîmes aussitôt vivement intéressé aux activités de notre Service encore à ses débuts, fort talonnants, mais fort réservé quant à ses projets et surtout quant à l'orientation que l'on voulait y donner au Folklore. Ses visites furent espacées. Il est vrai qu'il n'habitait pas encore Bruxelles. Mais nous ne le croyions pas susceptible de nous prêter un concours efficace. Il restait réticent. Puis, quand, sans même s'en déclarer adepte, il comprit que la conception développée dans nos travaux ouvrait le champ à des possibilités, exprimait des hypothèses défendables, il se manifesta avec honnêteté, puis avec enthousiasme. À partir de ce moment nous avons pu le considérer comme un des meilleurs soutiens de notre Service et de la Revue, et aussi comme un sage conseiller.



Louis STROOBANT  
1862 - 1990

Ce portrait synoptique tracé, il convient que nous rappelions, fort succinctement d'ailleurs, la carrière de ce vaillant et fécond ami.

Il est né à Gand le 20 septembre 1862. Orphelin de père très jeune et enfant d'une nombreuse famille, il dut rapidement songer à subvenir lui-même à ses besoins et il entra dans l'administration des prisons. Après quelques années de stage dans divers services administratifs, il fut nommé directeur à la prison de Nivelles, puis à celles de Turnhout et de Malines et enfin directeur de la colonie pénitentiaire de Merxplas. Il demeura là jusqu'à l'âge de la retraite (1927).

Partout où il passa, il s'intéressa à l'histoire, à l'archéologie de la contrée. Il s'y intéressa d'une façon agis-

sante, car son activité a laissé des traces nombreuses à Malines. Il eut l'initiative toute première de la création du Musée de la Campine à Turnhout et à la création de la revue « Taxandria ». Il explora la Campine en pré-historien, et y opéra des fouilles fructueuses. Non content de rassembler seulement des collections, il fut tout de même un peu préoccupé de problèmes de synthèse et formula une théorie par laquelle l'étude du folklore et de la toponymie d'un endroit permettent de prévoir, d'une façon formelle, l'existence d'une station préhistorique. Il est de fait qu'il fit de nombreuses découvertes de stations, dont on ignorait complètement l'existence, en appliquant cette théorie. Evidemment, comme toujours, ses conceptions firent l'objet de critiques, mais la science ne progresse que si des audacieux osent se lancer dans le domaine des hypothèses. Avec le temps, à toute conception s'en substitue une autre plus fructueuse et le sort des hommes, l'ingratitude même, est d'oublier facilement le mérite de ceux qui, pour leur temps, eurent l'audace de franchir une étape.

La théorie de STROOBANT le conduisit naturellement à s'intéresser de très près aux travaux folkloriques, à les considérer comme des outils utiles à ses propres recherches, et l'âge venant, l'impossibilité de poursuivre lui-même des fouilles sur le terrain, le temps qu'il consacra au folklore prit de plus en plus de place dans sa vie.

Il ne limita pas son labeur à la préhistoire, mais il devint aussi une sommité dans le domaine de la généalogie et de l'héraldique. Combien n'a-t-il pas aidé à dresser de généalogies de familles ! Combien de conseils sûrs n'a-t-il pas donné en matière d'héraldique ! Combien de rapports n'a-t-il pas présentés dans des Congrès ! Combien de communications n'a-t-il pas faites devant des sociétés savantes ? Partout, il était accueilli toujours avec sympathie et avec considération. Et s'il exerça de ces fonctions qui couvrent un homme de gloire, ce fut son seul mérite, son grand prestige qui les lui firent toujours conférer. Jamais la vanité, jamais l'intrigue. Il était membre correspondant

de la Commission des Monuments et des Sites de la province d'Anvers, membre conseiller de l'Académie royale d'Archéologie, ancien président-fondateur du Cercle archéologique de Turnhout, président d'honneur du Cercle archéologique de Malines, etc.

Pourrions-nous songer à donner une bibliographie de ses travaux ? Ils ont été tellement éparpillés dans une multitude de revues que la tâche nous serait impossible. Peut être un jour, un membre d'une des sociétés d'archéologie pour lesquelles il se donna, entreprendra-t-il cette tâche. Ce travail ne serait pas seulement un monument commémoratif à la mémoire d'un travailleur probe l'avant bien mérité, mais un service rendu aux fouilleurs de notre temps et de l'avenir.

Mais si nous ne pouvons entreprendre pareil travail, il convient que nous rappelions les principaux écrits parus dans cette revue.

*Steenokkerzeel* (XI<sup>e</sup>, p. 16).

*Note sur le Brabant* (XI<sup>e</sup>, p. 229).

*L'île St-Géry à Bruxelles* (XII<sup>e</sup>, p. 159).

*Les Origines du Dr. Van Helmont* (XIII<sup>e</sup>, p. 140).

*Les Sires de Haren* (XIV<sup>e</sup>, p. 137).

*Le comte Mercure Van Halmonst* (XV<sup>e</sup>, p. 7).

*Les Sires d'Eppeghem* (XVI<sup>e</sup>, p. 76).

*Miettes d'Histoire et de Folklore bruxellois* (XVII<sup>e</sup>, p. 533).

*Rotselaar* (XVII<sup>e</sup>, p. 235).

*Virton protohistorique* (XVIII<sup>e</sup>, p. 377).

*Nismes protohistorique* (XVIII<sup>e</sup>, p. 135) — (Quand notre service organisait une excursion quelque part, Stroobant nous envoyait toujours un article consacré au lointain passé de la région visitée).

*L'Année légendaire et historique* (XVIII<sup>e</sup>, p. 80).

*Les feux de la Saint-Martin* (XIX<sup>e</sup>, p. 478).

*La légende des villes englouties* (XIX<sup>e</sup>, p. 251).

*Louvain historique et légendaire* (XX<sup>e</sup>, 1949, donc deux ans avant sa mort).

À l'énumération de ces quelques titres principaux, il faudrait ajouter la multitude de notes, menus faits, comptes rendus bibliographiques qui pullulent dans la collection de notre revue de 1928 à 1949, marqués simple-

ment des initiales L. S. Grande abondance, grande variété, renseignements utiles, mine d'observations, tantôt simplement instructives, tantôt accompagnées de réflexions de bon sens ou suggestives.

Tous ses travaux n'ont pas été publiés et nous délaçons, éparpillés dans de nombreux dossiers, des manuscrits traitant de questions de pré- ou de protohistoire, de généalogies, etc. Si un jour, un bibliophile patient entreprend le travail que nous suggérons ci-dessus, il lui appartiendrait de faire un inventaire des manuscrits versés dans nos archives.

Si on ne saurait se montrer assez élogieux à l'égard de ce grand autodidacte, le souci de la vérité commande toutefois que lui soit adressé une critique. Il ne prenait pas la peine de rédiger. Il nous a vu se soucier fort peu de la forme, sa préoccupation étant surtout de publier des renseignements utiles à d'autres. Nous comprenons d'autant mieux ce souci et sommes d'autant plus enclins à l'excuser que nous nous rendons compte de commettre le même péché. Avec cette différence que si Stroobant travaillait dans le domaine des faits, nous sautons dans celui des idées. Sa préoccupation était de publier des renseignements, la nôtre d'exprimer clairement des idées, sans rechercher une forme châtiée, littéraire. Être compris est le seul objectif, la seule fin à atteindre, sans chercher à charmer. Cette disposition d'esprit contribuait peut-être à une facile et mutuelle compréhension, à l'établissement de rapports harmonieux entre nous.

Disons, en terminant, à tous ceux qui l'ont connu, quelle fut sa fin. Il resta vraiment valide, sortant chaque jour fréquentant les cinémas, lisant et écrivant jusqu'en 1948, âgé de 86 ans. A partir de ce moment, ses jambes lâchèrent, sa vue baissa, entravant son activité tout en lui conservant une parfaite lucidité d'esprit. Cette situation, l'immobilisant physiquement, le paralysant, tandis que le cerveau conservait son envolée, lui fut certainement pénible. A partir de 1949, âgé de 87 ans, la déchéance commença.

Nous le vîmes pour la dernière fois chez lui en janvier 1950. Sa démarche était pénible, l'intelligence, bien qu'ayant perdu de sa spontanéité, de sa subtilité, restait claire, mais il avait gardé intact son caractère mordant, ironique, sarcastique, caustique, cette manière de se comporter qui lui donnait un air un peu méphistophélique, terrible pour ceux aux dépens desquels il s'exerçait. Un homme sur les pieds duquel il ne fallait pas marcher. Il nous écartait d'un trait d'esprit, d'une flèche acérée, spirituelle, sans fiel.

Quand une fois il avait accordé sa confiance à quelqu'un, il lui était tout dévoué, d'un dévouement sans ménagement. Cette attitude toute de sympathie, ne l'empêchait pas toutefois, car telle était sa nature, de le larder de réflexions piquantes mais, connaissant sa générosité foncière, son réel bon cœur, on y trouvait plutôt plaisir. Souvent, ceux qui ont ce caractère n'acceptent pas volontiers la réciprocité, mais Stroobant accueillait avec le sourire les répliques du même ton et cette façon d'agir donnait bien de l'agrément aux relations.

Depuis sa mort, le 12-9-1950, nous avons très souvent, chaque jour peut-être, songé à lui. Nous avons senti la place qu'il occupait dans les activités de notre Service, apprécié mieux l'importance de l'aide qu'il apportait à la revue en particulier. Ceux qui l'ont connu et qui bien souvent s'informaient auprès de nous de sa santé, s'associant à l'hommage que nous lui rendons. Nous avons tâché de restituer ici sa physionomie en dépouillant ce portrait de toute trace d'émotion, gardant celle-ci pour nous, celle-ci étant personnelle et difficile à faire partager.

Si notre hommage est modeste, il est sincère. Stroobant y avait bien droit. Notre Service et notre Revue conserveront non seulement son souvenir, mais bien des traces de sa marque.

A. MARINUS



## Articles inédits de Louis Stroobant <sup>(1)</sup>

### CONTES DE FEES.

Les contes de fées furent surtout en vogue à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Les romans du Moyen âge sont pleins de fées et d'enchanteurs provenant en partie des légendes celtiques, mais surtout des mythes nordiques. C'était un résidu et une survivance de religions périmées. Les forêts grandioses, les sources curatives, les Corrigans et Kabauters celtiques ou Scandinaves, les ondines du Rhin, les Elles et les Nornes, avec les ogres, les géants, les valkyries, les démons et les revenants formaient le fond des croyances de nos ancêtres. Des paroles magiques, des talismans préservaient des envoûtements et des mauvais sorts qui pesaient sur des imaginations craintives et ignorantes. Il en résultait des légendes fantastiques qui survivent dans nos campagnes sous la forme de Peau d'Ane, de la Barbe-Bleue, du Petit Chaperon rouge, de la Belle au Bois Dormant, des Contes de ma mère l'Oie, des Contes de Fées, du Chat Botté, de Cendrillon et quantité d'autres que le folklore nous a conservés à travers les siècles.

Comment se fait-il que tous ces contes soient connus de tous. C'est qu'ils ont été contés et répétés des centaines de milliers de fois par des nourrices, des servantes, aux veillées, aux réunions nocturnes, aux populations avides de mystère et de surnaturel.

Ce n'est que depuis un siècle que les mythologues se sont mis en tête de rechercher l'origine de ces contes. Il

(1) Les textes que nous publions le sont d'après des notes manuscrites de l'auteur, souvent peu lisibles. On excusera les erreurs éventuelles dans les noms d'auteurs ou de lieux (N.D.L.R.).

en est résulté toute une littérature depuis que les frères Grimm surtout ont mis en valeur l'importance de ces contes. Au Danemark, en Russie, en Allemagne et en France on s'est efforcé d'analyser ces récits. C'est ainsi que Gaston Paris s'est attaché au conte du Petit-Poucet, de Gubernatis, *Zoological Mythology*, a tenté d'expliquer les métamorphoses animales qui jouaient un si grand rôle dans la plupart des fables.

Le surnaturel n'est que le mélange factice de l'homme et de la nature, dit A. Lefèvre, dans les notes sur les histoires ou contes du temps passé. Les fées, Parques, Nymphes, Apsaras, Valkures, Ondines, Dames Blanches, Péris, Génies, Daimones, Lutins, Kobolts, Gnômes, Nains gardiens de trésors souterrains, ne sont en général ni bons ni méchants. Leur action, souvent vide de sens, a été dénommée destin, providence, hasard pour expliquer sommairement les vicissitudes des choses humaines.

C'est l'homme qui, dans son imagination, a masqué le néant des faits par une exposition copiée de ses semblables. C'est ce qu'il aime ou ce qu'il craint dans les hommes. Les Fées, si bien étudiées par A. Maury, qui habitaient les sources, les bois, les rochers, les nuées, taquinées, fantasmées et familières, assistant les jeunes mères, se penchant sur le berceau des nouveaux nés, invitant les beaux jeunes gens à l'amour, prédissant l'avenir, etc., semblent résumer les croyances les plus anciennes de nos ancêtres. Les *fata* sont des puissances occultes auxquelles l'homme attribua tout ce qu'il ne comprenait pas.

Les fées de la Gaule peuvent être considérées comme une des plus antiques créations religieuses de l'humanité. Aux traditions apportées par la Gaule, la Grèce, Rome, la Germanie, le Nordique, sont venus se mêler à l'époque gallo-romaine et les temps chaotiques du Moyen-Âge d'autres formes des mêmes traditions déformées et abâtardies. C'est sur ce fond altéré que le christianisme est venu imposer sa loi réformatrice. Nous ne parlerons pas ici des éléments empruntés à l'Inde par les Persans, les Arabes, les Juifs. Tout ce fatras est intimement lié à la sorcellerie

et à la magie ainsi qu'à la croyance au surnaturel. Tout prêtre est un sorcier, depuis le brahmane et le bonze jusqu'au pontife-roi, depuis les augures jusqu'aux jeteurs de sort et aux exorcistes officiels. Talismans, anneaux, armes enchantées, tout est fétiche. Peu d'auteurs en recopiant les récits ou les contes antiques ont soupçonné leur origine mystique.

Au XVII<sup>e</sup> siècle Loret cite dans sa gazette les contes de ma mère l'Oie. Ce fut une reine fileuse au pied d'oie. La reine Pédauque que l'on trouve représentée sur le portail des églises et notamment à Sainte-Marie de Nesles (Troyes), à Saint Pierre à Nevers, et ailleurs est qualifiée par Rabelais : *Elles étaient largement patées, comme sont les oyes, et comme jadis à Toulouse, le portoit la reine Pédauque*. Bien des auteurs ont recherché l'identité de Pédauque. Mabillon, démenti par Montfaucon, voit dans la reine Pédauque sainte Clotilde. L'abbé Lebauf la rapproche de la reine de Saba dont Salomon découvrit les pieds grossiers. On l'a comparée à la reine Berthe « du temps que la Berthe filait » pour invoquer une époque antique et fabuleuse même *Bertha aux grands pieds* n'a pu être complètement identifiée. On a en a fait *Berthe au grand pied*, la femme du roi Pépin. D'autres on voulu y voir la *Berchta*, divinité scandinave connue des Franks nustrsiens. Des légendes chrétiennes l'ont remplacée par sainte Lucie à cause de *lux* (lumière) à laquelle est consacré le canard.

Les oies, d'autres part, étaient consacrées à Junon, épouse de Jupiter, père du jour. Le pied écarté de ces palmipèdes serait l'emblème de la lumière matinale qui de l'horizon rayonne dans toutes les directions. S'il m'est permis d'ajouter ici une hypothèse à tant d'autres, nous dirions que *Berchta*, qui filait l'or et l'argent, peut être une des Nornes dont la spécialité consistait à filer et à tisser le sort des hommes. Elles pouvaient se changer en cygnes, d'où le fameux pied ? *Pouu d'Ane* serait une princesse de légende qui aurait dû se soustraire aux obsessions incestueuses du roi son père (comme sainte Dymphne, de Ghel). Cette fable se retrouve dans l'histoire de la belle

*Hélène de Constantinople, mère de saint Martin de Tours en Touraine et de saint Brice, son frère*. Mais qu'il s'agisse de *Cingas* et de *Myrrha*, de *Pradjapati* et de *Ouchas*, d'*Indra* et d'*Ahalgâ*, ces pères qui poursuivent leur fille seraient la personnification du soleil qui suit l'aurore. Cela se trouve dans le *Rig-Véda*. D'après de Gubernatis l'aurore c'est la belle jeune fille, l'aurore ou la lumière qui, persécutée par son père, se déguisa pendant la nuit et s'enfuit au crépuscule. Ce serait également le carmin de l'aube qui serait personnifié dans le *Chapeçon rouge*, dont le gâteau et le pot de beurre seraient les *adorra liba*, pains sacrés, personnification du sacrifice.

Mais que valent toutes ces hypothèses, plus ou moins copiées de Mannhart et d'autres mythologies. La mythologie comparée a été la mieux étudiée par Max Müller dont beaucoup de conclusions sont d'ailleurs acceptées.

Dans nos provinces ce sont surtout les survivances de la mythologie odinique, plus ou moins modifiées par la religion chrétienne, qui ont survécu dans les sagas, les contes et le folklore. Nous en avons donné des exemples dans nos procès-verbaux de fouilles de nécropoles à incinération de la Campine.

## LA CHASSE INFERNALE

La légende bien connue de la chasse infernale, *het woedende heir*, la chasse *Cutlery*, *Gallery*, chasse *Actus*, chasse *Arthur*, *Artu* et *Artui*, *lou rey artus*, la chasse *Aukin* (dans le Maine), la chasse *Hannaquin* (en Anjou), la chasse *Hennequin* (en Normandie), la *Mesnie Hollequin* (en Normandie) qui est le *message d'Arlequin*, la *mesnie Hennequin* (dans les Vosges), la chasse *Hélet chien* (en Basse-Normandie), *mesnie Holquin* ou *Harlequin* (en Normandie), la chasse *Gallère* (dans la Creuse), la chasse *Gavero* (en Bourbonnais), la chasse *Galerie* (en Vendée),

au Canada, en Saintouge), la chasse à *Bodet*, à *Rigoud*, à *Ribaut*, (en Berry), la chasse *Briguet*, (Loire), la chasse *Malé, Mare, Mara* (dans le Maine), la chasse à *l'Humaine* (Ille-et-Vilaine), la chasse du *Diablo* (Normandie), la chasse du *Peut* ou du *Diablo* (Côte d'Or), la chasse *maligne* (en Forez et au Bourbonnais), la chasse *Proserpine*, la chasse *Cheserquine*, la chasse mère *Harpine* (Normandie), chasse *galopine* (Poitou), chasse *volante* (Saintouge et Périgord), chasse *sauvage* (Franche-Comté et Alsace) et autres chasseurs nocturnes (*vracljager*) ou (*Froischutz*) ou (*Huperi*), ou (*Huscher*) cités par PAUL SEBILLOT, *Le Folklore de France*, I, 157, qui ne donne aucune indication quand à l'origine probable de ce phénomène. Il se borne à dire, après Dottin, que ce serait le Sabbat des Sorciers.

Mais la légende du *woedenda heir* est surtout connue en Allemagne et dans le pays de Groningen et de Zevenhuizen Cf. WESTENDORP, *Mythol.* II, 515. Dans les autres provinces des Pays-Bas, il n'en est pas fait mention. En Belgique, par contre, la légende de la chasse sauvage (*de wilde jacht*) est fort populaire. COLUMBANUS BRANCKS, *Troost der zielen in 't vaghavien*, p. 58, dit : le cortège diabolique que l'on entend certaines nuits dans l'air est composé d'*Oncebare dochters, ende vrouwen, die met priesters misdoen, worden alle 's dynels jachtmerrien*, (composé de filles perdues et de femmes qui pêchent avec des prêtres; ce sont les juments nocturnes du diable).

A Wynendaele, le fils d'un paysan était très friand de chasse malgré les reproches de son père. Le père, au moment de mourir, fit appeler son fils, lequel au lieu d'obéir, siffla ses chiens et s'enfonça dans les bois. Le vieillard s'indigna et s'écria en colère : *chasse donc éternellement*. Après quoi il rendit l'âme. C'est depuis lors que le fils erre dans les bois la nuit. On entend alors un bruit diabolique et une voix criant *Jakko ! Jakko ! Jakko !* WOLF, *Niederlandsche sagen*, n° 360, GRIMM, *Mythol.* 517, citent une légende semblable : *De Westfaalsche Haelherend*. Dans les Ardennes lorsque la chasse diabolique

est passée, on trouve le lendemain matin une quantité de gibier mort sans blessure apparente. WOLFF n° 516, 517.

La croyance fut que les dieux abandonnés ou reniés par l'homme ne peuvent circuler que la nuit, depuis minuit à l'aube. Tous les dieux et ceux qui n'ont pas renié le paganisme suivent Wodan qui mène la chasse. VANDEN BERGH, *Cretisch woordenboek*.

Les récits relatifs à la *chasse infernale* ont fait l'objet de nombreux travaux. Le *Grand Veneur* ou *Monsieur de Lafant* est cité par don CALMET. Dans la forêt de Fontainebleau apparaît un fantôme entouré d'une meute. Le *Journal de Henri IV* et la *Chronologie septennaire* le citent également. A Grivegnée, dit E. MONSEUR, *Le Folklore wallon*, un chasseur fantastique passait emporté par un furieux galop et accompagné de deux chiens, *Tok* et *Pouak*. Un géant chassait dans la forêt d'Escombres accompagné de chiens minuscules. Entre Cornet et Châtel (Ardennes) on entendait, quand l'orage grondait, des chiens aboyer, des cors sonner et une fanfare retentissante. Alors sortaient du bois au galop une quantité de petits chiens blancs, portant des grelots au cou, suivis de plus de cent molasses. Ils étaient suivis d'un *halloquin*, ceint d'une ceinture rouge, entouré de venents. A la poursuite d'un gibier imaginaire ils menaient un tapage infernal.

On appelle l'*Aryeu* (le crieur) un chasseur nocturne qui parcourt la forêt d'Illegach en criant layout. Dans la forêt de Gayre apparaît le *Mau-piqueur* ou *l'avertisseur de tristesse* qui annonçait la grande chasse des réprouvés. (E. SOUVESTRE). Les sires d'Aigremont qui, pendant mille ans, ont rançonné le pays mènent une chasse diabolique. A Bohan-sur-Semois le sire de Sugny chasse la nuit en expiation de ses rapines. (E. MONSEUR).

A Pagny, l'amiral CHARLOT courait chaque nuit, avant Noël, le cerf dans ses forêts. Un jour il quitta la messe de minuit pour aller chasser. Il en a été puni car on n'entend plus le bruit de sa meute. En Alsace le chasseur nocturne apparaît comme un géant, portant sa tête sous le bras. Il poursuit une femme échelée qui lui de-

vant la meute. (BRAUN, cité par SEBILLOT). En Alsace lorsque la chasse sauvage passe on n'a qu'à tirer un mouchoir, de préférence blanc, à l'étendre par terre et à se placer dessus. (STOEBER). Près de la baie des trépassés, après les tempêtes de Mars on entend la nuit des aboiements dans l'air. Ce sont les Chass au Guedou, les chiens des équinoxes, esprits sortis de l'enfer, qui essaient de remonter au ciel. Au fond du vallon des trépassés on rapporte que ce sont des anges qui pleurent. (LE CARGUET).

Le roi Artus ou Arthur qui mène la chasse serait Wodan (Woden ou Odin) qui, accompagné de la dea Hellia (*den duynel en zija moere*) et des damnés qui demandent des prières pour avoir l'éternel repos. En Basse-Normandie on croit que la chasse Annaquin vient chercher ceux qui vont mourir. C'est Hel qui vient charger sur son chariot funèbre les hommes morts sur leur lit. Jadis, lorsqu'on entendait la chasse infernale, c'était un présage de mort.

Dam CALMET dit que dans la forêt de Fontainebleau apparaît un *phantôme* environné d'une meute de chiens dont on entendait les cris de loin mais qui disparaissaient lorsqu'on s'approchait. Ce phénomène effraya beaucoup Henri IV et son entourage.

Dans les Ardennes, entre Comet et Châtel on entend quand l'orage gronde, entre les coups de tonnerre, des chiens aboyer, des cors sonner, une lanterne retentissante et des cris *taïout, taïout*, tandis qu'une force invisible vous cloue sur place et que passe Hallequin et ses veneurs.

Des légendes similaires se racontent dans toutes les provinces françaises. Ce sont la plupart du temps les âmes de seigneurs ayant exercé des cruautés ou ayant négligé la messe pour se rendre à la chasse. A Bohan-sur-Semois un seigneur qui voulut s'approprier les bois communaux revint la nuit, chasser dans la forêt de Sugny. (MONSEUR). Un comte d'Herbeumont chassait le dimanche, malgré les recommandations d'un chevalier blanc (son ange gardien), poursuivit son gibier jusque dans une chapelle en insultant l'ermite qui la desservait. Mais Sur-

tan apparut au milieu des éclairs et tordit le cou du comte de manière à la lui tourner vers le dos. Au même moment une meute infernale sortit de la terre entr'ouverte et poursuivit le blasphémateur jusqu'à la fin du monde. On l'entend encore dans le bois de Dansou. (A. HAROU).

Depuis que le baron de Hertré fut assassiné au presbytère de La Fresnaye, la chasse la nuit dans la forêt de Perseigne et la chasse, annoncée par les cris des veneurs et les aboiements des chiens, se dirige vers le houg de La Fresnaye (A. HAROU).

La *chasse infernale* semble avoir son origine dans la crainte provoquée par l'ouragan.

## LE FOLKLORE DE LA PAILLE

La paille (strin en wallon. *Stroo* = *Strumen* en flamand) a été de tout temps une matière peu estimée. C'est le déchet du blé dont on faisait les liens pour serrer les gerbes. On en couvrait les chaumières et on en fabriquait des paillasses. On en fabriquait des mannequins qui étaient promenés devant la maison des mariés battus et trompés par leurs femmes. On brûlait un mannequin de paille figurant une femme le samedi de la *femme adultère* (mullier adultera) qui est le samedi de la 5<sup>e</sup> semaine de Carême. On présageait les événements en se basant entre autres sur le fait de marcher sur des fétus croisés. A la Saint Mathieu (*Winterdag*), le 21 septembre, les filles se rendaient à minuit près d'un ruisseau. L'une portait une couronne de roses et de liens; une autre une couronne de paille; une autre tenait une poignée de cendres. Ces trois objets étaient jetés dans l'eau. Les filles, les yeux bandés devaient saisir au hasard la couronne de roses qui signifiait mariage, la couronne de paille qui était la couronne de malheur, les cendres la mort. (COREMANS, *Année de l'ancienne Belgique*.)

Dans l'antiquité on pouvait, sans impiété, substituer dans les sacrifices des copies ou des images aux objets mêmes. C'est ainsi que les romains jetaient dans le Tibre, à la fête des Argei, au lieu de victimes humaines trente poupées en paille. (OVIDE, *Fastes*, V, 612, 5-9. PLUTARQUE, *Questions romaines*, XXXVIII. DENYS D'HALICARNASSE, I, 38.) Aux Ides de Mai les Vestales jetaient dans le Tibre des figures d'hommes faites de jonc à la place des hommes que l'on y précipitait autrefois. MORERI, *Supplément*, I, 648. En janvier avaient lieu les *Compitalia*, fête célébrée dans les carrefours. On se contenta, dit MACROBE, de faire des sacrifices avec des effigies d'hommes et de femmes faites en paille au lieu d'enfants immolés auparavant et des pelotes rondes de laine pour autant d'esclaves qu'il y avait dans chaque famille.

Dans le pays de Liège on lie le jonc le 1<sup>er</sup> mai. On se rend près d'un églantier et les filles choisissent trois brins d'herbe en les coupant à égale longueur. Les brins d'herbe sont marqués de trois fils colorés : le noir = célibat, le rouge = l'amoureux inconnu, le vert = le préféré. Après dix jours elles vont consulter l'oracle en mesurant le brin qui a poussé le plus haut. Cf. TEIRLINCK, *Flora magica*, 276.

BURCHARD DE WORMS, *Magnum decretorum volumen*, chapitre V. (Burchard † 1025) demanda à consesse : Vous êtes-vous occupé de *ligature* = *afbindingen*, il s'agit de la ligature d'un lien de paille aux arbres :

*Stroy-banden aen boomen binden,*

*I zij aen eycken of aen linden,*

*met geld en wat brood daer bij*

*Markt u van de Korizen vrij.*

dit LOYS (de Poperinghe) vers 1700, cité par le *Biekort* XII, 131.

Les maris trompés étaient symbolisés par des mannequins de paille que l'on promenait le jour du mardi-gras. C'est le *Stroyenman* = l'homme de paille, l'intermédiaire qui ne compte pas. Les fetus de paille ont un pouvoir magique. Ils servent de trompettes aux sorcières qui navé-

quent sur de petites hottes de paille. Le village *Stroo hus* = hotte de paille, en Frise, devrait son nom à cette pratique. On fait bénir quatre fetus de paille et on les dépose sur le seuil de l'étable pour s'approprier le lait des vaches. Les sorcières changent le *Kaf* (paille hachée) et paille de pois (*serutenstroo*) en or. Mais cet or magique redevient de la paille. TEIRLINCK, *Flora magica*. Pour combattre un ensorcellement on répandait de la paille sur le sol. C'est ainsi qu'à Zegelsem (Flandre orientale) on répand de la paille sur le sol après récuré la maison.

Pour reprocher à une fille son inconduite on allait la nuit répandre de la paille à la porte de sa maison. On en jonchait le chemin qu'elle devait suivre pour recevoir la bénédiction nuptiale.

En Allemagne, le clergé obligeait les fiancées indignes à se noter elle-mêmes d'infamie en portant, au lieu de fleurs, une couronne de paille. A Malines un lien de paille (*stroyen bant*) signifie enfant trouvé. On rapporte que les enfants trouvés étaient jadis entourés d'un lien de paille. En Hollande, les amoureux évincés par une jeune fille étaient gratifiés d'un mannequin de paille, qu'à Zuid-Beveland notamment, on allait placer nuitamment devant son habitation. Ailleurs on répandait de la paille hachée (la paille rompue) entre les maisons des deux parties. A Zutphen on jetait sur la tête de l'amoureux évincé un cerceau entouré de tresses de paille et on l'obligeait à y passer entièrement. J. SCHELTEMA, *Volksgedruken*. A Aih on attachait le premier mai à la porte des filles légères une poupée en paille qu'on appelait *Mahomet*. REINSBERG-DURINGFELD, *Traditions* I, 280.

A Rome, une couronne de paille suspendue à la porte des maisons de débauche servait d'enseigne. On appelait en signe de mépris, les prostituées des *patllières*, d'où sans doute le mot *paillard*.

On le voit la paille a une tradition plutôt lachaise, de pas durable, de provisoire. De là la petite hotte de paille que l'on fixe encore de nos jours sur un champ, une voiture ou un cheval à vendre. C'est, pensons-nous, une

survivance de la transmission symbolique par la festuca.

Chez les Franks la transmission d'un bien avait lieu publiquement. Le vendeur donnait à l'acquéreur une motte de gazon (*cespes*) qui représentait le champ. Pour figurer les arbres qui y croissaient on fixait sur ce gazon un ra-



Nivelles. — Reliquaire - ostensor en argent, en partie doré (XV<sup>e</sup> s.) qui fait partie du trésor de la Collégiale de Nivelles (peut-être détruit aujourd'hui) et qui contenait une motte de gazon, dit « gazon d'Odolard ». Cette motte est sans doute la consécration d'une opération ou d'un achat, ou de don, ou parfois de rapt, d'une terre à l'Abbaye de Nivelles et l'acceptation de cette propriété par l'Abbaye.

meau (*ramus*) ou un fétu de paille (*festuca*). C'est ce qu'on appelait *werpire* (*de werpen* = jeter) *cum rano et cespito* (*met resche en met ryse*) ou *per rancum et fas tuam*. Cette pratique a perduré jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, de là le verbe latin *effectuare*. C'est le *werpire* = jet, de *werp* et *guerp* d'où *déguerp*.

Dans l'île de Man on ratifie encore de nos jours la vente des chevaux en donnant à l'acheteur une paille. C'est la *festuca* par laquelle on donnait à autrui le droit de poursuivre en justice. (MARCULE, 1, 2.) Dans une supplique à Charlemagne pour exempter les prêtres du service militaire on disait : Nous tous, tenant la paille dans la main droite et la rejetant de la main, nous protestons... BALUZE, 1, 408.

Les grands de France ont par conseil unanime jeté le fétu et rejeté le roi (Charles le Simple), pour qu'il ne fut plus leur seigneur. ADEMANS CABON, p. 164. L'hommage et loi nous les condamnons, repoussons rejetons par le fétu (*extestucamus*)... Cette réponse faite ils prirent des fétus et dépouillèrent leur loi, (*extestucaverunt*). (MICHELLET, *Origines du droit français*).

Rompre une paille avec quelqu'un signifie encore de nos jours rompre toute relation. Les paysans anglais rompent en deux une pièce de six sols, ce qui est une autre forme de la paille rompue. *Stipula* = paille, d'où *stipuler*. Un *sodas* = traité vient du celtique *sodar* = paille, d'où *fetu* = brin de paille. L'investiture d'un bien se donnait avec la paille, le couteau, une branche d'arbre sur une motte de terre, par une poignée de main qui est l'*andilago* ou gage d'investiture de la loi salique. Le mot *andilago* est resté inexplicable. C'est le flamand *hand langhen* = tendre la main = la paumée dont se servent encore les marchands de bestiaux, d'où le *handeband* = contrat, accord, par le *hand* = la main. C'est le *per manus missio*, la poignée de mains symbolique suivie d'un serment de fidélité.

La transmission par la paille avait aussi lieu pour les lièvres. On les attachait à un arbre. On devait laisser

pourrir sur place la tresse de paille (Stroo-band) avec lequel le bévreux avait été attaché. Le malade devait enfoncer ses dents dans l'écorce de l'arbre. FRAZER, *Le bouc émissaire*, p. 47. A Athènes il y a une petite chapelle de Saint-Jean-Baptiste, bâtie contre une antique colonne. Les fiévreux s'y rendent, attachent un fil enduit de cire, au côté intérieur du pilier. En Silésie, la veille de Noël et du jour de l'an, les habitants déchargent leur fusil par dessus les champs et les prés et contre les arbres. Ils entourent de paille les arbres forestiers pour empêcher les esprits de leur faire du mal. DRESCHLER, *Branch and volks-glaube in Schlesien*, I. 15-18. Les Hyperboréens enveloppent dans de la paille d'orge, leurs offrandes et leurs idoles. GRIMM, 151, rapporte qu'en Allemagne les vierges chrétiennes jetaient la paille (*stipula*) comme pour rejeter la vaine gloire du monde. Le pape Benoît ayant été dégradé, se jeta aux pieds du pape Léon et de l'empereur, en rendant au premier le bâton pontifical, celui-ci le rompit et le montra au peuple. Ce bâton pastoral = ferule est la marque de dignité des évêques et des papes. Au pays de Louz la tradition avait lieu *cum utcido ramo* = *mel groene rijse*.

La paumée = *handslag* = *handband* = *handfeste* (Germanie) *manufirmatio* = *manu dat* est la *dextera novata* DE TACITE CICERO dit *ictus quod icesias eum* = le coup que tu avais frappé = le traité conclu. Le droit Frank ne semble avoir connu que le *handdradum* pour les affranchissements d'esclaves qui avaient lieu chez les romains *per denarium*, par la remise d'un denier. La paumée remonte donc certainement à l'époque franque. DUCANGE, I. 426, dit *dono legaliter per festucum* (fétu) et *audelaquinem rem proprietatis meae* (année 868).

La désinence *bant* est très discutée. DE FEILLER, *Caucasie sur l'origine du suffixe bant*, in *Bulletin de la Société Verrietoise d'archéologie*, 1915, p. 369, est d'avis que *band*, *bant*, *bemd*, *becmd*, *bampt*, dans *Suerbompde* serait *suerbanda*.

L'anneau est l'emprise ou l'engagement pris par un

chevalier ou par des fiancés d'accomplir un vœu. TACITE parle des anneaux de fer que portaient les guerriers pour rappeler un serment prêté. Dans le Nord, celui qui jurait devait prendre en mains un anneau de serment déposé sur l'autel et que le sacrificateur avait teint du sang d'un taureau. Il disait « *So helpe mir Freyr und Njordle und allmächtige Gott.* » Cf. *Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, 1871, p. 295. Le *bang eid* était l'anneau de serment, *ring eid*, serment de l'anneau qui est l'origine de l'anneau de mariage. (GEYER, *Histoire de Suède*, p. 28, note 5.)

Jadis, celui qui passait la main dans l'anneau des portes d'une église avait droit d'insile.

*Ist der finger beringt so ist die jungfer bedingt*, dit un dicton germanique.

Les couples non mariés légalement étaient condamnés jadis par l'officialité de Paris. Ils devaient recevoir la bénédiction nuptiale dans l'église Sainte-Marie. Le pasteur leur passait au doigt un anneau de paille qu'on brisait ensuite, emblème expressif de la fragilité des liens contractés sans l'aveu de la religion et de la société. On les conjurait de sauver l'honneur de la famille par une conduite plus régulière. Cf. GIRAULT DE SAINT-FARGEAU, *Les 14 quartiers de Paris*, p. 399.

La paille ne comptait pas. C'est ainsi qu'en Angleterre avait lieu pour les élections un referendum préalable appelé *Straw ballot*, scrutin de paille.

MANNHARDT dit que l'étranger qui passe est lié dans une gerbe et qu'il est tué. C'était l'esprit de la végétation, de la moisson qui disparaît après la *ligatura* de la dernière gerbe.

En Allemagne les moissonneurs s'appliquent à ne pas lier la dernière gerbe pour ne pas emprisonner l'homme de la moisson qu'on appelle le *nieux*. A celui qui a ce malheur on crie « *tu as le vieux, gardes-le* ». C'est pourquoi cette gerbe prend la forme d'une poupée qu'on rapporte en triomphe au village.

A Dantzig les javelles se composent de 6 à 8 gerbes. On crie « laissez le vieux », chacun lie ses gerbes. Celui qui arrive le dernier doit porter la javelle, appelée le vieux, ou maître. Le vieux, le génie du blé, est mis à table. On lui sert des mets, on danse avec lui.

En Hesbaye les lieuses de gerbes disposent le lien qui réunit les épis en forme de croix. TEIRLINCK, *Le Folklore flamand*, p. 79.

A Warnsdorf (Bohême) le soir du mardi gras, un garçon, le corps entouré de liens de paille et coiffé d'une couronne de paille parcourt le village. VERNALCKEN, *Mythen* en, III, 295.

LUTHER cite *frau Hulda* (Holda) qui circule en « cuirasse de paille », du KNAPPERT, *Folklore*, 130. C'est probablement le symbole de la dea Holda qui est la terre, couverte de blé, ou la fécondité ?

Le bibliophile Jacob (P. LACROIX) dit que parmi les maléfices imaginés pour inspirer l'amour, figure la pratique de passer un anneau de jonc ou de paille au doigt d'une fille. « Que personne ne mette, en jouant, au doigt d'une pauvre jeune fille un anneau de jonc ou de toute autre matière vile ou précieuse pour se croire plus libre de pêcher avec elle : car, en croyant la jouer, il serait chargé des liens d'un mariage légitime. » *Constitutiones Ricardi parisiensis*, A<sup>o</sup> 1217, c. 65.

C'est de même à Paris qu'on mariait les condamnés à l'église Sainte-Marine, qui était la paroisse des prostituées, avec un anneau de paille. D' CABANES, *Les indiscretions de l'histoire*, I, 46.

Ceux qui vivaient en concubinage étaient conduits à l'église par deux sergens où ils étaient espousés ensemble par le curé dudit lieu, avec un anneau de paille. DU BREUIL, *Antiquités de Paris*, 60.

Dans ces divers cas nous voyons dans le symbole de la paille la mise en vente soit d'un terrain, soit de prostituées. La botte de paille que l'on attache à un piquet sur un champ, à la tête d'un cheval, à une charrette, sont la survivance de la transmission par la *festuca*.

De même certains cabarets ruraux ont pour unique enseigne une petite branche d'arbre qui est le rameau symbolique de la transmission ou vente de boissons.

Les mercenaires brabançons qui combattirent à Scheut prirent dans une grange de Molenbeek un fetu de paille (*stroo*) qu'ils fixèrent dans leurs ceintures (*hout*). REINSBERG-DURINGFELD, *Traditions*, II, 104. DUCANGE rapporte que déjà en 1177 un Turenne fut envoyé pour combattre des mercenaires flamands appelés *Brabantini*, *Brabantianos*. On les opposait les uns aux autres et le vicomte de Limoges amena pour renfort une bande d'aventuriers appelés *Paillers*, à cause de l'habitude qu'ils avaient de porter de la paille sur leur casque. HENRARD, *Les mercenaires brabançons*.

La ceinture semble avoir eu le même symbole que le haut. Les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem lors de leur profession étaient ceints d'une ceinture, symbole des liens qu'ils acceptaient et de la chasteté qu'ils devaient garder. *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 1872, p. 550.

C'est la *paillade* de l'Ardèche que la jeunesse annonçait en inscrivant un grand P à la croix sur les portes du village. On l'appliquait aux *macis battus* par leur femme. On attelait un âne à une petite charette garnie de paille et on y forçait le couple visé à prendre place et on le promenait en criant *Paillade ! Paillade !* C'est l'origine du *charivari*.

Que faut-il conclure de ce qui précède ?

Le *Ban* est la ceinture, l'accord, le contrat, l'engagement, la consécration, le *bandellus* en basse latinité, *fascia* en latin. Par extension *streek*, contrée, dit GRIMM, *Gesch. der deutschen sprache*, p. 593, et *Deutsche rechts alterthumer*, p. 196, et *Ban* du *bando*, *banno*, étendard ou bannière dans le Bas-Empire, d'où *Banat*, *Banneret*, comte ou gouverneur qui commandait les troupes. MORERI, *Supplément*, I, 261.

Le patronyme *Ketelbant*, est la transmission par le chaudron (*Ketel*) et la crémaillère.



Le *handaband* est la pannée, le toper des marchands de bestiaux. C'est le *tradere in manus, mancipatio, mancipium*, le *handlangum* (hand langem), WENDELINUS, *Leges salicæ*, p. 152 V<sup>o</sup> *festuca*.

Le contrat conclu par la main (*handeband*) est le *per manus missiam* ou poignée de mains, suivie d'un serment de fidélité.

De même *Stroa bant*, devenu patronyme, est le *band* ou contrat conclu par la remise de la *festuca* (*Stroo*).

L'*andilago*, gage d'investiture d'un bien se donnait avec la paille, un couteau, une branche d'arbre, une motte de terre symbolique.

Chez les Francs la baguette, le bâton, la verge, la branche d'arbre indiquaient la transmission de la propriété. La rupture de ce symbole indiquait la dépossession ou la séparation de la famille. « Si quelqu'un, dit la loi Salique, veut se séparer de sa parenté et renoncer à sa famille, qu'il aille à l'assemblée devant le dignitaire ou le centenaire : que là il brise sur sa tête quatre bâtons de bois d'aulne en quatre morceaux et les jette dans l'assemblée en disant : Je me dégage de tout ce qui touche ces gens, de serment, d'héritage et du reste des institutions. » C'est de là que provient le dicton flamand « *Slouters op het graf* » (déposer les clefs sur le tombeau).

## LA GLISSADE

PAUL SEBILLOT, *Le Folklore de France*, I, 371, dit que bien avant notre ère on croyait que certains rochers, en raison de leur masse, de leurs formes, étaient la demeure d'êtres surnaturels qui leur communiquaient une sorte de puissance. En France on croit que des roches énormes ont été habitées par des fées, plus rarement par des lutins. Ils n'ont cessé d'y résider qu'à une époque récente. Certaines de ces roches sont regardées comme puissantes et sacrées, et l'on continue à leur demander la

chance et le bonheur, en les associant à des actes dont la rudesse, la grossièreté ou la bizarrerie indiquent la haute antiquité. Comme ces rites ont vraisemblablement précédé ceux du même genre, parfois adoucis, que les tribus plus civilisées accomplissent dans le voisinage des pierres brutes érigées de main d'homme, ou sur ces monuments eux-mêmes, on peut donner le nom de cultes pré-mégalithiques à ceux qui paraissent les plus anciens, surtout lorsque les pratiques ont encore lieu sur des blocs naturels. (1) La glissade, le mieux conservé des cultes pré-mégalithiques, est caractérisé par le contact, parfois assez brutal, d'une partie de la personne du croyant avec la pierre à laquelle il attribue des vertus. Les exemples les plus typiques qui aient été relevés étaient accomplis en secret et sont en rapport avec l'amour et la fécondité.

Dans le nord de l'Ille-et-Vilaine certains gros blocs, parfois ornés de cupules s'appellent « *Roches écartées* » parce que les jeunes filles, pour se marier plus promptement, grimpent sur le sommet, et se laissent glisser (en patois : *écarter*) jusqu'en bas.

Cette cérémonie, souvent répétée, a fini par donner un certain poli (2). A Plouer, Côtes du Nord, les filles ont été de temps immémorial, s'écrissant sur le plus haut des blocs de quartz blanc de Lesman, qui a la forme d'une pyramide arrondie. Elle est très lisse du côté où s'accomplit la glissade, et ce polissage est dû, assure-t-on, aux nombreuses générations qui l'y ont pratiquée. Pour savoir si elle se mariera dans l'année, la jeune fille doit, avant de se laisser glisser, retrousser ses jupons : si elle arrive jusqu'en bas sans s'écorcher, elle est assurée de trouver bientôt un mari. (3)

D'après M. A. LEMOINE, la fille devait uriner dans une cavité de la pierre. A Montault (Ille-et-Vilaine), sur

(1) *Le Culte des Pierres*, in *Revue de l'Ecole d'Anthropologie*, mai et juin 1902, p. 275, 205, cité par P. SEBILLOT.

(2) DANJOU DE LA GARENNE, in *Mémoires de la Soc. Archéol. d'Ille-et-Vilaine*, 1882, p. 57, cité par SEBILLOT.

(3) PAUL SEBILLOT, *Traditions et Superstitions de la Haute Bretagne*, I, 48.

la Roche Écriante, inclinée à 45° on voyait la trace des nombreuses filles qui s'y étaient écrites. Il fallait, après la glissade, que personne ne devait voir déposer sur la pierre un petit morceau d'étoffe ou de ruban. (4) C'est probablement l'offrande à la divinité.

A Boudon (Provence), les jeunes filles désireuses de se marier venaient glisser sur un rocher à plan incliné, derrière l'église, et qui était devenu poli comme du marbre ; cet acte s'appelait l'escourença, l'ecorchade. A Opayette (Basses-Alpes) on allait glisser sur une roche sacrée du village de Saint-Ours. (6) A Locmarinket (Morbihan) le grand menhir (brisé) aurait servi aux mêmes pratiques. A Hyères (Var) la pierre glissante aurait servi aux mêmes rites. Encore actuellement les jeunes filles désireuses de se marier dans l'année vont poser sur son sommet un bouquet de myrte.

SEBILLOT fait remarquer que ce ne sont que les filles qui observent le rite de la glissade, jamais les hommes. Cependant, dans l'Aisne on connaît la pierre à marier sur laquelle l'épousée devait, le jour de ses noces, se laisser glisser le long de la pente assise sur un sabot. On tirait des pronostics suivant la manière dont elle arrivait en bas. Ces pronostics étaient exprimés en langue très-gauloise. A S. Alban-lez-Poncin on s'assurait une heureuse délivrance en se laissant glisser du sommet d'une roche plate. (7) Dans le Valais, les bergers s'amusaient à glisser sur la Pierre Lorenza, voisine d'un bloc à sculptures préhistoriques appelé Pierre des Fées. (8) La glissade rapide donnait aux femmes une secousse analogue à celle des montagnes russes, tandis que le frottement avec la partie consacrée de la pierre pouvait éveiller chez elle des sen-

(4) P. BEZIER, *Inventaire des mégalithes de l'Ille-et-Vilaine*, p. 100.

(5) BERANGER-FERAND, *Superstitions et survivances*, II, 177, cités par SEBILLOT.

(6) GERARD DE RIALLE, *Mythologie comparée*, p. 29.

(7) AIME VINGTRINIER, in *Revue du siècle*, avril 1900, cité par SEBILLOT.

(8) R. REBER, in *Bulletin de la Soc. d'Anthropologie*, 1903, 33, dito.

sations d'une autre nature. A S. Renan (Finistère), les jeunes épousées allaient se frotter le ventre contre la jument de pierre, rocher colossal qui ressemble à un animal labuleux (9) A Savrance (Basses-Pyrénées) les femmes attristées de ne pas être mères passaient et repassaient dévotement sur un petit roc nommé le Rouquet de Sent Niroralas (10) A Decines (Rhône) les femmes stériles vont s'accroupir sur un monolithe placé au milieu d'un champ, au lieu-dit Pierrelite (11) A Fours (Basses-Alpes) un ro-



Locnanon (Bretagne). — La « jument », pierre sacrée des Druides, donnant la maternité aux femmes stériles.

cher de forme conique est appelé *Pierre des épousées* vers lequel le plus proche parent du mari conduisait l'épousée après la cérémonie religieuse. Il l'asseyait lui-même en ayant soin de lui faire placer le pied dans un petit creux de la pierre qui servait d'étrier. Elle recevait alors les embrassements des invités de la noce.

A Mellé (Ille-et-Vilaine) les jeunes filles qui vont glisser sur la roche écriante devaient placer dessus un petit

(9) A. LE BRAY, *Au pays des pardons*, 249, dito.

(10) V. LESPY, *Proverbes du Béarn*, 2<sup>e</sup> éd., p. 144, cité d'.

(11) E. CHANTRE, in *l'Homme*, 1885, p. 75, cité dito.

(12) BERANGER-FERAND, *La race provençale*, p. 353, cité dito.

morerau d'étoffe ou de ruban. (15) Certaines de ces pierres fécondantes ont été christianisées. C'est ainsi que saint Greluchon a une signification phallique. Dans une abbaye du Bourgdieu, tenant à Romarantin, saint Guerlichon se vante d'engrosser autant de femmes qu'il en vient pourvu que pendant le temps de leur neuvaïne, elles ne faillent à s'étendre par dévotion sur la benoite idole qui est gisante de plat, et non pas debout comme les autres. Outre cela il est requis que « chaque jour, elles boivent un certain breuvage mêlé de la poudre racée de quelque endroit d'icelle, et même de du plus déshonnéte à nommer ».

Après cet exposé de la glissade en France, cherchons un peu ce qui s'est passé chez nous dans ce domaine.

A Thuillies, au carrefour de deux anciens chemins, s'élevait un menhir (?) appelé *li t'chevan d'cayau*. Cette pierre sur laquelle on allait s'asseoir a disparu. Près de Gouesnon-lez-Brest existait un bloc brut de granit, percé d'un trou rond, que le clergé fit enfermer dans une chapelle pour en empêcher l'accès. On dit que les membres endoloris ou paralysés, introduits dans la cavité et frottés contre ses bords récupéraient leur vigueur. A Membre en face du pré Mariette, sur l'autre rive de la Semois gisait un bloc de grès qui avait 8 pieds de diamètre : c'était la *Pierre à Mariette*. Jadis, quand un mariage avait lieu à Membre, on se rendait au pré Mariette, où l'on dansait. A la tombée de la nuit on traversait la rivière et on conduisait les époux sur la pierre à marier, où ils s'asseyaient dos à dos. Pour rendre l'allégorie plus sensible on attelait les époux à une pierre ou à une soquette (souche d'arbre) qu'ils devaient traîner jusqu'au village. (14)

A Nadrin on voit le roc de Sainte-Marguerite. Banneux dit qu'une jeune fille appelée Marguerite vivait en ermite dans une grotte. Après sa mort on voulut la conduire au cimetière d'Orthon mais les chevaux refusaient d'avancer. On conduisit le corps à l'église d'Ollomont.

(13) P. BEZIER, loc. cit.

(14) G. LAPORT, Congrès du Folklore Préhistorique pour la Wallonie, 1935.

mais le corps disparut et on trouva une statue en bois de chêne représentant les traits de la morte. La vierge d'Ollomont fait l'objet d'un culte spécial. Les femmes attendant un enfant s'y rendent en pèlerinage. Les enfants sont persuadés que c'est dans la grotte de Marguerite que les parents trouvent les nouveaux nés. (15) A Saint-Mard-lez-Virton existent deux polissoirs en grès siliceux. Ils gisent au lieu-dit *Bruxel*. Les surfaces lisses, les corvettes et les rainures à fond et à parois d'un poli extrêmement doux prouvent que ces blocs ont servi à polir les silex et les roches dures au cours de l'époque néolithique. On les appelle *Pierres de fées* et la tradition dit que les fées viennent s'ébattre auprès de ces pierres. Les surfaces lisses et luisantes seraient les glissoires utilisées par les fées. Quant aux stries et aux rainures, ce sont les places auxquelles les dames déposent leur baguette magique. Le *Bruxel* était l'endroit où se tenait le Sabbat. C'est aux *cailloux des sorcières* qu'on a entendu l'homme sans tête qui dirige la haute chasse. (16) A Vendegies-sur-Ecaillon (Nord) existe le *Gros Caillon* ou *Grès-Montfort*, bloc de 2,50 X 1,20 X 2,50 m. orné d'une cupule en forme de pied humain. Les enfants se rendent près de la pierre pour y écouter pleurer les nouveaux-nés qui s'y trouvent et que les parents vont y chercher.

A Bollendorf (Grand-Duché de Luxembourg) existe une glissoire à deux canaux. C'est la *Rotschla* qui est figurée in Dr. Schneider (17). A Weilerbach (Gr.-Duché), au S. *Haag des Fersweiler Plateaus* in der Nähe des sog. *Jäger-Denkmal*s existe une roche à glisser. Berdorf (Gr.-Duché) entre le *Mullenthal* et le *Berdorfer Plateau* on voit une rainure trop longue et trop étroite pour être une glissoire. Le docteur SCHNEIDER croit que c'est une ornête unique, dans laquelle venait s'emboîter le frein d'un traîneau à bois de descente. (18). Quantité de mégalithes, no-

(15) G. LAPORT, Corpus cité.

(16) G. LAPORT, Corpus cité.

(17) Dr. SCHNEIDER, *Material zu einer archäologischen Ielskunde des Luxemburger Landes*, Luxemburg, V. Bruck, 1939.

(18) VAN WERVEKE, *Le Mullenthal et les environs*, p. 32.

amment celui de Dommeldange au Lucheretter-Kopp-lez-Luxembourg, portent des signes gravés, creusés, incisés, représentant des cupules à rayons, des étoiles, un fer à cheval, un pied, etc., que DECHELETTE (19) considère comme des symboles solaires, talismans heureux et porte-veine. Le Dr BAUDOUIN y voit la figuration d'étoiles. Cela n'est pas démontré mais c'est probable. A S. Aubin-de-Bauhigné (Deux-Sèvres) CAPITAN, BREUIL et d'autres préhistoriens ont signalé en 1904 un mégalithe avec des signes gravés, étoiles ou soleils et trilithes que le Dr BAUDOUIN intitule *temple du soleil*. A Etampes existe une glissoire que le Dr Courty (20) dit être né du besoin de s'agiter (?). Il signale dans le bois de la Brèche, propriété des Mages, un grès monolithe de 10 m. de long et incliné à 45°. Il porte une portion polie qui prouve qu'il s'agit d'une glissoire. A Burglinster (Gr. Duché) il existe des glissoires au *Schénert*, au *Frou'nerl*, au *Buchholz* dont la description et les dimensions se trouvent in Dr SCHNEIDER (21).

Près de Niederbronn dans la Basse Alsace on trouve au pied du Winterberg le *Liese Stein*. Cette pierre d'Elise possède des rainures de polissoir néolithique et des rainures pour glissades de 2,62 x 55 cm. Cf. RUFFMEYER, in *Ethnographie der Schweiz*, chapitre XIX, p. 368.

P. SAINTYVES, *Corpus du Folklore Préhistorique* en parle : du côté S. se trouve une profonde glissière s'étendant du haut en bas du rocher... D'après la légende les jeunes filles montaient sur le bloc et se laissaient glisser sur le sol. Des deux côtés de la vallée jeunes gens et jeunes filles avaient choisi cet endroit comme lieu de rendez-vous. Pour consoler les amoureux évincés on leur disait : *Va faire la cour à la grasse Liese*.

A Merch (Gr.-Duché) près de Fischbach in der Ho. existe un mégalithe contenant trois *gleitfurchen* ou fourches à glisser.

(19) DECHELETTE, *Manuel*, II, chapitre XIII.

(20) Dr. COURTY, *Un tobadgan préhistorique*, 1917.

(21) Dr. SCHNEIDER, *Material zu einer archéologischen Isthkunde des Luxemburger Landes*, Luxemburg, V. Bruck, 1939.

A Beford (Gr.-Duché de Luxembourg), sur la voie Beford-Reisdorf, à 100 m. d'Aalburg se trouvent sur les parois rocheuses des rainures artificielles et une figure d'homme ayant le pénis en érection. Cette figure aurait un pouvoir magique de fécondation.

Sur les figurations phalliques celtiques et gallo-romaines cf. Dr E. SCHNEIDER, *Material zu einer archéologischen Isthkunde des Luxemburger Landes*, p. 279, Luxemburg, V. Bruck, 1939. (Sillons d'aiguillage)

A Hyères (Var) le *Pierre glissante* aurait servi à la glissade.

En Wallonie (Londelies) on se rendait en pèlerinage à N.-D. du Ride-Cul, rocher près d'une chapelle le 25 mars. Les jeunes gens, filles et garçons, s'asseyaient au sommet de la roche, sur de petits lagots de bois cueillis dans le voisinage, puis ils se laissaient glisser sur la pente rapide. On tirait des présages de la descente. S'il y avait *retourade* ou glissement interrompu, c'était qu'il fallait attendre avant de se marier. S'il y avait *embrassade* c'était une preuve d'amour. S'il y avait *cagnade* (chor) c'était qu'on ne s'aime point. S'il y avait *embrassade* suivie de *roulade* c'était que les deux participants se conviennent. On ne pouvait pas recommencer l'épreuve. *Wallonia*, tome V, 15.

Dans l'Aisne il y avait dans plusieurs villages une *Pierre de la Mariée* sur laquelle la nouvelle épouse était obligée de monter le jour de ses noces. Elle s'y asseyait sur un sabot et se laissait glisser le long de la pente. Selon qu'elle arrivait en bas, à droite, à gauche, au milieu on en tirait des conséquences toujours exprimées en langue très gauloise. SEBILLOT, I, 337, citant EDOUARD FLEURY, *Antiquités de l'Aisne*, I, 103.

La glissade, le mieux conservé des cultes pré-mégalithiques, est caractérisée par le contact, parfois assez brutal, d'une partie de la personne du croyant avec la pierre à laquelle il attribue des vertus. Beaucoup de ces rites sont en rapport avec l'amour et la fécondité. On les accomplissait en secret.

Sur le rite de la glissade, voir E. LINEKENHIED, *saint Guérin et le culte du chêne dans les Vosges*, dans *Annuaire du club Vosgien*, I, 1933, p. 25.

Le *Rutschfelsen* (de rutschen = glisser) existe près de Dabo (Moselle) alias le *Jochfelsen*, grande roche dont la face supérieure est polie par le frottement, 5<sup>e</sup>, p. 514.

A Anthy (Canton de Thonon) existe un gros bloc de gneiss usé par les eaux. Au centre de la face supérieure, la pierre est lisse. C'est la *Pierre des Granges*. Lorsqu'une femme mariée n'a pas de progéniture au bout d'un certain temps, les enfants du village viennent lui faire un charivari en criant : *d'aller se glisser sur la pierre des Granges pour obtenir un gosse*. On y allume des feux de joie le jour de la saint Jean.

Entre Martelage et Bastogne, et notamment à Hollange existent plusieurs polissoirs néolithiques. Ils ont 4 rainures d'onguage appelés *schleifritzen* et des cupules, cavités pour contenir l'eau appelées *schefmulden*. Au pied du château d'Ansembourg on peut voir des rainures de polissage dans le roc. Ces *schleifritzen* mesurent 17 à 50 cm. x 1,5 à 8 cm. et sont profondes de 0,25 à 1 m. A Biewer les Trèves le *schalenstein*, décrit par le Dr STEINER est une roche possédant un groupe de encoches appelées *Elfenmühlen* (moulins des Elles) en Suède. G. SCHWALTES in *Sager-Festschrift*, suppose que ces *schalensteine* als Kultsymbole des Donnergottes, symboles du Dieu Thor.

A Bucy-le-Long (Soissons) un monolithe dit *Pierre de la Marie* recevait la visite des gens de la noce. La jeune épouse devait y monter. Assise sur un sabot elle glissait tout le long de la pente. Si le sabot cassait on criait : Elle n'a cassé son sabot. Le marié comprenait.

A Attichy (Compiègne) les jeunes mariés glissaient sur une grosse roche calcaire qui domine le village.

A Neuilly-Saint-Front (Château Thiery) les nouveaux mariés se rendaient au Désert. Un immense grès portant 2 sillons dans lesquels on versait du vin que les mariés devaient boire à l'extrémité

D'autres auteurs supposent que ce sont des symboles solaires ou figurations sexuelles ou de fécondité. DECHELETTE, *Manuel*, I, 618, parle de leur caractère religieux. Sur les S. Martin Schulze, *Gleitsteine, Norddeutschlands und ihre Beziehungen zu religiösen Auschanunge der Vorzeit* in *Revue Monnus*, VI, *Erzählungsbund*, 1928, p. 299.

Les représentations phalliques sur les mégalithes sont nombreuses à l'époque du bronze et néolithique. Ce sont des signes ou symboles magiques ayant trait à la fécondité. L'abbé H. BREUIL, *Œuvres d'art Magdaléniennes de Langort Basse*, 1936, p. 29, vit des figurations incisées de vulves, parfois de phallus, sur de nombreux blocs d'abris aurignaciens moyens de la Vézère. A Saint-Germain-en-Laye, les blocs n<sup>os</sup> 56787 de l'abri Blanchard, les Roches de Sergene, Dordogne, de l'aurignacien moyen représentent des figurations de vulves. Le Dr SCHNEIDER, *Felskunde*, Luxemburg, 1930, donne p. 278 la photographie (fig. 160) de la *Phallische Felszeichnung in de Kletsge-delt bei Hefort*. Cette figure d'homme a un pénis en érection. Il est à remarquer que cette contrée contient quantité de pierres à *glissades* où se rendaient les jeunes mariés.

On peut donc admettre, sans être accusés de parti pris, le rapport magique entre la glissade et l'influence magique de certains mégalithes.

A Huez (Grenoble), les filles désireuses de se marier se rendaient en pèlerinage sur la montagne de Brantes ou de Saint-Nicolas. Ce patron des petits enfants était propice au mariage. On s'y mettait à genoux sur une pierre aigüe de forme conique et aplatie. Les filles devaient se prosterner et tenir entre leurs genoux la pierre qui procurait un mari. Les plus dévotes choisissaient la pierre la plus aigüe qu'elles déposaient aux pieds du saint.

La pierre aigüe (phallus) a disparu.

Les mégalithes légendaires font songer aux réunions en plein air. De cette nature furent les *mals* ou réunions judiciaires. Les juges ou prêtres étaient assis (*dingstuhl*) la face vers l'est (soleil levant). A leur gauche (objectivement)

se trouvait la pierre d'expiation (*butstein*). C'est sur cette pierre ou perron que l'on montait pour annoncer à la foule les décisions prises. Encore de nos jours, en Campine notamment, le garde-champêtre monte sur la pierre pour donner lecture des ordonnances communales. Cette pierre devient le *perron* (v. *Folkl. Brab. XVI*, p. 115).

Les entailles creusées verticalement dans le roc, sont visiblement des échelons pour gravir la montée. Au sommet des mégalithes, notamment dans le Luxembourg, se voyent des rainures 3 ou 4, qui semblent être des meules dormantes pour l'aiguillage des haches en silex. Immédiatement à côté ou en face, à proximité de la main, se trouvent deux ou plusieurs cupules qui peuvent avoir servi de récipient pour le sable fin et l'eau nécessaires à l'aiguillage des haches. Cette explication prosaïque semblera peut-être trop simpliste aux amateurs de légendes et de merveilleux.

D'autres signes, comme des croix, des étoiles, des figures anthropomorphes sont peut-être des signes d'abornage.

Enfin nous soulignons que c'est à proximité de certains mégalithes légendaires que l'on découvre des sépultures. En Campine où nous avons exploré environ trente nécropoles de La Tène, nous constatons que c'est à ces endroits, et non ailleurs, que se racontent encore de nos jours, des sagas qui sont des survivances de la mythologie adintque honorée jadis à ces endroits. Ces croyances ont été importées ici par les peuplades de l'époque de la Tène.

À l'origine les échevins, Druides ou prêtres du paganisme, se réunissaient sous le frêne *Iggdrasill*, comme les Ases de la mythologie scandinave. Au pied de l'arbre se trouvait l'*Ardabrunne* où se tenaient les Normes. De là les survivances des trois mères ou 3 sœurs, ou 3 Vierges qui se répètent à cet endroit.

La christianisation de *Iggdrasill* s'est opérée par le placement d'un crucifix ou d'une statuette de la Vierge contre le tronc. Plus tard on a très souvent élevé une chapelle qui a remplacé l'arbre et qui a détourné à son profit l'affluence des pèlerins.

Enfin, nous avons relevé que les nécropoles à inciné-

ration, en Campine, se trouvent toujours, aux limites du territoire communal.

Il est indispensable, dans les enquêtes archéologiques de relever soigneusement les lieux-dits des parcelles qui avoisinent les mégalithes ou chapelles antiques.

Nous avons dit plus haut que les palissoirs se trouvent sur les mégalithes légendaires. Peut-être bien que les castes religieuses ont eu le privilège du palissage des haches qui symbolisaient Thor comme le crucifix représente le Christ. Leur emploi religieux n'a pas été suffisamment exposé. Leur usage préservatif et hénisseur a été supérieur à leur usage guerrier.

Le pèlerinage d'*Orcival* (Auvergne) — Les jeunes filles et les garçons y vont ensemble passer la nuit à l'ombre du sanctuaire.

Les nouveaux époux s'y rendent pour rendre leur union heureuse et féconde. Les jeunes gens avides de mariage gravissaient en priant le chemin du tombeau de la Vierge. Ils faisaient rouler une pierre sur la pente de la montagne. Autant de sauts faits par la pierre autant d'années avant le mariage.

À *Tracas* (Auvergne ?) un rocher en forme d'aiguille s'appelle *Saint-Foulli*.

Les dominantes dans ces légendes de mégalithes sont le diable, les cupules, les pierres marquées, le trésor caché, les fées ou dames blanches, les menhirs qui tournent au solstice, les roches à gravures, les empreintes padiformes, les danses nocturnes, le Sabbat.

La fertilité végétale et animale est le don de Holda, déesse de la naissance et de la mort. Nous croyons que c'est Hel qui est la mort, contrairement aux thèses de KNAPPERT et de MANNHARDT. Holda conduit la classe sauvage et produit la neige. Les mégalithes légendaires furent déjà détruits au VI<sup>e</sup> siècle. Le roi Childébert (511-558) envoie dans les pays un capitulaire ordonnant de jeter bas les pierres alignées ou les idoles consacrées au démon. Déjà au Concile d'Arles (443 et 452) on constate que le Paganisme pratiqué par les paysans — rites à

l'égard des divinités : Pierres, arbres ou sources — consistait à placer auprès d'eux des petites torches enflammées (*facula*).

Les pierres de mariage possèdent une vertu fécondante et leurs légendes sont de nature phallique. On y trouve les nouveaux nés, on y va pour faire marcher les enfants, on y fait des offrandes en aliments, boissons, en argent, en végétaux, en fleurs, en noix, en chiffons, en épingles. A Gower on offrait des gâteaux de miel aux pierres d'Arthur (22). A Somerset, lors des réunions populaires, on versait une bouteille de vin sur le monolithe *Hundert of Stone* (23). A l'île d'Orkney existait une pierre d'Odin, détruite en 1814, à laquelle on faisait des offrandes (24).

Il résulte de ces détails que le sacrifice de sa virginité, sacrifice anténuptial et occidental, semble être à la base de la glissade.

Louis STROOBANT.

(22) WHEELER R.E.M., *Préhistoire and Roman Wales*, 1925, p. 70.

(23) GOMME, *Primitive Folk Moors*, 1880, p. 108.

(24) *County Folklore, Orkney and Shetland*, 1901, p. 2.

(25) ALBERT OHL DES MARAIS, *Le culte des pierres dans la région vasgienne* in *Bulletin de la Société Philomatique Vosgienne*, 3<sup>e</sup> dié, 1938, p. 99.

## Curiosa Criminalia

Notes bibliographiques recueillies par un Hugolâtre

JEAN GESSLER

Sous ce titre général, j'ai réuni, à deux reprises, dans l'édition néerlandaise de cette revue, mes notes concernant l'histoire du droit criminel (1). On trouvera tel des extraits du même genre tirés des romans de Victor Hugo, en commençant par *l'Homme qui rit*, où le premier des « deux chapitres préliminaires » est consacré à un héros du roman et où il est question de « la Balance des sorcières » dans le passage que nous reproduisons ici :

« ... Ursus n'était jamais allé dans les Pays-Bas. On l'y eût certainement voulu peser pour savoir s'il avait le poids normal au delà ou en deça duquel un homme est sorcier. Le poids en Hollande était sagement fixé par la loi. Rien n'était plus simple et plus ingénieux. C'était une vérification. On vous mettait dans un plateau, et l'évidence révélait si vous rompiez l'équilibre ; trop lourd, vous étiez pendu ; trop léger, vous étiez brûlé. On peut voir encore aujourd'hui, à Oudewater, la balance à peser les sorciers, mais elle sert maintenant à peser les fromages, tant la religion a dégénéré ! Ursus eût eu certainement maille à partir avec cette balance. Dans ses voyages, il s'habituait de la Hollande, et fit bien. Du reste, nous croyons qu'il ne sortait point de la Grande-Bretagne ».

Dans cette œuvre puissante, datée encore de l'exil (1860), Victor Hugo rappelle en ce passage l'épreuve unique, pratiquée depuis Charles-Quint dans une petite ville

(1) *Brabantse Folklore* : XX1, 1949, p. 145 ; XXII, 1950, p. 101.

de Hollande, où l'on mesurait les prétendues sorcières pour les innocenter en les faisant peser, mais sans poids déterminé.

Si le poids de la victime correspondait à son apparence, elle était déclarée innocente, elle n'était ni brûlée ni pendue, comme l'affirme à tort notre romancier. Seule était jugée sorcière celle qui, à la pesée, était inférieure à son poids normal, spécifié globalement dans le certificat officiel délivré à la victime, et répété dans la monographie consacrée en 1941 à ce sujet passionnant ou dans les articles historiques publiés partout auparavant, à une seule exception citée ci-après. La coupable de sorcellerie appartenait généralement au sexe faible, d'après une proportion estimée dans le *Hexenhammer* ou *Maillet des sorcières* à 20 000 sorcières pour un sorcier. Ainsi s'explique ici l'emploi du féminin.

Donc si le poids de la victime soupçonnée de sorcellerie, correspondait à son apparence, elle n'était pas condamnée, mais renvoyée innocente munie d'un certificat de non sorcellerie qui faisait loi partout. Aucun poids minimum n'était spécifié exactement : les juges renvoyaient celle qui n'avait pas l'air d'être sorcière et semblait trop pesante pour manier le balai des sorcières (2).

Chose curieuse et digne d'être notée, dans quelques villages de la Campine belge, à Oostham, par exemple, le poids minimum était nettement coté à 99 livres ou en dessous, pour permettre, disait-on, à la sorcière de s'envoler sur son balai. Cette croyance tend d'ailleurs à disparaître et n'est plus connue que de quelques vieilles personnes. Pour plus de détails à ce sujet, je renvoie à mon article « *Heksengewicht* » dans la revue *Volkskunde*.

Quelques pages plus loin, il est question dans le ro-

(2) Cf. Baron de REIFFENBERG, dans les « *Nouvelles Archives philosophiques* » V, p. 194. Bruxelles 1830 ; J.-B. CANNAERT, *Bijdragen tot de kennis van het oude strafrecht in Vlaanderen*, p. 225, Gand, 1835. C.-K. VISSER, *Van de Heksen-... te Oudewater*, Lochem 1942. Ce volume est résumé par K. Ter LAAN, *Folkloristisch Woordenboek, est. Oudewater, Le Haye*, 1949 ; MARINUS A. Le Contrepassege, *Folklore Brabanton*, XXII,

man d'un genre de « *pillori* » en usage en Angleterre à propos des « *comprachicos* » (voleurs d'enfants). On y lit (p. 40) :

« Quant aux femmes trouvées parmi ces hommes, elles subiraient le *cucking stool* qui est un trébuchet dont l'appellation, composée du mot français coquaine et du mot allemand *stuhl* signifie chaise de p... »

La loi anglaise étant douée d'une longévité bizarre, cette punition existe encore dans la législation d'Angleterre pour «  *femmes querelleuses* ». On suspend le *cucking stool* au-dessus d'une rivière ou d'un étang, on assied la femme dedans, et on laisse tomber la chaise dans l'eau, puis on la retire, et recommence trois fois ce plongeon de la femme « pour rafraîchir sa colère », dit le commentateur Chamberlayne.

Dans l'édition illustrée par C. Rochegrasse et D. Vierge, le chapitre est rehaussé par un dessin qui représentait le supplice de la femme querelleuse. Citons à titre comparatif le frontispice en couleurs représentant le « *ducking scold at Fordwich* » d'après Thomas Rowlandson (1812), que je regrette de ne pas reproduire ici. Quant à la dénomination, il convient tout d'abord de mentionner une particularité philologique : la plupart des dictionnaires anglais donnent deux termes pour le même objet : *Cucking stool* et *Ducking-Stool*. On consultera avec profit l'*Oxford Dictionary* ou la monographie scientifique du savant américain J. W. SPARGO, *Juridical folklore in England illustrated by the Cucking-Stool*, Durham, 1944.

L'étymologie proposée par V. Hugo doit être abandonnée. À côté des deux formes presque identiques (*ducking stool* et *cucking stool*) Spargo cite une forme provenant de *Domesday-book*, datant de Guillaume le Conquérant au XI<sup>e</sup> siècle : *cathedra stercoris*, que je me permets de citer et de renforcer par deux textes, l'un de Strinsbourg (1200) : « *Quicumque vina injuste mensuraverit, de scupha cadet in merdā* ». Un autre texte provient de Liège (1232) : « *si autem punificus non legalem panem facere contigerit in fossa quae copestu vocatur, projicietur*.



Pour l'étymologie de ce *hapax*, le regretté maître de la philologie wallonne, Jean Haust, s'est risqué à un essai, qui fait appel à un composé dont le second élément est inconnu au limbourgeois et appartient à la langue livresque : *cop* et *stuit* (cf. *stuitboen*, *sacrum*). Ce dernier vocable est inconnu chez nous.

Je préfère une explication plus simple, sans recourir à des mots rares ou inconnus, même avec la confusion de deux lettres qu'on peut confondre aisément, j'y vois étymologiquement *cop* et *cul* avec le sens de « hals over kop ».

\* \* \*

Il nous reste à rappeler un autre passage du même roman, où est décrit longuement le supplice barbare de la presse où la victime étant condamnée à mourir étouffée sous un amas de pierres, tandis que le bourreau lui administrait parcimonieusement quelquefois une goutte d'eau ou un morceau de pain.

Le livre IV de la seconde partie porte le titre significatif : La Cave pénale, et la description détaillée du supplice y comporte plus de 50 pages, où on relève cette sentence du romancier-historien : « Du reste, la torture n'a jamais existé en Angleterre. C'est l'histoire qui le dit. L'aplomb de l'histoire est beau » (p. 429) (3). La victime est condamnée à un lent étouffement et au supplice de la faim et de la soif durant quatre jours détreillés par le Sheriff que V. Hugo fait parler ainsi :

« Le premier jour on ne vous a donné ni à boire ni à manger. Le deuxième jour on vous a donné à manger et pas à boire ; on vous a mis entre les dents trois bouchées de pain d'orge. Le troisième jour on vous a donné à boire et pas à manger. On vous a versé dans la bouche, en trois fois et en trois verres, une pinte d'eau prise au ruisseau d'égoût de la prison. Le quatrième jour est venu. C'est aujourd'hui. Maintenant, si vous continuez à ne pas répondre, vous serez laissé là jusqu'à ce que vous mouriez. Ainsi le veut justice ».

(3) Voir la gravure impressionnante d'A. Belenger, p. 431.

Et il continue en ces termes :

« Et tandis que vous vous sentirez trépasser lamentablement, nul ne vous assistera, quand même le sang vous sortirait de la gorge, de la barbe et des aisselles, et de toutes les ouvertures du corps depuis la bouche jusqu'aux reins. »

Ce supplice infligé aux félons récalcitrants, est dénommé « peine forte et dure ». Mais dans le glossaire de Ducange figure l'expression « *pains fortis et durus* ». A juste titre, on s'étonnera que le mot « pain » ait pu servir en Angleterre à indiquer un supplice abominable. Nous avons jugé utile de consacrer à cette expression une notice critique dans une revue philologique (*Latomus* IX, 1910) que nous avons reprise partiellement.

Le précieux Glossaire de Durange est une source surabondante au point de vue du vocabulaire bas-latin et une mine inépuisable de *realia* médiévaux, groupés par matières, pour la facilité des chercheurs, dans les Indices, qui inaugurent le dixième volume. Ainsi on y trouvera, classés sous XXXVI, les termes se rapportant aux *poenae, supplicia, tormenta et quae ad ejusdem spectant*. On ne sera pas peu surpris de voir figurer dans cette liste l'expression *pains fortis*, dans la notice qui débute ainsi : *Pains fortis et durus : apud jurisconsultos Anglos dicitur, eum qui de feloniam accusatus, accusatori aut iudici respondere renuit aut mutum se fingit, vel certa os aperire, aut loqui non vult...*

Dans le glossaire français, joint au Ducange, on trouvera l'abrégié qui suit (IX, p. 285) : « pain fort et dur (au lieu de dure), supplice dont en Angleterre étaient punis ceux qui, accusés de félonie, refusaient de répondre au juge ». On peut s'étonner à juste titre, que le mot pain, même avec double qualificatif, dont un au féminin, ait pu servir en Angleterre pour indiquer un supplice déterminé. De fait, cette désignation y était inconnue, à en croire les citations suivantes, tirées de deux historiens anglais. La première est empruntée à l'ouvrage de W. ANDREWS, *Les châtimens de jadis* (1900), où on lit sous le titre :

De la peine forte et dure avec la note, « en français dans le texte » : de même A. HARTSHONE, *Hanging in chains* (Londres, 1891) mentionne le dit supplice dans le texte et dans l'index sous l'expression « the peine forte et dure ». Il convient de corriger l'expression de Ducange et le commentaire latin, ce que je jugeais une digression intéressante.

Cette expression manque dans la description détaillée donnée par V. Hugo, émaillée de citations latines, dont la première mérite d'être commentée et corrigée. La voici :

A throtbolla, et pubus et subhircis, et a grugno usque ad crupponum.

Les éclaircissements fournis par Ducange sont réunis dans la note suivante :

*Throtbolla* est une vox saxonica, qui signifie guttur, gosier.

*Grugnum* est une vox popularis pour facies, grain.

*Crupponum* signifie croupion. Le mot mal imprimé « *pubus* » doit se lire *pubis*.

\*\*\*

Notre dernière remarque vise un passage du chef-d'œuvre de V. Hugo : *Notre Dame de Paris*, qui vaut d'être longuement commenté et auquel nous avons consacré un article que nous répétons en partie et dont un passage a été publié sous le titre « Le mariage sous la potence », dans le volume luxueux consacré à Charles De Coster en 1927 :

Conduits par V. Hugo, le magicien prodigieux qui a ressuscité le Paris du XV<sup>e</sup> siècle, nous arrivons dans la Cour des Miracles, au milieu des truands et devant le roi de Thunes, au moment où Gringoire a échoué dans l'épreuve du mannequin et est condamné à la corde, à moins qu'une truande ne consente à l'épouser.

Cette singulière coutume est exposée ainsi par le roi de Thunes :

« Un instant, dit-il, j'oubliais... Il est d'usage que nous ne pendions pas un homme sans demander s'il y a une femme qui en veut. Camarade, c'est la dernière res-

source. Il faut que tu épouses une truande ou la corde ! »

Et voici comment Victor Hugo commente les paroles de Clopin Trouillefou : « Cette loi bohémienne, si bizarre qu'elle puisse sembler au lecteur, est encore aujourd'hui écrite tout au long de la vieille législation anglaise. Voyez *Burington's Observations* ».

Comme le plus consciencieux des historiens, V. Hugo cite sa source...

Quel est donc cet ouvrage rarissime que V. Hugo appelle *Les Burington's Observations* ?

Aucun catalogue, aucun répertoire ne mentionne ce recueil des *Burington's Observations*, aucune de nos grandes bibliothèques ne le possède.

Mais toutes les grandes encyclopédies — « britanniques » ou autres — consacrent une notice détaillée à la famille BARRINGTON et à ses nombreuses illustrations. Parmi celles-ci, il convient de mentionner : « the honorable Daines Barrington » (1727-1800), archéologue, naturaliste et juriconsulte, polygraphe fécond. Son premier ouvrage de valeur parut en 1766. Ce gros in-quarto est intitulé comme suit : *Observations on the Statutes, chiefly the more ancient, from the Magna Charta to 25th James I*, cap. 27, with an Appendix, being a proposal for new-modelling the statutes.

Telle est la source mentionnée par Victor Hugo. Une lettre mal lue et transcrite erronément par le romancier, et par d'autres avant et après lui, a changé le nom de Barrington en Burington, et a mis tous les chercheurs sur une fausse piste. Pour être bibliographiquement exacte, la référence donnée par V. Hugo dans *Notre Dame de Paris* doit donc être lue : « Voir Barrington's *Observations* ».

En feuilletant ces *Barrington's Observations*, V. Hugo se sera appliqué surtout à lire les notes nombreuses, où s'accumulaient au bas de chaque page, les détails curieux et singuliers. L'une de ceux-ci aura particulièrement captivé son attention. Vers la fin de son gros volume, à propos d'une fausse interprétation juridique, l'auteur énumère un certain nombre de « vulgare errors ». Dans cette note,

nous avons rencontré un alinéa qui mérite d'être reproduit textuellement.

*To these vulgar errors may be perhaps added the notion, that a woman's marrying a man under the gallows will save him from the execution.*

Telle est, croyons-nous, la note que V. Hugo a dénichée dans les *Barrington's Observations*. Emporté par son imagination, sans faire attention à la forme dubitative, soulignée dès le début, le poète n'a retenu que le détail curieux (contesté d'ailleurs) qui allait lui fournir une des scènes les plus captivantes de son chef-d'œuvre.

Concluons :

La scène du mariage sous la potence a été inspirée à V. Hugo par la lecture d'une note dans un ancien commentaire juridique anglais, les *Barrington's Observations*. En citant sa source, le grand romancier a commis une erreur de transcription qu'on retrouve dans le manuscrit définitif et dans toutes les éditions de *Notre Dame de Paris*. Il s'est trompé également, quand il prétend que la bizarre coutume susmentionnée se retrouve tout au long de l'ancienne législation anglaise. L'erreur est d'autant plus étonnante que, pour expliquer l'existence d'une coutume répandue sur tout le continent V. Hugo avait des preuves sous la main (c.à. dans le curieux « Journal d'un bourgeois de Paris », qu'il connaissait parfaitement), et que seul le pays auquel il attribue sa référence doublement inexacte, a probablement ignoré toujours le mariage sous la potence. Je ne reprendrai pas la démonstration de ce que j'avance ici : le lecteur épris de *Kulturgeschichte* pourra s'en convaincre en parcourant les pages consacrées à cette pratique singulière dans le numéro spécial que le *Folklore Brabançon* a publié pour commémorer le Centenaire de Charles De Coster, immortel comme son héros.

\* \* \*

P. S. — On ne conçoit pas qu'un article consacré à Victor Hugo et ses romans historiques ne cite pas le titre de son chef-d'œuvre : *Les Misérables* bien que l'on ne puisse manger ce seul extrait sous les « *curiosa criminalia* ».

Les folkloristes liront avec intérêt cet extrait provenant de la description détaillée du couvent : Le Picpus qu'hospitalise Jean Valjean et Cosette. Je suis heureux d'offrir ce passage à mes lecteurs, en hugolâtre fervent.

Au dessus de la porte du réfectoire était écrite en grosses lettres noires cette prière qu'on appelait la *Paternôte blanche*.

« Petite paternôte blanche, que Dieu lit, que Dieu dit, que Dieu mit en paradis. Au soir, m'allant coucher, je trouvai (sic) trois anges à mon lit couchés, un aux pieds, deux au chevet, la bonne vierge Marie au milieu, qui me dit que je m'y couchais, que rien ne douits. Le bon Dieu est mon père, la bonne Vierge est ma mère, les trois apôtres sont mes frères, les trois vierges sont mes sœurs. La chemise où Dieu lut ne, mon corps en est enveloppé : la croix Sainte-Marguerite à ma poitrine est écrite. Madame la Vierge s'en va sur les champs, Dieu pleurant, rencontre M. saint Jean. Monsieur saint Jean, d'où venez-vous ? Je vien d'Ave Salus. Vous n'avez pas vu le bon Dieu si est ? Il est dans l'arbre de la Croix, les pieds pendans, les mains clouans, un petit chapeau d'épine blanche sur la tête. Qui la dira trois fois au soir, trois fois au matin, gagnera le paradis à la fin ».

Imparibus meritis pendent tria corpora nimis :  
Dismas et Gesmas, media est divina potestas ;  
Alta petit Dismas, infelix, infima, Gesmas :  
Hoc versus dicas, ne tu furta tua perdas.  
Nos et res nostras conservet summa potestas.

## CONTRE LA GUILLOTINE.

V. Hugo a lutté pour abolir la peine de mort. Je reproduis une page saisissante (p. 9-11) extraite du premier en date : « *Le dernier jour d'un condamné* » :

Dans le Midi, vers la fin du mois de septembre dernier (1852), nous n'avons pas bien présents à l'esprit le lieu, le jour, ni le nom du condamné, mais nous les retrouverons

si l'on conteste le fait, et nous croyons que c'est à Pamiers...

Arrivé à l'échafaud, le bourreau le prend au poignet, l'emporte, le ficelle sur la bascule, l'enfourme, je me sers ici du mot d'argot, puis il lâche le couperet. Le lourd triangle de fer se détache avec peine, tombe en cahotant dans ses rainures, et voici l'horrible qui commence, entaille l'homme sans le tuer. L'homme pousse un cri affreux. Le bourreau, déconcerté, relève le couperet et le laisse retomber. Le couperet mord le cou du patient une seconde fois, mais ne le tranche pas. Le patient hurle, la foule aussi. Le bourreau relisse encore le couperet, espérant mieux du troisième coup. Point. Le troisième coup fait jaillir un troisième ruisseau de sang de la nuque du condamné, mais ne fait pas tomber la tête. Abrégeons. Le couteau remonta et rebomba cinq fois, cinq fois il entama le condamné, cinq fois le condamné hurla sous le coup et secoua sa tête vivante en criant grâce. Le peuple indigné prit des pierres et se mit dans sa justice à lapider le bourreau. Le bourreau s'enfuit sous la guillotine et s'y tapit derrière les chevaux des gendarmes. Mais vous n'êtes pas au bout. Le supplicié, se voyant seul sur l'échafaud, s'était redressé sur la planche, et là, debout, effroyable, ruisselant de sang, soutenant sa tête à demi coupée qui pendait sur son épaule, il demandait avec de faibles cris qu'on vint le détacher. La foule, pleine de pitié, était sur le point de forcer les gendarmes et de venir à l'aide du malheureux qui avait subi cinq fois son arrêt de mort. C'est à ce moment là qu'un valet du bourreau, jeune homme de vingt ans, monte sur l'échafaud, dit au patient de se retourner pour qu'il le délie, et, profitant de la posture du mourant qui se livrait à lui sans défiance, saute sur son dos et se met à lui couper péniblement ce qui lui restait de cou avec je ne sais quel couteau de boucher. Cela s'est fait. Cela s'est vu. Oui...

On a su seulement que la guillotine avait été disloquée exprès par quelqu'un qui voulait nuire à l'exécuteur des hautes œuvres.

C'était un valet du bourreau, chassé par son maître, qui, pour se venger, lui avait fait cette malice.

Ce n'était qu'une espièglerie. Continuons.

A Dijon, il y a trois mois, on a mené au supplice une femme. « Une femme ! » Cette fois encore, le couteau du docteur Guillotin a mal fait son service. La tête n'a pas été tout à fait coupée. Alors les valets de l'exécuteur se sont attelés aux pieds de la femme, et à travers les hurlements de la malheureuse et à force de tiraillements et de soubresauts, ils lui ont séparé la tête du corps par arrachement.

(Transcrit de V. Hugo, *Le dernier jour d'un condamné* — Introd. p. 9-11. Paris, Ollendorff.)



Le prieuré de Basse-Wavre, croquis de E. Bourguignon, d'après le dessin de Harrewijn en 1692.

## Les Origines du Sanctuaire et du Culte marial de Basse-Wavre

par J. MARTIN.

### Préface.

Les origines du culte de la Vierge et du sanctuaire de Basse-Wavre sont assez obscures.

L'opinion la plus autorisée a été émise par le chanoine Laenen dans son opuscule sur N.-D. de Basse-Wavre paru en 1923. Pour la première fois, le sanctuaire de Basse-Wavre faisait l'objet d'une véritable étude scientifique. Le chanoine Laenen s'efforça de jeter une lumière plus complète sur les origines et les fastes de cet antique lieu de pèlerinage (1).

Il émit l'hypothèse que nous nous trouvons en présence à Basse-Wavre d'un antique sanctuaire de vicus (2).

(1) J. LAENEN, *Notre-Dame de Basse-Wavre*, Louvain, 1923, p. 2.

(2) *Id.*, *op. cit.*, p. 4.

desservi par un groupe de clercs. Le même auteur exposa, avec plus de force, cette hypothèse dans un article publié dans l'annuaire des Anciens élèves de Basse-Wavre en 1951. Selon lui, quelques familles franques étaient venues s'installer dans l'îlot de Basse-Wavre et y avaient créé un vicus. Ces hommes libres se construisirent, lors de leur conversion au Christianisme, un sanctuaire doté d'un clergé résidant qui devint la basilica ou l'église baptismale de ces gens. Au XI<sup>e</sup> siècle, cette agglomération d'hommes libres fut assujettie aux comtes de Louvain et c'est en vertu de cette main mise que le duc Henri III donna en 1086 la basilica de Basse-Wavre à l'abbaye d'Afflighem (3).

Dans son ouvrage capital sur le Brabant ecclésiastique et religieux paru en 1935, le chanoine Laenen expose cette fois d'une manière définitive cette même thèse sur l'origine de Basse-Wavre (4).

Il faut remarquer que, si le chanoine Laenen fait remonter à l'époque mérovingienne l'origine du sanctuaire de Basse-Wavre, il est très prudent sur les origines du culte marial et a garde de se prononcer formellement sur ce point.

« L'établissement, écrit-il, auprès du sanctuaire de N.-D. de Basse-Wavre d'une communauté bénédictine dans toute la ferveur de sa récente fondation eut pour conséquence de raviver, sinon de créer de toutes pièces, le culte local de la Sainte-Vierge (5). »

La thèse du chanoine Laenen fut reprise par M. l'abbé Gits lors de la réédition du Précis historique de N.-D. de Basse-Wavre qu'il fit paraître en 1947, à l'occasion des fêtes jubilaires du couronnement.

L'abbé Gits accepte la thèse du vicus mérovingien et tend à faire remonter le culte marial de Basse-Wavre

(3) J. LAENEN : *Lointaines reminiscences et Souvenirs d'Hier*, dans *Annuaire 1930-1931 des Anciens élèves du Petit Séminaire de Basse-Wavre*, p. 9.

(4) J. LAENEN : *Kerkelijk en Godsdienstig Brabant*, Anvers, 1935, 2<sup>e</sup> partie, p. 17.

(5) J. LAENEN, *N.-D. de Basse-Wavre*, p. 9.

bien avant la fondation du prieuré bénédictin. Il est donc plus positif sur ce point que le chanoine Laenen (6).

Nous nous sommes fixé comme but de revoir dans ces quelques pages la thèse du chanoine Laenen pour éventuellement la confirmer ou l'infirmier sur quelques points. Nous nous efforcerons même d'apporter quelques données nouvelles sur la question.

Il nous est agréable d'exprimer ici toute notre gratitude à M. l'abbé J. Pensis, Professeur à l'École Moyenne de Wavre, qui, par ses critiques judicieuses et sa collaboration constante, nous fut d'un grand secours dans l'élaboration de ce travail.

## INTRODUCTION.

### *Le récit de Johannes Gielemans et les publications subséquentes.*

Le premier récit cohérent que nous ayons des origines de Basse-Wavre nous a été fourni par Jean Gielemans, moine du monastère du Rouge-Cloître dans la forêt de Snignes. Ce religieux vécut au XV<sup>e</sup> siècle et mourut en 1487. Il écrivit plusieurs recueils pieux parmi lesquels nous citons le « *Novale Sanctorum* » où il rapporte les origines et faits miraculeux concernant plusieurs sanctuaires de Belgique. Il y transcrit sous le titre « *Miracula Beatae Virginis Mariae de Wavera* » les traditions du culte de Basse-Wavre, traditions qui revêtent les caractères d'une légende (7).

L'auteur se propose, comme il le déclare dans sa préface, de satisfaire la curiosité des gens qui s'intéressent au culte

(6) A. GITS, *Précis historique de N.-D. de Basse-Wavre* édition nouvelle, Basse-Wavre, 1947, voir annotations n° 5, pp. 27-28, n° 7, pp. 28-29.

(7) J. GIELEMANS, *Miracula B.V. Mariae de Wavera* dans *Novale Sanctorum*, Ms à la bibliothèque privée de l'Empereur à Vienne, publié par les Bollandistes, dans *Anecdota ex codicibus hagiographicis Joannis Gielemans*, Bruxelles, 1895, pp. 347-357.

marial de Basse-Wavre. Il nous racontera les origines de la chapelle de Notre-Dame, l'installation des religieux d'Allighem et les nombreux miracles opérés par les saintes reliques conservées à Basse-Wavre (8).

Selon Gielemans, aux environs de l'année 1030, l'endroit, où est située l'église de la Vierge, était marécageux et inhabitable : ce lieu fut le théâtre de faits merveilleux. Pendant la nuit, principalement le samedi et aux grandes fêtes de la Vierge, des harmonies célestes et des voix angéliques furent perçues par les gens du voisinage, à leur grande stupeur. Ces faits attirèrent les pécheurs et de nombreux miracles eurent lieu.

Le peuple se mit alors à construire une chapelle sur la colline voisine mais chaque nuit, les matériaux étaient transportés dans la vallée. On posta des sentinelles à qui la Vierge apparut et notifia qu'elle avait choisi la vallée pour sa résidence. La chapelle fut alors construite comme la Vierge le désira.

Gielemans raconte qu'on découvrit un reliquaire précieux que personne n'a réussi à ouvrir.

Attirés par la réputation du lieu, les moines d'Allighem visiteront Basse-Wavre à plusieurs reprises et finalement, vers 1092, reçurent cet endroit pour y établir un couvent. Cette fondation fut l'objet des faveurs des nobles de la région. Les religieux reçurent des terres et aussi de nombreuses reliques, en particulier de Godefroid, duc de Brabant.

Vers 1150 les moines de Basse-Wavre transporteront la châsse à Bruxelles pour la faire orner d'argent et de pierres précieuses. La peste éclata, sur ces entrefaites, à Bruxelles. Comme aucune relique n'avait été efficace, l'orfèvre révéla l'existence de la châsse de Basse-Wavre et aussitôt le mal fut arrêté. Les religieux d'Allighem, attirés par ces événements, se rendirent à Bruxelles en pro-

(8) J. GIELEMANS, *op. cit.* pp. 347-348 dans le manuscrit de Vienne, fol. 306, 307, 308, r<sup>o</sup>.

cession. L'abbé d'Allighem tenta de prendre la chässe mais il ne put la soulever tandis que le prieur de Wavre la souleva sans peine et la ramena au sanctuaire de Basse-Wavre.

L'année suivante, la peste éclate à nouveau et la chässe de Basse-Wavre est portée de village en village jus- qu'à Bruxelles, puis dans diverses localités du Brabant et de la Hesbaye et chaque fois son apparition chasse le mal. Ce fut l'origine de nombreux pèlerinages et processions (9).

Le récit de Gielemans se termine par un chapitre sur les reliques qui semble avoir été ajouté par après.

Ce récit fut commenté à diverses reprises au cours des siècles et traduit de multiples fois en français et en flumand.

Nous donnons ici une nomenclature de ces diverses publications avec un bref commentaire pour certaines d'entre elles.

Le premier en date à reprendre le récit de Gielemans fut A. Wichmans dans son livre « *Brabantia Mariana* » publié en 3 vol. à Anvers en 1622. C'est un recueil des légendes et traditions sur les divers sanctuaires mariaux du Brabant.

En 1642 parut à Louvain « *L'Arche d'Alliance ou l'histoire de Notre-Dame de Basse-Wavre* » par Antoine Ruteau.

En 1657, Odon Cambier, religieux d'Allighem, publia à Louvain un opuscule intitulé « *Historia capse B. Mariæ Waverensis* ».

Ce petit livre est une publication du texte de Gielemans, accompagné de multiples notes rédigées par Cambier lui-même. Il présente de ce fait un certain intérêt.

Auguste Van Opstael publia une traduction flamande du récit de Gielemans en 1665 à Bruxelles, sous le titre : « *D'Arche des Verbondts van het nieuw testament oft triumph-wegen van de heilige Cassie van Neer Waver ghebracht door Maria uyl den hemel op de aerden over*

(9) J. GIRLEMANS, *op. cit.* pp. 349-357 dans le manuscrit de Vieure, fol. 296, 297, 298 r.

600 jaren ». La traduction est très libre et l'auteur y a ajouté de son crû.

En 1721 et 1722 parurent deux éditions nouvelles de Van Opstael, la première sous le titre : « *Historie van O. L. V. van Neer Waver* », la seconde sous le titre : « *Arche des Verbondts van 't nieuw testament ofte Mirakuleuse Historie van Onse L. Vrouwe van Neer Waver met de mirakulen ende gebeden tot de 11. Maeghet die aldaar besonderlyck gecert wordt* ».

Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle parurent plusieurs précis. Vers 1805, J. De Rore publia un *Abrégé de l'histoire de Notre-Dame de Paix et de Concorde dans l'église de Basse-Wavre*.

En 1845 parut un précis historique de Notre-Dame de Basse-Wavre sans nom d'auteur. C'est celui qu'a réédité M. l'abbé Gits en 1947.

En 1871 parut à Nivelles un Précis de l'histoire de N.-D. de Basse-Wavre dite Marie de Paix et de Concorde basé en ordre principal sur l'ouvrage de Farliers et Wauters paru en 1864.

Vers 1880 parut une Nouvelle Histoire de N.-D. de Basse-Wavre qui eut une deuxième édition vers 1890.

Ces divers livres, précis et opuscules imprimés se contentent de reprendre pour les origines du culte marial à Basse-Wavre les données fournies par Gielemans. Aucun ne constitue une édition critique ; au contraire, bien souvent les auteurs tels Wichmans et Aug. Van Opstael, embellissent le récit de Gielemans.

À côté de ces publications imprimées existent encore plusieurs textes manuscrits dans diverses réserves d'archives. Citons entre autres le « *Chronicon Monasterii S. S. Petri et Pauli Affligemiensis* » composé entre les années 1606 et 1637 et dont le manuscrit se trouve aux Archives de l'Abbaye d'Allighem.

Le manuscrit 8647-14 de la bibliothèque royale de Bruxelles contient un récit intitulé : *La fondation de l'église de N. D. de Basse Wavre* (F<sup>o</sup> 1-12 v<sup>o</sup>).

Le manuscrit n° 22066-80 du même fond renferme une transcription du texte de Cielemans, intitulée : *Historia de inventione reliquiarum capsae B-Mariae Waverensis*, une traduction française intitulée : *Transport du latin en français d'un petit livre touchant la fondation de l'église de N.-D. de la Basse Wavre* et une traduction flamande intitulée : *Een seker historie van die reliquien ende amme-ganch van casse van O.-L. Vrouw van Wavre*.

Le manuscrit Il 5529 contient une histoire de N.-D. de Basse-Wavre par Guillaume du Faux. La rubrique précise que cette histoire a été copiée par Jean Weze, notaire public et traduite du flamand en français par Guillaume du Faux. Ce dernier manuscrit date du XVII<sup>e</sup> siècle : au dernier feuillet, il y a cette note : *obiit aucthor opere imperfecto 1640*. Les deux autres doivent vraisemblablement dater de la même époque mais nous n'avons pas étudié la question.

Enfin Dom Beda Regous composa une chronique intitulée : *Annales et Acta archicœnobii Hasslighemien-sis* ou bien *Hasslighomum illustratum* en 7 volumes manuscrits. Les vol. 1 et 5 traitent des prieurés dépendant d'Afflighem et sont déposés aux archives de l'abbaye d'Afflighem. Ils furent composés au XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous n'avons pu jusqu'à présent prendre connaissance de ces manuscrits.

Pour être complet, nous devons encore citer les brèves notices de Jacques Le Roy dans sa *Topographia historica Gallo-Brabantica* publiée à Amsterdam en 1692, de J.-B. Gramaye dans ses *Antiquitates Illustris Ducatus Brabanticae* publiées à Louvain en 1708 et de François Foppens dans *Les délices des Pays-Bas* publiés à Bruxelles en 1720, ainsi que le livre de Haraeus intitulé *Annales ducum Brabanticae*, publié en 1625 à Anvers.

Après ce bref aperçu sur l'œuvre de Cielemans et ses imitateurs, nous commençons l'étude critique des origines de Basse-Wavre.

Nous diviserons notre sujet en deux grandes parties : l'étude des origines du sanctuaire de Basse-Wavre et

l'étude des origines du culte marial à Basse-Wavre. En effet, si ces deux questions sont connexes, elles ne sont pas nécessairement conjointes.

Nous avons déjà fait remarquer que le chanoine Laenen, s'il fait remonter l'origine du sanctuaire à l'époque mérovingienne, est très prudent sur les origines du culte marial lui-même ; il a donc une certaine tendance à les séparer. M. l'abbé Gits, par contre, unit ces deux problèmes assez intimement. Pour Cielemans et ses successeurs, les deux questions sont étroitement unies.

## A. LES ORIGINES DU SANCTUAIRE DE BASSE-WAVRE.

### 1. — Les origines du lieu de culte.

L'existence du sanctuaire de Basse-Wavre nous est révélée par une charte de Henri III, comte et avoué du Brabant, dans laquelle ce dernier donne à l'abbaye d'Afflighem sa *capella libera* ou chapelle libre de Basse-Wavre avec quelques terres et quelques droits. Ce document est daté de 1086 (10). Nous apprenons, en même temps, l'existence d'une église située à Wavre supérieur, dit le texte. Le texte de cette charte est publié en annexe.

Le problème réside dans l'interprétation exacte des termes *capella libera*. Le chanoine Laenen, dans son étude sur N.-D. de Basse-Wavre, la considère comme une église libre, créée par une communauté de fidèles à l'époque mérovingienne et desservie par un clergé assez nombreux, c'est-à-dire un groupe de clercs et de ministres inférieurs ; ce clergé aurait été à son déclin au moment

(10) Édition F. DE MARNEFFE ; *Cartulaire d'Afflighem*, dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 2<sup>e</sup> section, 1894, fasc. 1, charte I, pp. 1-4.



de la donation et se serait fusionné avec les moines d'Afflighem (11).

Reprenons les divers éléments du problème. Nous croyons d'abord pouvoir faire une distinction entre les termes *capella* et *ecclesia*. Sans conteste, l'*ecclesia* a plus d'importance, tant au point de vue matériel qu'au point de vue juridique, que la *capella*. Du Cange, dans son glossaire, au terme *ecclesia*, nous dit que ce terme d'origine grecque a d'abord été pris dans le sens de réunion (conventus) puis, dans la suite, il a servi à désigner le lieu même de la réunion et finalement, le temple ou édifice sacré destiné au culte divin et aux réunions des fidèles (12). Au terme *capella*, il donne la définition suivante : la chapelle, après avoir désigné l'endroit où était conservée la chape de saint Martin, puis la chancellerie du roi, puis un endroit où étaient conservés divers dons faits par les fidèles, a désigné dans la suite un petit édifice sacré, un *oratorium*, qui n'a pas de prêtres (*quod proprios Sacerdotes non habebat*) ; ou bien, un édifice sacré qui n'était pas baptismal, c'est-à-dire où l'on ne pouvait pas distribuer les sacrements (13).

Odon Cambier, dans son commentaire du texte de Gislebert, ajoute en note au chapitre II pour le texte « *Capellam adificare cepit : Capella etiam capitur pro parva ecclesia, quæ nec habet baptismum nec cœmeterium* ».

Les moines d'Orval font part à Arnoul II, archevêque de Trèves, de leur intention de créer un village au lieu-dit Geronsart et lui demandent l'autorisation d'y ériger *Oratorium seu capellam aut ecclesiam prout habitatoribus utderetis expedire* ; l'importance du lieu du culte est bien ici fonction du nombre d'habitants qu'aura ce nouveau village (15).

Nous pouvons donc admettre que la *capella* est un petit édifice, un petit lieu de culte, tel que nous le conce-

(11) J. LAENEN, *N.-D. de Basse-Wavre*, pp. 7, 8, 9.

(12) DU CANGE, *Glossarium medie et infime latinitatis*, article *ecclesia*, dans t. III, D.-E., p. 223, 2<sup>e</sup> colonne.

(13) DU CANGE, *op. cit.*, t. II, art. *capella*, pp. 115-117.

(14) ODON CAMBIER, *Historia capæ B.-M. Waverensia*.

(15) GOFFINET, *Cartulaire de l'abbaye d'Orval*, charte n° CCCXXIII, p. 246-247.

vons encore maintenant et qu'au point de vue juridique, il n'a pas de clergé résidant, pouvant y administrer les sacrements.

Le chanoine Laenen prétend voir dans la *capella* de Basse-Wavre l'existence d'un titre baptismal. Il s'appuie sur le texte du diplôme de 1086 où il est dit que la chapelle est donnée sous réserve de la subordination due par le prêtre qui doit y être institué : « *Cum debita instituendi presbyteri subjectione* » (16).

Ce texte nous parle du futur ; il nous apprend que les moines d'Afflighem peuvent installer à Basse-Wavre un prêtre qui leur sera soumis. Mais ce texte prouve-t-il l'existence d'un prêtre au moment de la donation ?

Nous ne le croyons pas d'autant plus que cette chapelle peut très bien avoir été desservie jusque là par le clergé de l'*ecclesia superior*.

L'interprétation du terme « *capella libera* » est plus ardue. La chapelle libre n'a jamais été étudiée vraiment. Le chanoine Laenen, dans son livre « *Kerkelyk en Godsdienstig Brabant* » classe la chapelle de Basse-Wavre parmi les églises libres. Or, nous avons vu que *capella* et *ecclesia* diffèrent assez bien.

Selon cet auteur, les églises primitives se divisent en églises libres et églises sous la dépendance d'un d'un seigneur. Les églises libres doivent leur origine à des communautés chrétiennes établies en dehors de la cité épiscopale. Ces communautés chrétiennes d'hommes libres (homines franci) se forment à l'époque mérovingienne ou carolingienne et construisent, sous la direction du juge royal ou de l'évêque, un sanctuaire qui ne dépend juridiquement d'aucun seigneur.

Dans la suite, ces communautés et avec elles leurs lieux de culte retombent sous la juridiction directe du roi, puis sous l'autorité des seigneurs locaux, quand le pouvoir royal s'affaiblit (17).

(16) J. LAENEN, *N.-D. de Basse-Wavre*, p. 9.

(17) J. LAENEN, *Kerkelyk en godsdienstig Brabant*, t. 1 pp. 45 et 47.

Le chanoine Laenen cite, comme exemple, la donation de l'église libre de Vilvorde par Pépin de Herstal au monastère de *Castrum Novum* près d'Aix-la-Chapelle. Malheureusement, la référence est inexacte et nous n'avons pu vérifier ce fait. Il cite aussi la donation de l'église de Tirlemont par Louis le Pieux à l'abbaye de Saint-Germain près de Paris. Cette donation ne nous est connue que par un diplôme de Charles le Chauve de 872. Dans ce texte il est question de : *Villam vel abbatiam ihuital dictam*, ensuite d'un : *claustrum quod est situm prope monasterium ipsius sancti*.

Pas de traces dans le texte d'église libre ou de chapelle libre. De plus, nous nous heurtons à la juste interprétation des termes *claustrum* et *monasterium*. Laenen traduit *monasterium* par église et *claustrum* par demeure du clergé. La question demande examen et le texte n'éclaire nullement le problème de la *capella libera* de Basse-Wavre. Laenen cite encore la donation de l'église du Vicus d'Alost par Rudolphe, fils de Baudouin Bras-de-Fer, à la cathédrale de Cambrai en 870 mais il ne donne aucune référence. Il cite enfin la donation de la chapelle libre de Basse-Wavre en 1086 (18).

Comme nous le constatons, si l'existence d'églises, libres à l'époque mérovingienne et retombées sous l'autorité du seigneur, paraît bien acceptable, le problème de la *capella libera* de Basse-Wavre n'en est pas pour cela résolu.

Nous avons, en raison de la pénurie d'exemples données par Laenen, recherché des chapelles libres dans divers cartulaires d'abbayes anciennes de Belgique et de France, comme les abbayes de Stavelot-Malmédy, Gembloux, St-Trond, Saint-Martin à Tournai, du Val-Benoît à Liège, d'Orval et d'autres... Nos recherches furent vaines pendant longtemps quand nous avons découvert dans le cartulaire de l'Abbaye d'Orval deux chapelles libres. Ce cas reste unique et les multiples cartulaires feuilletés dans la suite ne nous ont rien donné.

(18) J. LAENEN, *Kerkelyk en Godedienstig Brabant*, t. 1, p. 47.

Nous en concluons d'abord, jusqu'à preuve du contraire, à la grande rareté de la chapelle libre. Ceci n'est pas étonnant puisque la plupart des terres rurales appartenaient à des seigneurs. Examinons de plus près ces deux chapelles libres.

Dans une charte datée de 1201, Conon, sire de Mussy, déclare que Soibert de Mussy n'a donné au monastère d'Orval tout ce qui lui appartenait dans l'alleu de Buré (19). L'acte de donation porte : *dedit ecclesiae quicquid sui juris erat in allodio de Burei libere et sine retentione alienius juris, cum decima, terragio, fundo et tractu ipsius libere capellae de Burei...* (20). Soibert de Mussy donne donc en plus de ses droits sur l'alleu, ses droits sur la chapelle libre de Buré.

Dans un diplôme daté de 1210, Guillaume, grand doyen et archidiacre de Trèves, confirme à l'abbaye d'Orval le patronage de la chapelle de Buré. Cet acte nous fournit des indications intéressantes sur la chapelle. Guillaume nous parle du « *fundum desertae villulae* », ce qui nous apprend que l'alleu de Buré est abandonné et qu'il est de minime importance (*villula*) ; Guillaume ajoute : « *donum libere capellae quae iam ibi per annos plurimos diruta fuerat* ». Nous apprenons ainsi que la chapelle libre est détruite depuis de nombreuses années, ce qui concorde bien avec le « *desertae villulae* ». L'alleu de Buré est donc vers 1210 un bien abandonné depuis longtemps avec une chapelle en ruines (21).

Le titre de chapelle libre semble bien indiquer un état juridique propre puisque, dans une charte du 3 août 1226, Jacques de Lorraine, archidiacre de Trèves, confirmant à l'abbaye d'Orval plusieurs églises et chapelles, dit notamment : *De Gemoignes, de Maide et de Giversi ecclesias cum earum appenditiis necnon et liberam capellam de Buri et capellam de Cheras*.

Il oppose la chapelle de Buri à la chapelle de Cheras.

(19) Buré est situé au sud d'Arden.

(20) *Cartulaire d'Orval*, charte n° XCIV, p. 133-134.

(21) *Cartulaire d'Orval*, charte CXIX, p. 162.

Nous constatons aussi l'opposition entre *ecclesia* et *capella* (22).

La seconde chapelle libre est d'un intérêt plus grand parce que nous assistons à la genèse même de l'édifice.

Vers 1250, les moines d'Orval se trouvaient dans une grande misère par suite des malheurs du temps. Ils manquaient de tout et avaient même dû se disperser. Pour se relever, ils décident de réformer la gestion de leurs terres. Ils possédaient au lieu-dit Géronsart et Mortshommes un endroit boisé où ils percevaient la dime. Ils décident d'y créer une villa pour permettre un meilleur rapport tant dans la perception des dîmes que dans les loyers que les nouveaux locataires paieraient. En 1258, ils adressent une supplique à Arnoul II, archevêque de Trèves, dans laquelle ils lui font part de leur décision et lui demandent l'autorisation d'établir en cet endroit : *oratorium seu capellam liberam nulli matriæ ecclesiæ subjectam aut ecclesiam prout habitatoribus videretis expedire*. L'évêque leur accorde ce qu'ils demandent : *Indulgemus ut in fundo vestro predicto, capellam liberam nulli matriæ ecclesiæ subjectam seu ecclesiam aut oratorium construere possitis*. Il leur accorde en même temps le droit de patronat et la perception des dîmes et redevances sous réserve de la portion congrue au pasteur du lieu.

Les moines ont soin de noter dans leur supplique : *Quoniam locus ille a tempore cujus non extat memoria desertus extitit, excepto quod ibi quandoque fuerunt navalia et pauci habitatores nulli matriæ ecclesiæ subjecti, quippe cum remoti sint nec sciatur ad quam deberent pertinere nec ad antiquas matriæ de facili possent habere recursum*.

Les moines invoquent donc comme raison pour construire un oratoire ou chapelle libre le fait que l'endroit est désert depuis des temps immémoriaux et que les habitants ne dépendent d'aucune église mère parce qu'ils sont à l'écart et ne savent à qui recourir (23).

(22) Cartulaire d'Orval, charte n° CXLVIII, p. 288-289.

(23) Cartulaire d'Orval, charte n° CCCXXIII, p. 346-347.

La création de la chapelle libre est motivée ici par un état de fait et un état juridique. L'endroit est désert et les quelques habitants sont indépendants au point de vue spirituel.

On pourrait objecter que les moines parlent aussi d'un *oratorium* ou d'une *ecclesia*, mais ces termes ont simplement un rapport avec le nombre d'habitants. Le lieu du culte restera toujours libre. D'ailleurs, dans une charte du 9 décembre 1260, le pape Alexandre VI, approuvant l'érection de la chapelle libre de Gerouville, déclare : *concessit ut in hujusmodi loco seu territoria oratorium, vel capellam seu ecclesiam que nulli ecclesiæ matriæ subjecta esset, possitis construere* (24).

Coincidence curieuse : les deux chapelles de Buré et de Gerouville se trouvent dans un endroit désert depuis de longues années. A Buré, la chapelle est détruite « *jam per annos plurimos* », à Géronsart « *locus ille a tempore cujus non extat memoria desertus extitit* ».

Le cas de Géronsart, devenu le village actuel de Gerouville, nous permet de saisir le processus d'édification d'une chapelle libre. Dans un endroit désert, à l'écart de tout centre habité où se trouve le lieu du culte ou église mère, vivent quelques familles qui, au point de vue spirituel, ne dépendent de personne. A cause de leur éloignement de toute église, elles construisent un oratoire, une chapelle qui par la force des choses est libre de toute sujétion ecclésiastique, d'où le nom de chapelle libre.

Cet état juridique s'allie, semble-t-il, à l'état de la terre puisqu'à Buré la chapelle libre est située dans un alieu ou terre libre.

Le cas de Gerouville et celui de Buré éclairent singulièrement les origines de la chapelle libre de Bassé-Wavre.

Voici comment on pourrait expliquer son existence. Les terres fertiles du Brabant avaient été fortement occupées aux âges préhistoriques et du métal. La région de Wavre en particulier, avait été le siège d'un habitat assez dense, comme le prouve la station paléolithique et néoli-

(24) Cartulaire d'Orval, charte n° CCCLIV, p. 326.

thique d'Ottenbourg ainsi que les nombreuses tombelles de l'âge du bronze et de l'âge du fer situées à la bruyère Saint-Job et sur les hauteurs qui bordent la rive droite de la Dyle. A l'époque romaine, Basse-Wavre fut choisi comme séjour par un gallo-romain fortuné qui fit construire sur un coteau fertile, exposé au sud, la splendide *villa urbana* dite de l'Hosté. Cette demeure princière fut détruite par un incendie, probablement à la suite d'une invasion barbare dans le courant du III<sup>e</sup> siècle. Puis c'est le silence et l'abandon. Les vestiges de l'époque franque manquent totalement à Basse-Wavre et aux environs. Nous croyons que cela correspond à la réalité. Pendant tout le IV<sup>e</sup> siècle, les régions situées au nord de la grande chaussée Bavay-Tongres, qui passe près de Perwez, furent abandonnées. Quand les Francs, peu nombreux, occupèrent nos régions, ils se dirigèrent vers les contrées encore occupées du Nord de la France jusqu'à la Seine et la Loire.

Ce n'est que peu à peu que la population réoccupait les terres du Brabant au gré de ses besoins. La région de Basse-Wavre, située au milieu de la forêt charbonnière, fut assez longtemps délaissée, surtout que la vallée n'était que marécages. L'endroit de Basse-Wavre, particulièrement humide pour sa situation, resta désert un temps impossible à déterminer. Puis, un beau jour, quelques familles l'occupèrent et y bâtirent un petit édifice du culte qui, par la force des choses, fut indépendant comme ceux de Géronsart et de Buré, de toute église mère. Au cours des siècles, la population a augmenté et les habitants se sont installés plus à l'ouest, à l'emplacement actuel de la ville de Wavre, dans un endroit plus salubre et plus sec. L'agglomération nécessita la création d'une *ecclesia*. La chapelle libre de Basse-Wavre continua à subsister mais fut probablement alors desservie par le clergé de Wavre. Elle a perdu sa situation de fait mais a conservé son titre. Basse-Wavre était-il un *allieu*? Il est difficile de résoudre la question. Ce qui est certain, c'est que la chapelle ne dépend pas d'un seigneur local mais directement du duc qui a bien soin de noter : *capellam nostram liberum*. Une

charte de 1226, dans laquelle le duc accorde des franchises aux habitants de Basse-Wavre dépendant du prieuré nous parle de : *Allodium beate marie de Wavera jacentis in parochia de Wavera*.

Ce texte reflète-t-il l'ancien état de chose, c'est possible mais la distance est trop grande entre 1086 et 1226 pour nous permettre une probabilité satisfaisante (25).

La légende de Basse-Wavre, telle qu'elle nous est rapportée par Gielemans, reflète assez bien cet état de choses. Nous y avons comme un vague souvenir de cette origine que nous venons d'esquisser, mêlé à de nombreux éléments purement fictifs.

La légende nous rapporte que l'endroit où fut érigée l'église de la vierge, était marécageux et inhabitable, ce qui correspond bien à notre hypothèse d'un endroit désert. Suite aux concerts nocturnes, les habitants commencent à construire spontanément une chapelle, ce qui correspond bien à ce que nous avons dit (26).

Faut-il maintenant voir dans cette *capella libera* un sanctuaire de vicus? (27). Tout le problème est dans l'interprétation du mot vicus. Du Cange nous dit que, pour les écrivains antérieurs à 1200, vicus est le même que villa (28). Mais il semble bien que Laenen veut voir dans un vicus une agglomération, rurale peut-être, mais indépendante de tout seigneur et d'une certaine importance. Ce sens, nous ne sommes pas enclin à l'admettre.

Le premier texte où Wavre est cité — une liste de miracles de Saint-Trond rédigé par un certain Stopelinus avant 1050, nous apprend que Wavre est une villa du pagus de Brabant.

*De Wavera, quæ est villa brabantensis naqi, quidam leprosus...* (29).

(25) *Cartulaire d'Allighem*, fasc. 4, 1900, charte CCCLVII, p. 444-445.

(26) J. GIELEMANS, *op. cit.*, p. 349-350.

(27) J. LAENEN, *N.-D. de Basse-Wavre*, p. 7.

(28) DU CANGE, t. 8, p. 322.

(29) Tiré du *liber secundus miraculorum Sancti Trudonis*, édité dans MGH par O. Holder-Egger, *Script.*, t. XV, 2<sup>e</sup> partie, p. 827.

Si le texte de 1086 nous révèle l'existence d'une agglomération assez importante où nous comptons une église et une chapelle, des moulins et des fermes, rien ne prouve que cela existait à l'époque mérovingienne ou carolingienne dans les mêmes proportions. Le processus d'établissement d'une *capella libera*, tel que nous avons essayé de le montrer, s'oppose d'ailleurs à l'existence, dès le début, d'une agglomération de quelque importance.

Quant à l'emplacement de l'église près du pont à côté de la voie romaine de Trèves à Utrecht, nous devons user de cette preuve avec une extrême prudence.

Rien ne prouve que l'église était située à l'emplacement actuel. Il est plus normal, vu l'état des lieux, que les habitants l'aient construite sur le coté où était située la villa romaine.

La découverte d'une abside en matériaux romains, bâtie à cheval sur les pièces 14 et 20 de la villa, semble corroborer cette hypothèse. Nous ignorons la raison exacte de l'établissement du sanctuaire dans la vallée marécageuse.

La route Trèves-Utrecht n'a jamais été étudiée à fond. D'abord ce n'est pas une route mais un de ces nombreux *diortricula* qui relient les villas romaines. On retrace son itinéraire en se basant sur les divers établissements romains établis entre Trèves et Utrecht. Quant à vouloir la retrouver dans les vieux chemins qui sillonnent la région de Wavre, c'est très problématique. Une étude assez poussée des vieux chemins de Wavre ne nous a rien donné de précis. Jusqu'à plus ample information, nous ne pouvons utiliser cette preuve avec certitude.

Le chanoine Laenen affirme que la *capella libera* de Basse-Wavre fut desservie par un clergé assez nombreux comme la plupart des églises libres, c'est-à-dire par un groupe de clercs et de ministres inférieurs, peut-être même par une *fraternitas* de prêtres, groupés autour de l'un d'eux qui seul avait la charge d'âmes (30).

L'existence de ces fraternités est bien établie et l'hypothèse de Laenen n'est pas dénuée de fondement. Mais

(30) J. LAENEN, *N.-D. de Basse-Wa*

nous avons quelque raison de douter de l'existence d'un clergé nombreux à Basse-Wavre.

Notre théorie sur les origines de la *capella libera* de Basse-Wavre s'oppose à cela puisque nous avons vu qu'une chapelle de ce genre devait être desservie par un prêtre au maximum, vu le petit nombre de gens qu'elle desservait.

Mais, en dehors de cette théorie qui est elle-même une hypothèse, nous avons des objections plus précises. Laenen voit la preuve de l'existence de ce clergé dans l'emploi du mot « *monasterium* » dans une bulle du pape Pascal II de l'année 1105 par laquelle le Souverain Pontife confirme aux religieux d'Afflighem la possession de leurs biens. Ce mot, selon lui, désignerait non pas le sanctuaire mais un ensemble de constructions comprenant l'église et le *claustrum* ou l'habitation du clergé (31).

La valeur exacte de « *monasterium* » est loin d'être établie et Laenen le reconnaît lui-même. Du Conge nous donne comme définition : « *Monasteria dicuntur cellæ, in quibus unicus agit Monachus.* »

Ce sens étymologique (*monos* : seul) fut très tôt remplacé par le sens actuel de couvent : déjà en 826, sous le pape Eugène II, *monasteria* est similaire de *conobium* qui désigne l'habitation commune de plusieurs moines.

Laenen appuie son interprétation sur le fait que dans le même document la *monasterium sancte Mariae* se trouve employé avec les termes *ecclesia* de Genappe et *cella* de Saint André près de Bruges.

Nous devons constater que ces divers termes, loin d'avoir un sens précis, sont synonymes et que leur emploi dépendait vraisemblablement de la bonne volonté des intéressés.

Prenons quelques exemples montrant l'emploi varié de ces termes. A Frasnes-lez-Gosselies, une dame Erenbruge fait don en 1000 d'une *ecclesia* et demande aux moines d'Afflighem d'y reprendre un *monasterium* pour remplacer une ancienne communauté de cinq chanoines.

(31) J. LAENEN, *N.-D. de Basse-Wavre.*

« Curavit ne tantum monasterium sine debite religionis cultu remaneret » (32).

En 1105, le pape Pascal II parle de l'*ecclesia* de Frasnes ; en 1110, Callixte II parle de l'*ecclesia* de Frasnes ; en 1131 on parle de *cœnobium* ; en 1147 on parle dans une charte de la *cella* et *ecclesia* de Frasnes ; en 1148 le pape Eugène III parle de l'*ecclesia* de Frasnes (33). Donc sur un demi-siècle cet établissement, occupé d'abord par des chanoines, puis par les moines d'Affligem, reçoit 5 appellations différentes : *ecclesia*, *cœnobium* et *ecclesia* et *cella*. Pour finir, on le désigne par le terme *ecclesia*. Du Cange nous dit d'ailleurs que *ecclesia* peut avoir le sens de *monasterium*.

Dans la charte de donation de Saint-André près de Bruges en 1100, l'établissement est désigné par le terme *monasterium* ; en 1105 par *cella* ainsi qu'en 1110 ; en 1148 le pape Eugène III le désigne par les termes *cellam* et *ecclesiam* ; en 1170, nous trouvons *ecclesia* (34).

Le terme *cella*, d'après Du Cange est synonyme de *monasterium* et sert à désigner de petits monastères dépendant de monastères plus importants.

A Bornhem existait en 1100 une communauté de chanoines ; on la désigne sous le nom d'*ecclesia apud Burnehem*. En 1101, Manasses, érigeant le monastère en abbaye, parle de l'*ecclesia* de Bornhem ; en 1104, dans un acte de confirmation du pape Pascal II, nous rencontrons *Monasterium beate Mariæ*. En 1120, quand l'abbaye est placée sous l'obédience d'Affligem, on parle de l'*ecclesia Burnehense* et de l'*Abbatia de Burnehem*. En 1121, dans l'acte de confirmation de cette cession, nous trouvons : *ecclesia Burnehensis* ainsi qu'en 1126 (35).

(32) Cartulaire d'Affligem, fasc. I, 1894, ch. IX, pp. 17-18.

(33) Cf. Cartulaire d'Affligem, ch. XIV, fasc. I, p. 25-28 ; fasc. I, ch. XXVIII, p. 49 ; fasc. I, ch. LXXV, p. 102 ; fasc. I, ch. LXXVI, p. 118 ; fasc. I, ch. LXXIX, p. 121.

(34) Cf. Id., fasc. I, ch. X, p. 19 ; ch. XIV, p. 25 ; ch. XXVIII, p. 49 ; ch. LXXIX, p. 121 ; fasc. 2, ch. CLXVII, p. 243.

(35) Cf. Id., fasc. I, ch. XI, p. 21 ; ch. XII, p. 22 ; ch. XIII, p. 24 ; ch. XXX, p. 53 ; ch. XXXXII, p. 56 ; ch. XLIII, p. 73.

Ces divers exemples montrent bien que la terminologie n'est pas linéaire, ni précise, que les termes sont employés l'un pour l'autre et dans un ordre qui ne permet aucune deduction.

Nous ne pouvons donc retirer aucune certitude des diverses désignations de Basse-Wavre où nous retrouvons la même variété.

En 1105 : *monasterium sancte Marie de Guavera*.

En 1110 : *monasterium et ecclesiam sancte Marie in Wavera*.

En 1132 : *ecclesia sancte Marie in Wavera*.

En 1150 : *ecclesia sancte Marie*.

En 1138 : *cella sancte Marie in Wavera*.

En 1145 : *ecclesia beate Marie Waverensis*.

En 1147 : *cella et ecclesia sancte Marie in Wavera*.

En 1148 : *cella et ecclesia sancte Marie in Wavera*.

En 1153 : *ecclesia sancte Marie quæ est in Wavera* (36).

En dehors de cette question de terminologie, on peut encore objecter que les moines d'Affligem avaient déjà fait quelques constructions à Basse-Wavre en 1105, constructions qu'ils auraient désignées par le terme *monasterium* dans leur supplique au Pape.

Laenen reconnaît lui-même que l'existence d'un *monasterium* ou maison d'habitation pour le clergé en 1110, voire en 1105, n'implique pas nécessairement que celle-ci soit antérieure à l'année 1080 ou à la donation faite aux moines d'Affligem (37).

Enfin on peut encore objecter que chaque fois qu'une communauté de chanoines ou de religieux existe avant la donation à Affligem, les documents nous en parlent.

Nous apprenons, dans la charte de donation de 1090, qu'à Frasnes avait existé une communauté de cinq chanoines dispersés depuis longtemps par la pauvreté (anti-

(36) Cf. Id., fasc. I, ch. XIV, p. 25 ; ch. XXVIII, p. 49 ; ch. XLVII, p. 78, ch. LVI, p. 90, ch. LVII, p. 91 ; ch. LXXIII, p. 113 ; ch. LXXXVII, p. 119 ; ch. LXXIX, p. 121, fasc. 2, ch. XC, p. 130.

(37) J. LAENEN, *N.-D. de Basse-Wavre*, p. 8.

quitas fuerant inibi, hoc est in fraxina quinque canonici constituti (38).

Nous apprenons dans une charte datée des environs de 1100 qu'il existe à Bornhem une communauté de chanoines érigée en abbaye en 1101 et passant sous l'autorité d'Afflighem en 1120 pour la rétablir (39).

Une charte qui date de 1119-1131 nous apprend qu'à Grand Bigard existe une communauté de religieuses qui passe sous l'autorité d'Afflighem en 1155 (40).

Par contre, à Saint-André-lez-Bruges, à Vlierbeek et à Forest les donateurs demandent que les moines d'Afflighem y fondent une communauté, preuve qu'il n'y en avait pas de préexistantes. Pourquoi cette précision aurait-elle manqué justement à Basse-Wavre?

Nous croyons donc qu'un examen attentif des termes ainsi que des données fournies par les documents nous amène à douter fortement de l'existence d'une communauté ou *fraternitas* à Basse-Wavre. Nous croyons plutôt que la chapelle de Basse-Wavre fut desservie au début par un prêtre, puis par le clergé de l'église de Wavre, comme nous l'avons déjà dit. La mention du prêtre n'éclaire nullement la question.

Nous reconnaissons avec Laenen que nous avons à Basse-Wavre un sanctuaire très ancien dont l'existence, attestée en 1086, pourrait bien remonter deux ou trois siècles plus tôt. Mais aucune précision ne nous est possible.

Par contre, nous croyons pouvoir rejeter la dénomination de sanctuaire de vicus et l'existence d'une communauté ou *fraternitas* de clercs. Si ces hypothèses de Laenen étaient bien pensées, nous devons cependant reconnaître que les documents de l'époque ne permettent pas de les soutenir et semblent même les infirmer, comme nous espérons l'avoir montré.

Nous aurions donc à Basse-Wavre une *capella libera*, tombée peu à peu sous la sujétion des comtes de Louvain

(38) *Cartulaire d'Afflighem*, fasc. I, ch. IX, p. 17.

(39) *Id.*, fasc. I, ch. X, p. 19; ch. XII, p. 22; ch. XXX.

(40) *Id.*, fasc. I, ch. XXIX, p. 52; chapitre XLVIII, p. 19.

et sous la direction du clergé de Wavre jusqu'au moment où elle passe sous l'autorité d'Afflighem.

## 2. — Les origines du prieuré bénédictin.

L'existence du prieuré est établie dans le courant du XII<sup>e</sup> siècle mais nous ne savons pas à quelle date précise les moines d'Afflighem l'ont édifié.

Gielemans, qui nous rapporte les traditions, nous raconte que, parmi les nombreux pèlerins, qui se rendaient à Basse-Wavre attirés par les prodiges opérés en cet endroit, se trouvaient des hommes religieux et d'une grande austérité, venant du monastère nouvellement établi à Afflighem. Ces religieux, attirés par la sainteté du lieu, y firent de nombreuses visites. Vers 1092, le dit lieu leur est donné pour s'y établir (41).

Ce processus paraît à première vue assez logique. Mais la valeur de Gielemans en tant qu'historien est très contestable. Il nous rapporte les traditions quatre siècles après la donation de 1086, il manque de sens critique et s'efforce surtout dans son récit de satisfaire la piété des fidèles de Basse-Wavre. Il accepte tous les faits sans examen.

Aussi, sans rejeter son récit à priori et en bloc, examinerons nous les documents de l'époque pour voir s'ils confirment ou détruisent le récit de Gielemans, en leur donnant bien entendu la préférence. La charte de 1086, contrairement à l'opinion communément admise, ne doit pas être considérée comme la charte de fondation du prieuré.

Dans cette charte, le comte Henri donne à l'abbaye d'Afflighem, d'accord avec son frère Godfried, vingt manSES de l'alleu qu'il possède dans la villa d'Assche et l'usage des bois, prés, pâturages pêche et chasse dans le même alleu. Puis, pour augmenter le désir des moines de servir Dieu, il ajoute à cette largesse la chapelle libre de Basse-Wavre avec la dime de l'église haute, quelques terres, les

(41) J. GIELEMANS, *op. cit.*, p. 350.

moulins et des terres ainsi que les droits de tonlieu et de macheria (42).

Cette donation n'est donc pas faite pour inviter les moines à fonder une communauté à Basse-Wavre, le comte n'en souffle mot, mais est simplement une ajoutée, une générosité plus grande, destinée à favoriser les débuts de la jeune communauté d'Affligem.

Ce point de vue est confirmé par deux faits. Un document d'une grande valeur, intitulé : *Exordium seu fundatio monasterii Hassligemiensis* ou bien *Chronicon Afflighemense* nous rapporte les débuts du monastère d'Affligem. L'édition critique de ce texte nous a été donnée par Dom Vincent Coosemans et Dom Cyprien Coppens, moines d'Affligem (43). Cet écrit fut composé par divers auteurs qui ont encore connu les fondateurs de l'abbaye. Les éditeurs affirment que les rédacteurs méritent pleine confiance et que leur témoignage est juste (44).

Au chapitre XVI, le rédacteur nous rapporte les exemples de sainteté d'un certain Engelbertus, seigneur de Callstert, devenu moine à Affligem.

Cet Ingelbertus, désirant chaque jour agrandir les possessions du couvent, va trouver, à nouveau, dit la chronique, le comte Henri et lui suggère que ce qu'il avait déjà donné à l'abbaye devrait être augmenté ; le comte accède à sa prière, il approuve et donne à l'abbaye d'Affligem des biens à Basse-Wavre (45). Ce texte cadre très bien avec le texte de la charte de 1086 et l'explique.

Ingelbertus va trouver le duc et le prie d'accroître les possessions d'Affligem. Le duc acquiesce, donne les 20 manars de son alleu d'Assche et y ajoute, pour satisfaire Ingelbertus, sa chapelle libre de Basse-Wavre. Il n'est nul-

(42) Id., p. 63 (11).

(43) D. VINCENT COOSEMANS et D. CYPRIEN COPPENS, *De eerste Kroniek van Affligem in Affligemansia*, Mars 1947, pp. 53-93 (1-42).

(44) Id., p. 63 (11).

(45) *Exordium seu fundatio monasterii Hassligemiensis*, chap. XVI, édition Coosemans-Coppens, p. 75 (23).

lement question dans la demande d'Ingelbertus de fonder un nouveau prieuré.

Nous avons dit que la charte de 1086 ne fait aucune allusion à la fondation d'un prieuré. Ce silence ne suffirait sans doute pas à étayer notre affirmation mais ce silence devient étrange quand nous constatons que pour les autres prieurés et monastères dépendant d'Affligem, il est chaque fois mentionné ou le désir du donateur de voir fonder une communauté ou la reprise par Affligem d'une communauté en détresse.

Nous avons déjà dit qu'à Frasnes existait une communauté de cinq chanoines dispersée par la pauvreté. Le donateur précise dans la charte de donation en 1099 qu'il désire que l'abbé d'Affligem veille au rétablissement de ce monastère (*curavit ne tantum monasterium sine debite religionis cultu remaneret*) (46).

A Grand-Bigard existait une communauté de moniales qui passe sous l'autorité d'Affligem en 1153. Le duc Godefroid précise qu'il soumet cette communauté à Affligem avec l'assentiment des moniales. (*Cujus ergo congregandans profectui et propiciens utilitati sororum, ibi congregatarum voluntate assensu et petitione, locum ipsum cum omnibus suis pertinentibus, cœnobio Hassligemiensi subjeci et Abbati regendum commisi*) (47).

A Barnhem existe une communauté de chanoines érigée en abbaye en 1101. En 1120 cette communauté est presque réduite à néant et rattachée à Affligem pour reprendre vie (48).

A Saint-André près de Bruges, le comte donne en 1100 l'autel de Berthulcherca et forme le vœu qu'on installe des moines dans un monastère préexistant (49).

En 1096 il est fait don par un certain Gilebert à Af-

(46) *Cartulaire d'Affligem*, fasc. 1, p. 17, charte IX.

(47) Id., ch. XLVIII, p. 79, fasc. I.

(48) Id., fasc. 1, ch. XII, p. 22 ; ch. XXX, p. 53.

(49) Id., p. 19, fasc. 1, charte X.



fflighem d'un bien situé à Alost pour y construire une église et un couvent de femmes (50).

Entre 1100 et 1121, le donateur se récusé et l'abbé d'Afflighem transfère la communauté à Forest (51).

En 1125, le duc Godefroid I<sup>er</sup> donne à Afflighem une terre appelée Vlierbeek pour y construire un monastère (52).

Il faut reconnaître que le silence du comte Henri en 1086 ne s'explique que par le fait que la donation ne concerne aucunement la fondation d'un prieuré.

Un autre document confirme encore notre point de vue. L'*Auctarium Sigeberti Affligemense*, chronique composée vers 1160-1170 par un moine d'Afflighem pour compléter la longue chronique de Sigebert de Gembloux ne mentionne pas la fondation de Basse-Wavre alors qu'il est fait mention de la donation de l'église de Genappe, de celle de Forest et de la soumission à Afflighem des communautés de Frasnes, Saint-André près de Bruges et de Barnhem (53). Ce silence du chroniqueur, qui est d'Afflighem et qui paraît bien informé, est très curieux et montre bien le caractère particulier de la donation de Basse-Wavre. Le comte Henri, pour faire plaisir à Ingelbertus et favoriser la jeune communauté, a ajouté la donation de Basse-Wavre.

Les documents que nous avons examinés ne nous apportent aucune indication sur la fondation et semblent bien indiquer que cela n'était même pas dans les intentions ni du donateur ni des moines d'Afflighem.

Pourtant, en 1105, on parle du *monasterium sancte Marie de Wavera* (54) et en 1138 de la *cella sancte Marie in Wavera* (55) ce qui indique l'existence d'une communauté de moines. En 1132, le duc Godefroid fait don de la terre d'Hanonsart, *fratribus ecclesie sancte Marie in Wa-*

(50) Id., fasc. 1, charte n° V, p. 11.

(51) Id., fasc. 1, charte XVI, p. 30-31.

(52) Id., fasc. 1, ch. XXXVII, p. 65.

(53) *Auctarium Affligemense*, édit. MGH, scriptores, t. VI, p. 402.

(54) Id., ch. XIV, fasc. 1, p. 25.

(55) Id., ch. LVII, fasc. 1, p. 91.

vera presentibus (56) et en 1145 le chevalier Conrad de Moul reçoit l'habit religieux à Basse-Wavre (57).

Dans les premières décades du XII<sup>e</sup> siècle, nous constatons donc l'existence d'une communauté à Basse-Wavre sans que nous ayons la moindre mention de sa fondation.

Pourtant un document nous parle de cette fondation. C'est, comme l'indique l'en-tête, une lettre du comte Henri III et de son frère Godefroid où ces derniers notifient qu'ils ont donné le lieu dit Wavre pour que des moines y soient installés. Ce document éclairerait le problème qui nous occupe mais, avant de l'utiliser, nous devons le soumettre à une critique sévère puisqu'il se présente à nous sous des aspects particuliers et qu'il n'a jamais fait l'objet d'une étude approfondie. Il est reproduit à l'annexe II.

Le chanoine Laenen parle de ce document dans son étude sur N.-D. de Basse-Wavre mais il n'en fait pas la critique et se contente d'en donner la teneur (58).

Nous ne connaissons cet écrit que par une copie transcrite dans un cartulaire du prieuré de Basse-Wavre et intitulé « *Liber quorundam privilegiorum monasterii Affligemensis et honorum prioratus Bas Waurionensis* ». Ce manuscrit se trouve aux archives Générales du Royaume où il est classé sous le n° 5404 des archives ecclésiastiques.

Ce cartulaire fut écrit pour le sous-prieur d'Afflighem Ghislain De Corte en 1669, d'après les originaux que lui communiqua J.-Fr. Van den Driesch, chanoine et archidiacre de Saint-Rombaut. Laenen prétend que ce manuscrit ne fut pas utilisé par E. De Marnette pour la publication de son cartulaire (59).

Nous devons rectifier cette erreur : De Marnette avait classé les divers cartulaires d'Afflighem en les désignant par une lettre. Le *Liber quorundam* avait reçu la lettre F. Nous avons pu d'ailleurs vérifier nous-mêmes sur le manuscrit son utilisation par De Marnette.

Comme ce document ne nous est connu que par une

(56) Id., p. 78-79, fasc. 1, chap. XLVII.

(57) Id., ch. LXXIII, fasc. 1, p. 113.

(58) J. LAENEN, *N.-D. de Basse-Wavre*, pp. 10-11.

(59) J. LAENEN, *op. cit.*, p. 10, note 1.

copie, nous ne pouvons en étudier les caractères externes. Avant de passer à la critique du texte lui-même, nous le nous pourrions à signaler deux faits assez étranges.

La lettre du comte Henri n'est pas datée. Ghislain De Carle, qui classe les diverses chartes dans un ordre chronologique bien régulier, insère cette lettre entre une charte de juin 1227 où Henri I<sup>er</sup>, duc de Lotharingie ratifie le don que Godefroid, seigneur de Wavre, a fait au prieuré de Basse-Wavre de deux honniers situés devant la porte de ce monastère et une autre charte non datée mais qu'on rapporte aux environs de 1210 et dans laquelle Robert, abbé d'Afflighem, et son monastère admettent Siger de Wavre à participer aux mérites de leurs prières. La charte qui suit cette dernière est datée de 1244.

Cette place est pour le moins étrange. On peut se demander à juste titre pourquoi le rédacteur a inséré ce document parmi les chartes du XIII<sup>e</sup> siècle au lieu de le placer à la suite de la charte de 1086 à laquelle il devrait logiquement faire suite. Ce fait crée un certain doute préalable à toute analyse du texte.

De plus, De Marnette qui publie soigneusement toutes les chartes ayant trait à Afflighem et aux prieurés qui en dépendaient, omet purement et simplement ce texte alors qu'il publie la charte qui précède et celle qui suit. Le texte qui nous occupe se trouve dans le *Liber quorundam* aux folios 21-23 ; dans le cartulaire de De Marnette, la charte de juin 1227 qui est écrite au folio 21 du *Liber* est publiée dans le fasc. 4 de 1000, p. 454, sous le numéro CCCLXIX et la charte datée des environs de 1210, qui est écrite dans le *liber* au folio 24, est publiée dans le fascicule 5 de 1898, p. 852 sous le numéro CCLXVII. De ces deux chartes les originaux existent encore.

Cette omission de De Marnette est également très curieuse et devait être motivée. Malheureusement, l'auteur n'a pas achevé sa publication et n'a pas donné les résultats de ses recherches.

Les deux faits que nous venons de signaler ne plaident pas en faveur de ce document mais sont insuffisants pour déterminer notre attitude vis-à-vis de lui.

Nous passerons maintenant à l'étude même du texte. Notons d'abord que ce document porte comme en-tête explicative dans le *Liber quorundam* : « *Litterae Henrici comitis lovaniensis et fratris sui Godefridi continentes quod locum Waver concesserint et liberam fecerint ecclesie Affligemiensis ad edificantum ecclesiam in honorem beate Viginis qua donatione multi accensi predictos legali donatione sunt secuti, prout in iisdem litteris continetur.* »

Ghislain De Carle nous le présente donc comme un diplôme du comte Henri III de Louvain et de son frère Godefroid, conçu dans le même genre que le diplôme de donation de 1086. Cet en-tête est quelque peu en désaccord avec le style et la teneur du document.

Ce dernier est rédigé sous la forme non pas subjective, c'est à dire à la 1<sup>re</sup> personne du singulier ou du pluriel, mais sous la forme objective, c'est-à-dire à la 3<sup>e</sup> personne. Cette dernière forme est utilisée dans les documents diplomatiques où l'auteur, au nom de qui le document est expédié, mentionne l'auteur comme un tiers (60).

La forme objective est aussi utilisée dans les notes qui nous rapportent divers faits sous forme de récit. C'est dans cette catégorie de documents que se range notre texte. Sous cette forme, nous ne rencontrons pas la formule habituelle : « *Notum sit* ».

Voici le début du texte qui nous occupe : *Heinricus, dei gratia, comes lovaniensis et frater suus Godefridus hunc locum Waver concesserunt et liberam fecerunt ecclesie sancti Petri Affligemiensis cœnobii.*

Cet extrait montre très bien que nous avons à faire à un récit. Cette forme ne cadre pas exactement avec les *Litterae Henrici* que nous prometait l'en-tête.

D'autre part, le texte du début compris entre les termes : *Heinricus dei gratia comes lovaniensis*, et les termes : *legali donatione sunt secuti*, et le texte compris entre les termes : *Supradictus dux Godefridus*, et les termes : *liberis hominibus, quorum nomina ex parte suscripsimus* sont distants chronologiquement et d'époques différentes.

(60) A. de BONARD, *Manuel de diplomatique française et pontificale*, t. I, Paris, 1929, p. 253.

Dans le texte du début, nous avons : *Henricus, dei gratia, comes lovanensis et frater suus Godefridus*, comme dans la charte de donation de 1086 où nous rencontrons : *Ego fraterque meus Godefridus*. Le comte Henri III de Louvain régna de 1079 à 1095. Ce diplôme qui nous parle de l'édification d'une église à Basse-Wavre doit être postérieur à la donation de 1086. Ce texte se situe donc entre les années 1086 et 1095. Nous pouvons même préciser puisqu'on nous donne « *Tempore Henrici episcopi lodoviensis* », c'est-à-dire Henri de Verdun qui fut évêque de Liège de 1075 à 1091. Notre texte se place donc entre les années 1086 et 1091.

Dans le texte, de la fin, nous trouvons : *Supradictus dux Godefridus*. Cela suppose d'abord la mort d'Henri III, ce qui situe le texte après 1095. De plus, Godefroid I<sup>er</sup> qui régna de 1095 à 1140 ne reçut le titre de duc de Lotharingie qu'en 1106.

Le duc précise : *Quia laboriosum erat nobis ipsam pro parva re talis adire ecclesiam sanctæ Mariæ cuius ipse est advocatus*.

Ce texte suppose d'abord que l'église est construite alors que dans le texte du début il faut encore la construire : *Ad edificandum in eo ecclesiam*.

Il n'est pas question d'église à Basse-Wavre avant l'année 1119. En 1105, quand Pascal II confirme les biens d'Afflighem, il dit « *monasterium sancte Marie de Wavera* » tandis qu'en 1119 Clément II parle de « *Monasterium et ecclesiam sancte Marie in Wavera* » (61).

En 1132, le prieuré de Basse-Wavre est désigné par les termes « *ecclesia sancte Marie in Wavera* » (62).

D'après ces données, nous pouvons situer ce texte après 1119 et à une époque qui se rapprocherait du texte de 1132, d'autant plus que Godefroid est présenté comme l'avoué de l'église et que la première mention que nous

(61) *Cartulaire d'Afflighem*, fasc. 1, p. 25, ch. XIV.

Id., fasc. 1, p. 48, ch. XXVIII.

(62) Id., fasc. 1, p. 78, ch. XLVII.

avons de cette assemblée se trouve dans une charte de 1136 (63).

Nous pouvons donc situer ce texte certainement après 1119 et avec vraisemblance vers les années 1130-1136.

Après avoir établi ces différences chronologiques indéniables, nous pouvons émettre l'avis que ce diplôme est un texte composite, formé de documents écrits à des époques successives et remis ensemble à une époque jusqu'ici indéterminée.

Passons maintenant à la critique de la titulature.

Le document précité nous donne : *Henricus, dei gratia, comes lovanensis et frater suus Godefridus*.

Cette titulature, sans être inexacte, est contraire à toute psychologie. En effet, dans la charte de donation de Basse-Wavre datant de 1086, le comte Henri III s'intitule fièrement « *Ego Henricus, divina propiciante clemencia, Brabatensis patrie comes et advocatus* ».

C'est la première fois qu'un comte de Louvain s'intitule « comte et avoué de la patrie du Brabant ». Remarquons qu'il laisse tomber son titre de *comes lovanensis* qui faisait de lui un seigneur de second plan. La maison de Louvain commence son ascension qui lui donnera la grande puissance des ducs de Brabant et le titre envié de duc de Lotharingie.

Dans une charte de la même année, le comte Henri reprend ce titre « *Ego Henricus comes et advocatus Brabatensis Patrie* ».

Il serait des plus étranges que dans notre document qui, comme nous l'avons vu, est postérieur à 1086, le comte Henri se contente du titre de *comes lovanensis*. Ce serait contraire à toute logique et à toute psychologie humaine. Cet emploi de « *comes lovanensis* » ne peut s'expliquer que par l'ignorance d'un copiste assez postérieur aux événements et qui n'en saisissait plus la portée.

Le corps même du diplôme est formé d'une série de donations d'importances diverses et d'époques différentes.

(63) Id., fasc. 1, p. 90, ch. LVI.

En voici quelques preuves. Le texte nous parle d'un échange fait par le Seigneur Siger. Il s'agit selon toute vraisemblance du seigneur local Siger de Wavre. Ce Siger est mentionné pour la première fois en 1125 dans un document où sa mère Ava de Wavre fait donation au prieuré de Forest d'un alleu situé à Woluvé, avec ses fils Siger, Godefroid et Synagogus. La mère agit ici en maître tandis qu'en 1136, ses fils font des donations de leur propre chef. Cet échange effectué par Siger doit donc se placer entre 1125 et 1136.

Nous avons une donation faite par un certain Henri, fils de Menzo, des dîmes du Sart que le Duc avait donnés à sa fille. Cette donation doit se placer après 1106 puisque Godefroid I<sup>er</sup> ne reçut le titre de duc que cette année-là. Nous avons d'autre part mention d'un Meinzo *loibol* et *Heinricus filius eius* dans une charte des environs de 1180.

Les donations mentionnées sont de minime importance. Malgré de patientes recherches, nous n'avons pu retrouver la plus grande partie des personnages cités. Certains ne sont connus dans l'histoire que par ce document, tel est Amalricus de Belriu.

Comme nous pensons l'avoir montré, ce diplôme ne date certainement pas des origines et est formé d'un agrégat de documents divers. Pourrions-nous fixer, avec plus ou moins de précision, la date de sa composition ? Divers indices peuvent nous aider.

Nous rencontrons dans ce document la forme *Wavar* pour désigner Wavre alors que la forme latine est *Wavera* ou *Wauria*. Cette forme germanique ne se rencontre pas dans les documents concernant le prieuré de Bosse-Wavre depuis 1086 jusqu'au début du XIII<sup>e</sup> siècle. Nous la trouvons pour la 1<sup>re</sup> fois dans une charte de 1202 dans laquelle Hugues de Pierrepont, évêque de Liège, accorde à l'abbaye d'Aillighem le droit de nommer sans présentation le prêtre desservant l'église de Wavre (64).

(64) Id., fasc. 3, charte CCXXXVI, p. 320-321.

Nous y rencontrons les formes : *Ius patronatus in Ecclesia de Wavre et prioratu sancte Marie in inferiori Wavre*.

Nous avons ici la forme romane : *Wavre* correspondant à la forme germanique *Waver*.

A partir de 1200, cette forme se rencontre assez souvent. Nous la trouvons dans les chartes de 1229, de 1277, de 1241, etc.

Ces formes *Wavre* et *Waver* semblent donc bien être entrées dans l'usage au début du XIII<sup>e</sup> siècle, au moment où le langage vulgaire commence à apparaître dans les documents de chancellerie.

Un autre indice est assez significatif. L'invocation employée dans notre document est la suivante : *In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen.*

Cette invocation est inconnue dans les diplômes émanant du comte Henri III et des ducs Godefroid I<sup>er</sup>, II et III. Ceux-ci emploient toujours l'invocation : *In nomine Sancte et Individue Trinitatis.*

Le premier à employer l'autre invocation est le duc Henri I<sup>er</sup> (1190-1235) dans une charte de 1188, alors qu'il était encore prince héritier. Dans les diplômes qui émanent de lui, il emploie très fréquemment cette invocation concurremment avec l'invocation : *In nomina sancte et individue Trinitatis.*

Ces deux indices, sans être décisifs, permettent de placer avec assez de certitude, la composition du document dans les débuts du XIII<sup>e</sup> siècle.

Ce document nous suggère encore des remarques d'ordre stylistique. Le latin de ce document est assez piètre. En voici deux preuves : au début, le copiste écrit : *ad aedificandum in eo ecclesiam*. Cette forme est assez courante au Moyen-Âge mais dénote un copiste peu cultivé. Dans la charte de fondation de l'Abbaye de Parc en 1129, nous rencontrons la construction : *ad construendam in eo ecclesiam* qui est une forme correcte (65).

(65) Charte publiée par J. A. VERSTEYLEN, *Carta Patensis* dans *Bijdragen tot de Geschiedenis byzonderlijk van het aloude Hertogdom Brabant*, nouvelle série, 1<sup>er</sup> vol., 1923, p. 228-236, Charte p. 229.

Cette forme serait encore peu grave si nous ne rencontrions une erreur de composition assez conséquente dans la suite. A la fin du document, on nous rapporte que le duc Godefroid ne se déplacera plus pour confirmer les donations à cause de leur fréquence. Le style général, comme nous l'avons vu, est à la 5<sup>e</sup> personne. Or, nous rencontrons la forme suivante : *Supradictus Dux Godefridus haec et alia quamplurima alodii sui quæ singuli pro redemptione animarum suarum dederunt in bonario vel dimidia sua diurnali vel deinceps ipso Dei gratia superstite daturi sunt quia laboriosum erat NOBIS ipsam pro parva re toties adire ecclesiam sanctæ Mariæ cuius ipso est advocatus...*

Nous avons ici un passage brusque du style à la 5<sup>e</sup> personne au style direct, ce qui constitue une incorrection évidente.

L'expression suivante « *in honorem et laudem sanctæ Dei Genitricis et perpetuæ Virginis Mariæ* » est emphatique et ne concorde pas avec le style très simple des documents du XII<sup>e</sup> siècle : *ecclesia sancte Marie in Wavera* en 1152, *ecclesia Sancte Virginis Marie* en 1175. Dans la charte de fondation de l'abbaye de Parc en 1120, nous trouvons : *ad construendam in ea ecclesiam in honore sancte Dei Genitricis Marie*.

Par contre, dans une charte de 1209, nous trouvons l'expression : *Ad usum ecclesie sancte et intemerate Virginis Marie Waverensis*.

Un dernier détail reste à signaler. L'expression « *tempore Henrici episcopi lodiensis* » marque bien un récit de loin postérieur aux événements. Les documents contemporains ne parleraient pas ainsi. Ils signaleraient l'évêque seulement dans la finale.

Quelle sera notre conclusion sur ce document ? Ce diplôme ne nous est connu que par une transcription dans un cartulaire du XVII<sup>e</sup> siècle. Nous ne pouvons donc en étudier les caractères externes.

L'étude des caractères internes nous a amené à voir dans ce document un écrit composé au début du XIII<sup>e</sup> siècle par un copiste négligent et peu au courant des évé-

nements. Il est un agrégat de diverses chartes de donations s'étageant pendant tout le XII<sup>e</sup> siècle.

Nous ne le considérons pas comme un faux mais c'est un document écrit après coup et qui nous incite à beaucoup de prudence. C'est vraisemblablement ce qu'on appelle un acte récrit, c'est à dire refait à l'aide de débris conservés des originaux, soit d'après d'anciens extraits ou des analyses. Ces actes doivent être soumis à un contrôle sévère et perdent les caractères essentiels qui n'appartiennent qu'aux sources diplomatiques (66).

### 5. — Conclusion.

Nous croyons avoir bien établi qu'il n'entraît nullement dans les intentions des donateurs de faire créer un couvent à Basse-Wavre. Le diplôme de 1086 et la chronique d'Allighem en font foi. Pourtant en 1119, nous rencontrons « *monasterium et ecclesia sancte Marie in Wavera* » et en 1132 « *fratribus ecclesia sancte Marie in Wavera* ». Il existe à cette époque une communauté de frères à Basse-Wavre. Le document que nous avons analysé et qui parle de la fondation d'un couvent doit être consulté avec prudence. Nous pouvons imaginer à la suite de cette étude critique le processus suivant.

En 1086, rien n'est prévu et rien n'existe : entre 1086 et 1132 quelques frères s'installent à Basse-Wavre, peut-être déjà en 1105 ; presque certainement avant 1119.

Cette communauté n'avait pas encore le caractère d'un prieuré. C'est ce qui explique pourquoi l'*Auctorium Affligemonsa* ne fasse pas mention de la fondation de Basse-Wavre, alors qu'il parle des fondations des autres prieurés. La communauté de Basse-Wavre a acquis peu à peu de l'importance et est devenue un prieuré. En 1154, on parle des *monachi in Wavera*. En 1202, on parle pour la 1<sup>re</sup> fois d'un *prioratui Sancte Marie in inferiori Wavro constituta*.

(66) A. GIRY, *Manuel de diplomatique*, Paris, 1894, p. 12-13.

A partir de ce moment l'expression inconnue avant devient commune. Notons d'ailleurs que Basse-Wavre a toujours eu une importance secondaire parmi les prieurés d'Afflighem et l'abbaye mère y a toujours conservé une grande autorité. Le récit de Gielemans correspondait donc en partie à la réalité.

## B. — LES ORIGINES DU CULTE DE LA VIERGE A BASSE-WAVRE.

Nous nous sommes occupés jusqu'à présent des origines du centre culturel et du prieuré bénédictin de Basse-Wavre. Il nous reste à étudier d'une manière critique les origines du culte marial à Basse-Wavre.

Deux opinions autorisées ont été exprimées jusqu'à ce jour sur cette question. Le chanoine Laenen ne répugne pas à l'idée de placer les origines du culte marial avant l'arrivée des moines d'Afflighem mais il reste prudent dans son avis. « L'établissement, écrit-il, auprès du sanctuaire de N.-D. de Basse-Wavre d'une communauté bénédictine dans toute la ferveur de sa récente fondation eut pour conséquence de raviver, **SINON DE CREER DE TOUTES PIÈCES**, le culte local de la Vierge » (67).

L'abbé Gits, actuel curé d'Archennes, dans sa réédition du « Précis historique de N.-D. de Basse-Wavre » parue en 1947, reprend la thèse d'une origine du culte marial antérieure au prieuré. « Les religieux, écrit-il, ont-ils dès lors instauré eux-mêmes le culte local de la Sainte-Vierge ? Ce culte, était-il, au contraire, pratiqué déjà avant l'arrivée des bénédictins ? Cette dernière hypothèse peut être soutenue hardiment, si l'on admet que, dans le Haut Moyen-Age, on ne changeait pas facilement le titre d'un sanctuaire. Dans ce cas, l'église (ecclesia) bâtie par les moines

(67) J. LAENEN, *N.-D. de Basse-Wavre*, p. 9.

aurait simplement repris le titre qui était celui du sanctuaire primitif (capella), propriété du prince Henri et objet essentiel de sa donation. Dans ce cas également, le culte marial à Basse-Wavre peut remonter bien au delà du XI<sup>e</sup> siècle. Laenen va jusqu'à penser que l'on se trouve en présence d'un antique sanctuaire mérovingien ».

Mais il ajoute avec prudence : « Quoi qu'il en soit, même si l'on s'en tient au XI<sup>e</sup> siècle pour dater l'origine du culte à Basse-Wavre, nous avons à faire à une des dévotions mariales les plus anciennes de la Belgique. » (68)

Gielemans, comme on le sait, place les origines du culte marial en 1070. Mais nous devons accepter ce témoignage avec la plus grande circonspection. Gielemans écrit au XV<sup>e</sup> siècle, donc à une époque fort postérieure aux événements. Il ignore toute critique et se contente de satisfaire la curiosité des gens en rassemblant les traditions existantes.

Pour traiter cette question, nous étudierons en détail les documents contemporains. L'abbé Gits s'appuie, pour étayer sa thèse de la haute antiquité du culte marial, sur le texte du diplôme du comte Henri III, que nous avons déjà analysé en étudiant les origines du prieuré de Basse-Wavre. L'église construite sur les désirs du comte aurait, selon lui, simplement repris le titre de la *capella libera*.

Nous faisons remarquer que la question des titres d'églises est encore très obscure et très controversée. La persistance des titres n'est qu'une hypothèse comme le reconnaît l'abbé Gits, hypothèse difficilement contrôlable puisque bien souvent les titres des églises nous apparaissent tardivement sans que nous puissions en vérifier l'origine.

De plus, l'expression : « *in honorem et laudem sanctae Dei Genitricis et perpetuae Virginis Mariae* » n'implique pas nécessairement l'existence d'un culte marial ni la création d'un culte marial.

Bien des sanctuaires, des églises, des couvents sont

(68) A. GITS, *Précis historique de N.-D. de Basse-Wavre*, édition nouvelle, Basse-Wavre, 1947, annotation n° 5, p. 37.

fondés sous ce vocable au cours des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles sans que nous constations dans chacun l'existence d'un culte. Si nous devons appliquer la thèse de Monsieur l'abbé Gits à chacun des prieurés d'Afflighem, nous aurions un culte marial à Bornhem, à Vlierbeek, à Forrest et à Grand-Bigard en dehors de Basse-Wavre. Il devrait aussi exister un culte à l'abbaye de Parc puisqu'elle est édifiée « *in honore sancte Dei Genitricis Marie* ».

Nous pourrions facilement multiplier les exemples.

Cette abondance de dédicaces à la Vierge s'explique par une dévotion particulière et n'implique pas l'existence ou la création d'un culte.

Faisons aussi remarquer que le document sur lequel s'appuie Monsieur l'abbé Gits doit être utilisé avec prudence comme nous l'avons montré.

Par conséquent, ce document et ce texte ne nous apportent rien de décisif dans la question. Nous restons dans le domaine de l'hypothèse et du doute.

Nous étudierons donc les documents certainement contemporains et qui échappent à toute critique sérieuse.

La charte de donation de 1086 ne fait pas la moindre allusion à un culte marial ni même à un titre quelconque de la « *capella libera* ».

Dans les chartes subséquentes, nous ne trouvons pas non plus une allusion bien claire à un culte marial. Nous rencontrons bien dans ces documents la mention *ecclesia sancte Marie* mais nous avons déjà dit ce qu'il fallait penser de cette expression.

C'est ainsi que la confirmation des biens d'Afflighem par le pape Pascal II en 1103 et la confirmation des mêmes biens par le pape Calixte II en 1119 ne nous apprennent rien pour le culte. Ce que nous pouvons dire, c'est que l'église a été construite entre 1103 et 1119 puisqu'en 1103 nous trouvons l'expression « *Monasterium sancte Marie de Guavera* » et en 1119 « *Monasterium et Ecclesiam Sancte Marie in Wavera* ».

La charte de donation par Godefroid I<sup>er</sup> en 1132 de la terre de Hanonsart ne nous apprend rien non plus. Le

document parle seulement des « *fratres ecclesie sancte Marie in Wavera* ».

La charte de 1136 dans laquelle le duc Godefroid et Allheron, évêque de Liège, confirment au prieuré de Basse-Wavre la possession des biens que leur ont donnés Siger, Godefroid et Henri de Wavre nous parle des « *fratres et fideles ecclesie sancte Marie* » et des « *fratres hic deo servientes* ». Dans cette dernière expression, nous pouvons voir un indice de la non-existence d'un culte marial, puisque s'il existait un culte, l'occasion était trop belle de mettre « *fratres hic deo et beate Marie servientes* », expression que nous rencontrerons plus tard dans une charte de 1154.

La charte de 1138 dans laquelle Godefroid I confirme les biens de l'abbaye d'Afflighem est tout aussi muette.

La charte de 1145 dans laquelle Conrad de Moul donne au prieuré de Basse-Wavre des biens allodinaux situés à Grand-Leez, ne fournit non plus aucun indice.

La charte de 1147 où Henri, évêque de Liège, confirme les biens d'Afflighem et celle de 1148 où le pape Eugène III confirme les mêmes biens emploient les expressions ordinaires : « *cellam et ecclesiam sancte Marie in Wavera* ».

En l'année 1152 se place une série d'événements qui ont la plus grande importance pour le culte marial de Basse-Wavre.

Cielemans nous rapporte que, vers l'an 1150, les moines de Basse-Wavre transportèrent le phylactère mystérieux, descendu du ciel, selon la croyance, et plusieurs reliques qu'ils avaient reçues, chez des orfèvres de Bruxelles pour les faire mettre dans une châsse garnie d'argent et de pierres précieuses.

Quand le travail fut terminé, la peste éclata à Bruxelles : les citadins organisèrent des processions avec toutes les reliques connues, sans effet jusqu'à ce que l'orfèvre révéla l'existence des reliques de Basse-Wavre. Ces reliques sont exposées dans l'église Saint-Nicolas et apportent la guérison aux malades. Un concours de foules prodigieux se rend au pied de la châsse.

A l'annonce de ces événements, l'abbé d'Afflighem se rend à Bruxelles, le jour de Pâques, avec ses moines dans l'intention de s'emparer des reliques. Malgré ces efforts et ceux de nombreuses personnes, il ne peut soulever ni déplacer la châsse de l'autel.

Ce miracle attire encore plus de monde et de nombreux miracles et conversions se produisent depuis le jour de Pâques jusqu'à la fête de Saint-Jean Baptiste.

L'abbé d'Afflighem, repentant de son acte, revient à Bruxelles en procession. Un immense cortège s'organise. Quand l'abbé veut prendre la châsse, il ne peut la soulever à nouveau tandis que le prieur de Wavre la soulève avec la plus grande facilité. Les reliques sont ramenées avec solennité à Basse-Wavre et sur leur chemin les cloches sonnent spontanément. L'année suivante, la peste sévit dans diverses localités du Brabant. La châsse de Basse-Wavre est transportée de villages en villages jusqu'à Bruxelles où des processions s'organisent.

Puis la peste se propage vers l'Est, en Brabant et en Hesbaye jusqu'à la Meuse. La châsse y passe en procession et guérit tous les malades. Finalement, elle rentre à Basse-Wavre (69).

Nous avons rapporté longuement le récit de Gielemans parce que ce récit constitue la plus grande partie des événements racontés par l'auteur. Nous avons la chance unique de posséder le récit des mêmes événements dans un document contemporain, rédigé par un témoin des faits. En effet, dans l'*Auctarium Affligemense* chronique, rédigée avant 1189 par un moine d'Afflighem pour compléter la célèbre chronique de Sigebert de Gembloux, nous avons une relation détaillée des événements qui se sont passés à Bruxelles. Ces faits sont écrits sous l'année 1152.

Voici en bref ce que nous rapporte le moine d'Afflighem. De nombreux miracles s'opèrent à l'église Saint-Nicolas à Bruxelles par l'intercession de la Vierge en l'an 1152. En effet, du consentement de l'abbé d'Afflighem, la

(69) Voir Récit de Gielemans, dans *Anecdota ex codicibus hagiographicis Joannis Gielemans*, Bruxelles 1895, p. 351-356.

châsse a été transportée chez un orfèvre, puis offerte en vénération aux fidèles depuis la semaine de Pâques jusqu'au jour de la Nativité de saint Jean Baptiste. L'abbé d'Afflighem et ses moines se rendent à pied à Bruxelles et y organisent une procession de 50.000 personnes. De nombreuses conversions et de nombreuses réconciliations s'opèrent par la Vierge. Ce temps passé, la châsse est ramenée à Basse-Wavre où la Vierge continue ses miracles (70).

Ce texte de l'*Auctarium Affligemense* a pour nous une grande valeur pour diverses raisons.

Nous savons déjà ce que nous devons penser de Gielemans. Ce dernier a vécu et écrit trois siècles après les faits de 1152 et il est d'une crédulité désamante.

Le moine d'Afflighem, rédacteur de l'*Auctarium*, a l'énorme avantage d'être un contemporain. De plus, il est sobre dans son récit. Si nous trouvons un peu d'emphase et beaucoup d'enthousiasme dans ses phrases, cela ne doit pas nous étonner de la part d'un moine du Moyen Age. Mais il ne tombe jamais dans l'exagération ridicule où Gielemans tombe si souvent. Un simple exemple illustrera cette caractéristique du moine d'Afflighem. Pour lui, la châsse est ramenée avec les reliques dans l'église de Basse-Wavre; aucun événement ne se passe lors de ce retour. Les miracles sont suffisants.

Pour Gielemans, il fallait ajouter quelques événements extraordinaires qui relèvent de la fantaisie. Écoutons-le rapporter ce retour à Basse-Wavre. « C'est avec une grande joie et révérence qu'il les transporta directement à Wavre au milieu d'un grand concours de peuple, accompagné des chants dévots du clergé. Mais, en cours de route, de nouveaux miracles viennent s'ajouter; en effet, lors de l'entrée des saintes reliques, les cloches et clochettes de chaque village résonnent avec allégresse sans qu'aucune main ne les touche ».

Par conséquent, que devons nous croire de ces évé-

(70) *Auctarium Affligemense* MGH, *Scriptores*, t. VI, Hannover 1844, p. 402-403.



nements ? En l'an 1152, une châsse contenant diverses reliques existe à Basse-Wavre. Du consentement de l'abbé d'Afflighem et de l'avis des moines, la châsse de Basse-Wavre est transportée à Bruxelles chez un orfèvre pour y être revêtue d'or et d'argent. Gielemans omet de parler du consentement de l'abbé d'Afflighem, ce qui est pourtant logique puisque le couvent de Basse-Wavre dépend étroitement d'Afflighem.

Après avoir été travaillée, la châsse est déposée à l'église Saint-Nicolas à la vénération des fidèles. De nombreux miracles se produisent depuis la semaine de Pâques jusqu'à la fête de saint Jean Baptiste.

En cet endroit existe une profonde différence entre Gielemans et le moine d'Afflighem. Selon Gielemans, la peste éclate à Bruxelles et c'est par suite de ce fléau que l'orfèvre révèle l'existence de la châsse et que celle-ci est transportée à Saint-Nicolas où de nombreux miracles s'opèrent.

Le moine d'Afflighem ne souille mot de la peste, alors qu'il rapporte dans les moindres détails les événements de Bruxelles. Ce silence est des plus étranges, et nous devons croire que la peste de 1152 à Bruxelles est une invention de Gielemans pour corser les laits (71).

En réalité, de nombreux malades de toutes espèces sont guéris par l'intercession de la Vierge et de nombreux ennemis se réconcilient.

Une nouvelle divergence existe entre le chroniqueur d'Afflighem et Gielemans à propos du passage de l'abbé d'Afflighem à Bruxelles et de la procession qui s'y organisa.

Gielemans rapporte que l'abbé d'Afflighem et ses religieux viennent à Bruxelles pour s'emparer de la châsse et l'emporter chez eux. Mais l'abbé ne peut soulever la châsse malgré tous ses efforts et ceux de nombreuses personnes.

(71) IL. PODEVIJN, *De Vereering van O.-L. Vrouw van Vrede in de Sint-Nikolaaskerk te Brussel* dans *Handelingen van het Vlaams Maria-Congres te Brussel*, Bruxelles 1921, t. 2, p. 158.

Le même abbé, repentant de son acte, revient à Bruxelles le jour de Saint-Jean Baptiste avec un grand concours de peuple. Quand l'abbé veut soulever la châsse il ne peut y réussir, tandis que le prieur de Wavre y réussit sans peine.

Le chroniqueur d'Afflighem rapporte de son côté que, par suite des nombreux miracles accomplis, un grand nombre de gens viennent à Bruxelles où l'on organise une procession avec le concours de l'abbé d'Afflighem et de ses moines. Cette procession réunit plus de 50 000 personnes.

Comme nous connaissons déjà le caractère et la méthode de Gielemans, nous ne nous étonnerons pas de découvrir dans son récit des exagérations manifestes. Gielemans a inventé de toutes pièces l'épisode de la châsse convoitée par l'abbé d'Afflighem. Cet événement flattait le goût du merveilleux de ses lecteurs.

La réalité fut beaucoup plus simple. Le chroniqueur d'Afflighem nous rapporte sous l'année 1153, dans un texte un peu obscur par sa concision, que les bourgeois de Bruxelles ont réparé l'injure qu'ils avaient faite envers l'abbé d'Afflighem et ses moines l'année précédente.

Ils sont venus chercher la Vierge de Basse-Wavre en grande pompe, l'ont transportée à Bruxelles puis l'ont reportée à Basse-Wavre au temps voulu avec joie et pacifiquement.

Alors que Gielemans échafoude sur ces quelques données très brèves toute son histoire merveilleuse, nous devons y voir simplement des événements très normaux. Le concours de peuple à Bruxelles fut si considérable et l'enthousiasme soulevé par la châsse miraculeuse fut si grand que les gens excités ont fait des difficultés pour le retour de la châsse à Basse-Wavre.

Leur attitude fut assez violente puisque le chroniqueur parle d'*injuria*. L'année suivante, réparation est faite.

La convoitise de l'abbé d'Afflighem est le fruit de l'imagination de Gielemans. Dans le texte même du chroniqueur, nous lisons que l'argent recueilli est partagé en

partie entre les moines d'Afflighem et de Basse-Wavre et que c'est l'abbé d'Afflighem lui-même avec ses moines qui organisent la procession de Bruxelles. On n'y trouve pas la moindre trace d'un désaccord. D'ailleurs, l'examen des chartes nous apprend que la bonne entente régnait à cette époque entre l'abbaye-mère et le prieuré de Basse-Wavre.

Nous venons d'analyser en détail les événements de 1152. Nous avons vu ce qui s'est passé en réalité à Bruxelles et les élucubrations de Gielemans, élucubrations reprises par Wichmans et consorts.

Un fait très important reste acquis. Un culte marial existe à Basse-Wavre à cette époque. La châsse de la Vierge est connue au loin comme miraculeuse.

Cette châsse existait avant 1152. Il nous reste à voir si ce fut longtemps avant ou non. Nous avons démontré que les documents qui s'échelonnent entre 1086 et 1152 ne nous fournissent pas la moindre trace d'un culte marial.

Le diplôme qui parle d'une *ecclesia Mariae* à Basse-Wavre est sujet à caution et ne prouve rien. Par contre, si nous prenons la peine d'examiner les documents postérieurs à 1152, nous rencontrons de nombreuses allusions très claires à l'existence d'un culte marial à Basse-Wavre. Une charte de l'évêque Henri II de Liège, dans laquelle celui-ci donne l'église de Grand-Leez au prieuré de Basse-Wavre, ne donne encore aucun renseignement. L'évêque y parle comme d'habitude de l'« *ecclesia sancte Marie quae est in Wavera* » (72).

Mais nous devons admettre qu'il fallut le temps que les événements de 1152 s'inscrivent dans la réalité coutumière. Nous sommes en 1173 après le 11 mai et les événements de Bruxelles ont eu lieu entre Pâques et la Saint-Jean de 1152.

En 1154, ces événements s'inscrivent dans la vie courante. Dans une charte datée d'après le 14 septembre 1154 Nicolas, évêque de Cambrai, reconnaît avoir donné au prieuré de Basse-Wavre, à la demande de Gérard, béné-

(72) *Cartulaire d'Afflighem*, ch. XC, fasc. 2, pp. 139-141.

ficier de l'église de Braine-l'Alleud, la dime intégrale de la ferme de Hanonsart (73).

Dans cette charte, nous avons déjà relevé à propos de l'origine du prieuré l'emploi du terme *monachi* au lieu de *fratres*.

Mais ce qui est important pour le culte, c'est que le texte ne dit plus comme en 1150 *fratres hic deo servientes* mais bien : *concesserim monachis in Wavera deo et beate Marie servientibus*.

Cette additton, à la lumière des événements de 1152, est significative. Elle indique que le culte marial est suffisamment établi pour s'inscrire dans les formules des documents officiels.

Dans une charte datée des environs de 1155, le duc Godefroid III fait connaître la manière dont les contestations qui existaient entre Machabrun, moine de Basse-Wavre, et ce monastère, ont été terminées (74).

Ce document nous apprend que Machabrun, venu à composition, et les frères de Basse-Wavre se rendent : *ante altare Sancte Marie*.

C'est la première fois qu'il est fait allusion dans un texte à un autel de la Vierge à Basse-Wavre. Devant cet autel, poursuit le texte, Machabrun renonce à ses prétentions devant témoins idoines sur le phylactère de la très Sainte Vierge et sur le coffre de la Vierge.

Ce texte nous parle clairement de la châsse de Basse-Wavre dont nous connaissons l'existence par les événements de 1152. C'est la première fois qu'un texte officiel parle de la châsse.

Dans une charte de 1173, Godefroid III donne au prieuré de Basse-Wavre, des terres situées à Polboek (75). Après l'énumération des témoins le duc ajoute : *Ego Godofridus Dux postea veniens ante altare sancte Marie in Wavera*.

Ce texte constitue la seconde citation d'un autel de la Vierge à Basse-Wavre. Les 2 citations faites le sont à

(73) *Id.*, fasc. 2, ch. XCVI, pp. 148-149.

(74) *Id.*, fasc. 2, ch. XCIX, pp. 152-155.

(75) *Id.*, fasc. 2, ch. CXLV, p. 217-218.

l'occasion d'événements importants : la réconciliation avec Machabrun et la donation des terres à Potbeck.

Nous constatons que le culte de la Vierge a acquis une réelle importance au prieuré.

Dans une charte datée des environs de 1180, Siger de Limal et sa femme Beatrix donnent au prieuré de Basse-Wavre 6 bonniers de terre et le pré situés près de *Wavera superior* (76).

Le document nous dit que les donateurs ont fait leur don : *deo et sancte Marie pro redemptione anime sue*, allusion assez claire au culte marial de Basse-Wavre. Un peu plus loin le document rapporte que Godefroid de Wavre et Ermentrude, son épouse, ont renoncé à l'alleu de cette donation après la mort du prénommé Siger librement et sans contradiction sur l'autel de la Bienheureuse Marie. Troisième citation d'un autel de la Vierge utilisé à l'occasion d'un événement important.

Dans une charte datée des environs de 1160, Guillaume de Bierbeek et Christine, sa femme, donnent cinq sous de Louvain pour l'entretien d'une lampe devant l'autel de Saint-Pierre dans l'église de Notre-Dame de Basse-Wavre (77).

Bien que la donation soit faite pour l'autel de Saint-Pierre, les donateurs ont soin de noter qu'ils font ce don « *pro devotioe Beate Marie in Wavera* ». Ce texte montre l'importance du culte marial à Basse-Wavre à la fin du XII<sup>e</sup> siècle.

De cette étude détaillée des divers documents contemporains, que devons-nous conclure ?

Il ressort de l'examen des chartes et diplômes situés entre 1080 et 1150 qu'il n'existait pas un culte marial à Basse-Wavre bien établi. Si le sanctuaire existait depuis longtemps, comme nous l'avons montré, rien ne nous permet de conclure à l'existence d'un culte à la Vierge.

Les événements de 1152 et les fréquentes allusions dans les documents postérieurs jusqu'à la fin du XII<sup>e</sup> siècle

(76) Id., fasc. 2, ch. CLXIX, p. 246.

(77) Id., fasc. 3, ch. CCXV, p. 294-295.

de prouvent à suffisance l'existence d'un culte marial bien établi et connu au loin.

Comment pouvons-nous expliquer la genèse de ce culte ?

Les religieux de Basse-Wavre ont reçu au cours de la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, diverses reliques de personnages importants. Ce fait, rapporté par Gielemans, est acceptable car le culte des reliques jouissait d'une grande vogue au Moyen-Age (78). Le duc Godefroid I<sup>er</sup> remit lui aussi plusieurs reliques qu'il avait ramenées de l'Orient lors de la Croisade aux religieux de Basse-Wavre. Dans ces reliques devaient se trouver plusieurs reliques attribuées à la Vierge comme il en existait beaucoup au Moyen-Age, reliques qui n'avaient aucune valeur réelle. C'étaient souvent des cheveux de la Vierge, un morceau de sa ceinture, une aiguille.

Les moines, liés de ces reliques, ont fait construire un coffre pour les y déposer. En 1152, ils font transporter le coffre à Bruxelles pour le décorer et les miracles qui se produisent donnent au coffre de Basse-Wavre une célébrité que les moines n'attendaient pas.

Bref, ce sont ces événements de 1152 qui sont à la base du culte marial de Basse-Wavre. Laenen laissait entendre que les religieux auraient pu créer de toutes pièces le culte local de la Vierge. Nous croyons que cette hypothèse serait la réalité des faits et elle expliquerait facilement le silence des documents avant 1152 et les allusions très claires rencontrées dans les documents officiels après 1152.

Si nous faut donc reporter après examen des textes, les origines du culte marial de Basse-Wavre vers les années 1150-1152, il n'en reste pas moins vrai que ce culte reste très ancien puisque son existence est dûment attestée par des documents dignes de foi au milieu du XII<sup>e</sup> siècle. Ce culte de Basse-Wavre reste un des plus anciens de Belgique. Nous avons simplement voulu faire le point dans toutes les légendes répandues depuis le récit de Gielemans

(78) J. GIELEMANS, *op. cit.*, p. 350.

et préciser la critique commencée avec tant de maîtrise par le chanoine Laenen.

#### Conclusion.

Au terme de cette étude sur les origines du prieuré et du culte marial de Basse-Wavre, nous tenons à résumer nos résultats et notre opinion.

Une étude attentive des documents de l'époque et une étude comparative avec d'autres documents nous ont amenés à reconnaître au sanctuaire de Basse-Wavre une origine très ancienne, due à l'existence d'une « *capella libera* ».

L'étude des documents nous amène au contraire à assigner au prieuré une origine plus tardive que celle habituellement admise. A la lumière bien faible des textes, nous pouvons entrevoir la fondation à Basse-Wavre sur les terres données en 1086 d'un petit couvent bénédictin qui prit peu à peu de l'importance dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Il ne devint prieuré, du moins d'après les textes, que vers 1150. Le premier prieur connu date de cette époque.

Le culte de Notre Dame de Basse-Wavre doit avoir eu son origine aux alentours des années 1150-1155. La date traditionnelle de 1050, avancée par Gielemans, n'est nullement prouvée par les textes. Les moines du prieuré auront basé ce culte sur un coffre de reliques qu'ils avaient reçus principalement du duc Godelroid I<sup>er</sup>.

Ces quelques précisions historiques serviront, espérons-nous, l'histoire de l'antique sanctuaire de Basse-Wavre sans rien ôter à l'ancienneté de ce culte marial si répandu en Roman Pays de Brabant.

*A Pesta, fame et bello, libera nos, Maria Paets.*

#### A N N E X E.

*Henri, comte et avoué de Brabant, donne à l'abbaye d'Alfingham, récemment fondée par le chevalier Gérard, divers biens et privilèges et déclare la prendre sous sa protection.*

*De Marnette, Cartulaire, fasc. 1, pp. 1 à 4.*

1086

In nomine sancte et Individue Trinitatis Ego Henricus divina propiciante clemencia Brabatensis patrie comes et advocatus omnibus tam presentibus quam futuris fidelibus. Omne datum optimum, et omne donum perfectum desursum est descendens a patre luminum. Notum vobis facimus qualiter miles quidam meus gerardus nomine cum aliis quibusdam quos eque divina gracia et prevenit et subsecuta est, halthen militari deposito, ut meliorem invenirent heriditatem, miliciam jesus christi professi sunt. Et in comitatu meo loco ab antiquis Alfingham vocato Modo autem novo monasterio appellato habitationem saltuosam adhuc et desertam elegerunt Vt quanto amplius remoti a secularibus tanto sub regula beati Benedicti deo servirent familiaris. Eraxerunt autem Ecclesiam in honore Beati Petri Apostolorum principis Vt ubi antes erat spelunca latronum, habitatio inciperet esse tandem recte vivencium et qui erat locus rapine et homicidij mutaretur in possessionem pacis et fructus elemosinarum. Quoniam vero locus ipse ad Comitatum nostrum hereditario jure videbatur pertinere Ego frater que meus Godelfridus ab eisdem exorati fratribus de allodio nostro quo ibi iuxta in villa que dicitur Ascha tenuimus. XX. mansos vsu nostro subtraximus et pro remedio animarum nostrarum omniumque antecessorum nostrarum legitime et ex toto libere ad altare ipsius Ecclesie tradidimus. Preterea quoniam sepiissime probata valde nobis placuerit militaris eorum industria, tam pro seculari eorum amicitia quam pro remuneratione divina de eodam allodio circumjacente et ad servicium nostrum remanente in silvis et pratis in campis et pascuis in piscacionibus et venacionibus annuus eis vaum habere nobiscum.

Vt autem per amplius beneficium malus ad dei servicium cresceret eis desiderium Capellam nostram liberam in wavera subterius sitam cum tota decimacione superioris Ecclesie, cum debita inquam instituendi presbytery subiectione, cum terris

insuper aliquibus nostre culture subsistentibus cum theloneo et macheria, cum molendinis et curtibus ad nos in eadem villa pertinentibus huic largicioni legitime addidimus.

*Litteræ Henrici comitis Iovaniensis et fratris sui Godefridi continentes quod locum Waver concesserint et liberam fecerint ecclesie Alligemiensis ad ædificandum ecclesiam in honorem Beate Virginis qua donatione multi accensi prædictos legali donatione sunt secuti, prout in iisdem litteris latius continetur. (Sine nota anni).*

Henricus, Dei gratia, comes Iovaniensis et frater suus Godefridus hunc locum Waver concesserunt et liberam fecerunt ecclesie sancti Petri Alligemiensis cœnobii ad ædificandum in eo ecclesiam in honorem et laudem Sanctæ Dei Genitricis et perpetuæ Virginis Mariæ tempore Henrici Episcopi Léodiensis, scilicet ut studiis et orationibus monachorum hic positorum cultus Dei honoraretur et superetur in remissionem peccatorum suorum et omnium sequentium benefactorum. Hac libera donatione et magna spe retributionis æternæ multi accensi et ad eo et sancta Maria inspirati legali donatione sunt secuti. In primis supradictus comes Henricus et frater eius Godefridus huic ecclesie Wizer montem libera concesserunt. Dominus quoque Hillinus quicquid fiodi ab ipso comite tenuit in decimis, molendino, foro, per manum ipsius comitis ecclesie dedit, et comes simili libertate ipsi ecclesie concessit : adhibitis idoneis testibus : Francone castellan, Arnolde Slusa, Herlogo, Arnolde de Upenthorp, Adiberto de Werth. Sed et dominus Sigerus prædicti molendini et fori dimidiam partem tenens, partem suam molendini pro parte fori ecclesie legaliter contulit : testibus Gozlonge, Riccardo, Joanne, Sigero, Henricus ejusdem Menzonis filius postea idem fecit, et decimas de sarto quas dux filie suae donavit, apposuit : Testibus Gerardo, Christino, Gozlonge. Dominus Hugo, quicquid decimarum tenuit, etiam ecclesie donavit : testibus Francone, Castellano, Arnulfo, Herlogo. Dominus Gerardus et filius eius Henricus et Wilhelmus octodecim bonnaria in Curt legaliter ecclesie pro suorum animabus donaverunt : testibus Erone, Amalrico, Conone, Rodolfo, Garmaro, Witherico. Wilhelmus Palns (Paris ?) et frater suus Herbrant duodecim bonnaria in Curt dederunt : testibus Amalrico, Conone, Wihelmo, Bedoberto, Amalricus de Belriu tria bonnaria pro anime uxoris suae juxta Ausels dedit : testibus Bonone de Nil, Willelmo. Walterus et Uzula tria bonnaria in Bomel dederunt : testibus Everardo, Waltero, Arnulfo. Beatrix unum et dimidium bonnarium in Toutnini dedit : testibus Sigero, Godefrido. Alardus quinque diurnales in Waver dedit : testibus Godefrido, Fokelino, Bonone. Eppo dedit unum bonnarium pro suorum animabus in Waver : testibus Gerardo, Engelberto, Godefrido. Johannes et Sigerus dederunt diurnale pro matre sua et Sigerus pro uxore sua diurnale. Dominus

Henricus dimidium pro uxore sua dedit : testibus Gerardo, Hermanno, Alardo. Menzo dedit diurnale testibus Riccardo, Emelino, Gozelino, Gerardus et Engelbertus unum bonnarium in velle montis : testibus Godefrido, Idmaro, Bonone, Hillinus et frater ejus Martinus et Everdus diurnale pro matre sua in Valle montis dederunt testibus Bonone, Fokelino, Godefrido. Lambergis diurnale dedit : testibus Gerardo et Bonone. Stephanus diurnale. Rembertus unum bonnarium dedit : testibus Sigero, Riquardo, Gozelino, Riquardus domistitium et diurnale prati dedit : testibus Engelberto, Walzelino, Gerardo. Johannes et suus filius Henricus dederunt dimidium bonnarium prati coram testibus Gelduise et Ascelino. Gedulfus et narium prati coram testibus Gelduise et Ascelino. Gedulfus et Herinanus partes prati dederunt : testibus Gerardo, Bonone, Alardus donavit unum bonnarium iuxta Ausels : testibus Riccardo, Hemelino. Amalberga et Bertha tria diurnalia ibidem : testibus Hersono, Alardo, Lambertus noster om dimidium bonnarium prati : testibus Wigero, Arnulfo, Johanne. Domina Mathildis diurnale. Menzo diurnale. Theodoricus de Menzo et filius eius Henricus dederunt diurnale iuxta Perenchus et libertus Cognomento Heinarz dedit Sanctæ Mariæ et exfestucavit quicquid juris in eo habebat coram idoneis testibus : Bonone, Titmaro, Emmelino, Johanne. Wigerus dedit diurnale prati : testibus Arnulfo, Emmelino, Waltero et Menzone de Isca. Arnulfus dedit diurnale et dimidium prati coram domino Sigero de quo ipse tenari illam tenebat et Godefrido fratre eius, domina etiam Ava matre ipsorum præsentis. Bovo de Turniel dedit tria bonnaria allodii in Nil per manum ducis.

Supradictus dux Godefridus hæc et alia quamplurima allodii sui quæ singuli pro redemptione animarum suarum dederunt in bonnario vel dimidio seu diurnali vel deinceps ipso, Dei gratia, superstitite daturi sunt quia laboriosum erat nobis ipsam pro parvo re toties adire ecclesiam Sanctæ Mariæ cujus ipse est advocatus, tradidit et sigilli sui attestacione libera et legitima donatione per manum ipsius esse tradita confirmavit coram nobilibus et liberis hominibus quorum nomina ex parte suscripsimus : Lambertus de Cranehem, Walterus de Grimberga, et duo filii ejus Gerardus et Arnulfus, Franco Castellanus, Fastradus et Erpha de Calmunt.

Tiré du *Liber quorundam privilegiorum monasterii Alligemiensis et honorum prioratus Bas-Wavriensis*, aux Archives Générales du Royaume, pages 21-23.

## A propos d'une Coutume matrimoniale

Dans le département de la Loire existe la curieuse coutume que voici (1) :

Le jour du mardi gras ou le dimanche des Brandons (Quasimodo), suivant les localités, le « garçon d'honneur » et les « garçons de noce » implantent devant la maison de celui qui s'est marié depuis moins d'un an, un sapin aussi long que possible, bien ébranché et écorcé, auquel on a laissé seulement des branches de tête.

A ce « mai » ou « arbre de mariage », — noms ordinairement donnés à ce sapin — on suspend de petits sabots, des poupées, de petits matelas et un biberon rempli de lait.

Autour de cet arbre servant de pivot central, sont amassées des broussailles, tonces et autres matières inflammables.

On prépare autant de bûchers qu'il y a eu de mariages dans l'année. Chaque jeune ménage a le sien. Partout, c'est la jeune mariée qui, le soir, doit y mettre le feu et tandis que les flammes s'élèvent, on danse autour du tas. Bientôt, il ne reste plus que des braises incandescentes : alors, les prenters, les jeunes mariés sautent au-dessus de ce petit foyer ; ensuite suivent, par couples, les jeunes gens et les jeunes filles.

Quand tout est brûlé, la jeune mariée paye à boire à ceux qui ont préparé le bûcher, ou leur offre une collation ou même un souper.

(1) Je le résume d'après Paul FORTIER-BEAULIEU, *Mariages et noces circumpennines dans les pays ayant formé le département de la Loire*, Paris, 1937, pp. 338 à 353.

L'arbre de mariage ou mai restera là jusqu'à la naissance d'un enfant. C'est seulement alors que ceux qui l'avaient dressé le jour des Brandons, viendront le renverser. Un dimanche après-midi, les parents du bébé convieront le « garçon d'honneur » et les « garçons de noce » avec leurs cavalières, à un repas, léger ou copieux.

L'arbre qui, le jour des feux de carême, était vigoureux et bien écorcé, encore tout odorant de sève et de résine, ressemble alors à un mat desséché et noirci. On l'abat, on ne le fait pas brûler sur place. Il y a environ 35 ans, dans la Côte Roannaise, on le débitait et il devait servir à la fabrication du berceau de l'enfant.

Si les jouets et petits sabots sont restés suspendus au sommet, ils sont remis aux parents qui les conservent précieusement.

Ajoutons que rien de tout cela n'a lieu lorsque les jeunes mariés ont eu un enfant avant le dimanche des Brandons.

Il y a, conclut Paul FORTIER (2), une corrélation entre les coutumes de « l'implantation de l'arbre », des « feux de Brandons » et de « Mardi gras » et la naissance de l'enfant, mais il ne la voit pas et ne nous en dit rien.

Nous allons essayer de suppléer à cette carence.

Tout mariage normal doit porter fruit. Si après un certain temps d'union, le ménage n'est pas augmenté d'une unité, les jeunes gens qui ont assisté à la noce font comprendre aux nouveaux époux, d'une façon plaisante, qu'ils ne répondent pas aux légitimes espérances de leurs parents et amis. A cette fin, ils allument près de la demeure des intéressés, un grand feu pour les « réchauffer » et pour que le « réchauffage » des jeunes mariés produise son maximum d'efficacité, on les fait sauter au-dessus du foyer encore incandescent.

A Saint-Martin-d'Estreaux, effectuent le même saut, surtout les jeunes filles qui veulent se marier dans l'année (3). Elles désirent donc être plus « chaudes » et trouver plus facilement chaussure à leur pied.

(2) Paul FORTIER, *loc. cit.*, p. 349.

(3) *ibid.*, p. 342.

Outre ce feu, les jeunes gens implantent un arbre portant différents attributs de l'enfant (poupée, petit matelas, biberon, etc.) qui rappelleront à tout instant, aux intéressés, ce qu'on attend d'eux. Et c'est seulement à la naissance d'un bébé que ce reproche permanent sera enlevé.

Pour martifier davantage la jeune mariée, c'est elle-même qui doit allumer le feu destiné à la « réchauffer » ainsi que son mari.

Quand la fête est terminée, voulant remercier les amis qui se sont donnés de la peine pour aider indirectement, à la naissance d'un rejeton, les jeunes époux leur payent à boire ou leur offrent un souper.

Tout cela s'enchaîne admirablement et est d'une logique incontestable.

Ce qui prouve que cette interprétation est la bonne, c'est que rien n'est fait — ni feu, ni implantation de « mai » — si un enfant naît avant le mardi gras ou le dimanche de la Quasimodo. Dans ce cas, ainsi que le constate le correspondant de Renaison (4), « les fêtes n'ont pas lieu, elles n'ont pas de raison d'être ». Evidemment, il est inutile de leur rappeler qu'ils doivent procréer, puisque c'est fait.

Ne connaissant plus la raison d'être de ces démonstrations amicales, on constate parfois des changements qui en dénaturent complètement le sens primitif. Tel est le cas, notamment, quand le bâcher est dressé sur la place communale ou dans un pré en dehors du village, au lieu de l'être devant la maison des mariés ; ou quand les attributs de l'enfant sont remplacés par un drapeau, un bouquet, des pétards, une bouteille remplie de pétrole ou autre chose semblable ; ou, encore, quand la perche est abattue et mise aux enchères immédiatement après extinction du feu, etc.

Il y a environ vingt-cinq ans, à Sury-le-Comtal (5) lorsque les jeunes mariés étaient propriétaires de l'immeuble, on plaçait, le jour du mardi gras, un tonneau debout devant la maison. On y mettait une grille garnie de char-

(4) Ibid., p. 344.

(5) Ibid., p. 337.

bon. On allait chercher la mariée et elle devait allumer ce foyer. Lorsque les jeunes époux n'étaient pas propriétaires de l'immeuble, on se contentait de faire allumer le poêle de la pièce principale par la mariée. Après cela, on mangeait et on s'amusait.

Paul Fortier (6) voit dans ce rite « un geste symbolique qui montre qu'elles seront les gardiennes de leur propre foyer ». Rappelons que ce cas isolé ayant lieu le mardi gras, comme dans les autres localités de la même région, il ne peut s'agir que d'une déformation de la coutume constatée partout ailleurs. Au lieu d'un grand feu de bois ou de broussailles à l'extérieur, on s'est contenté d'allumer du charbon dans un tonneau, devant la maison et parfois, ensuite d'une plus grande dérogation encore, dans la maison même. Mais, sans aucun doute, c'est le même mobile qui partout, fait agir les amis des jeunes mariés : « réchauffer » ces derniers.

\* \* \*

L'interprétation que nous venons de donner à la coutume rappelée par Fortier-Beaulieu, et qui semble rationnelle, est confirmée par le fait que voici :

En bien des régions, tant en Belgique qu'en France, lorsqu'une cadette se marie avant son aînée, on dit qu'« elle fait danser sa sœur sur le cul du saur ». Quel est le sens de cette locution ?

Un M. Eudes, qui fut vice-président de la société « Les Antiquaires de la Morinie », va nous le dire. Il a publié, en 1891, dans les Mémoires de cette société, une étude sur les *Diverses coutumes et anciens usages de Saint-Omer*. Il écrivait :

« Si c'est une fille cadette qui se marie la première » de la maison, gare à la pauvre sœur aînée car, de guerre » lasse, il faut que, dans quelque moment de la fête, elle » soit saisie, enlevée et portée sur la voûte du four, afin

(6) Ibid., p. 349.

« dit-on, qu'elle s'échauffe, puisqu'il semble résulter de sa position qu'elle est restée insensible à « l'amour » (7).

C'est donc bien la même idée que nous retrouvons dans les deux cas.

Jules VANDEREUSE

## Réflexions d'un Folkloriste

(5<sup>e</sup> série)

ALBERT MARINUS.

**ASTROLOGIE.** — L'astrologie cherche à déduire des influences et des positions des astres, des planètes en particulier, des indications concernant l'avenir et des prédictions relatives à la vie des individus. Ces prétentions sont naïves. Elles ne sont toutefois pas dépourvues d'un fond de vérité. Le dire est déjà s'exposer à un certain discrédit, aussi importe-t-il de s'expliquer.

Il est incontestable, et la science ne démentira pas cette constatation, que la Terre est soumise à des influences telluriques actuellement inexplicables. L'univers forme un tout et les astres exercent les uns sur les autres des actions à distance. Les espaces interplanétaires et interstellaires ne sont pas des vides indifférents. Ils jouent aussi un rôle dans le conditionnement général de l'univers. Le système planétaire tout entier, n'est rien comparativement à l'ensemble du monde astral et il est subordonné à bien des phénomènes autres que la simple gravitation. De ces phénomènes, nous ne savons rien, mais nous devons bien admettre que le système planétaire dans son entièreté et dans chacune de ses parties est conditionné par des influences considérables extérieures à lui.

La Terre est un des éléments de ce système, et non le plus puissant, et est soumise à ces courants telluriques. Comment douter dès lors que l'homme, — une vermine répandue sur le sol de cette planète, — la matière dont il est composé, ne peut pas être indépendant de ces influences. N'est-il pas d'ailleurs reconnu que les conditions atmosphériques agissent sur le comportement des hommes et ne sont pas étrangères à leur état de santé. L'action des astres sur l'homme ne peut pas être niée.

Toutes ces constatations restent dans le cadre de notre science. Mais dans l'état actuel de nos connaissances, nous ne pouvons en tirer aucune donnée précise sur leurs effets relativement à l'humanité et surtout à un individu particulier.

(7) *Mémoires* V, 311, cité par P. SAINTYVES. *Revue de Folklore français*, t. IV (1933), p. 276.  
Dans le t. XX du « *Folklore Brabançon* », j'ai publié une étude sur *Le Mariage du cadet et de la cadette*.



C'est le défaut de l'astrologie d'échafauder tout un système ne reposant sur rien de précis. De la position relative de certaines planètes, ou de certaines constellations au moment de la naissance d'un enfant en déduire son caractère futur, la place qu'il occupera dans l'humanité, ses conditions de bonheur, de gloire, de fortune, c'est de la fantasmagorie. Même en supposant que les données concernant l'action des planètes, — satellites morts — soient justes, combien ne resterait-il pas d'éléments à discriminer, d'après l'angle, ou la position favorable de ces planètes, par rapport à l'ensemble des autres corps célestes.

Si parfois des fervents de l'astrologie ont eu pouvoir nous considérer comme un adepte parce que nous convenons de l'existence de phénomènes telluriques, interastraux et interplanétaires, ils se sont trompés sur le crédit que nous accordons à toutes les déductions qu'ils veulent à présent en tirer. Ne connaissant rien concernant ces phénomènes, il nous est impossible d'en déduire aucune conséquence. Le pourrions-nous jamais ? Il serait déjà téméraire de l'affirmer. Mais en aborder systématiquement et scientifiquement l'étude serait sans doute sage.

#### INFLUENCE DES ÉTOILES SUR LES ÉVÉNEMENTS.

— A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle on croyait encore à l'action des étoiles sur les événements. (Dans le langage courant on rencontre des expressions évocatrices de ces époques : être né sous une bonne étoile, mon étoile m'a été favorable, se fier à son étoile, etc.) La pièce historique de Kleist : *Prinz Friedrich von Homburg*, (le Prince de Hombourg), situe l'action au moment de la bataille de Fehrbellin (1675) gagnée par l'électeur de Brandebourg sur les Suédois. On y lit les vers suivants :

Der ärmste Geist, des, in den Sternen fremd,  
Zerst such'ne Lehre gab...

(Quel piètre esprit, ignorant tout du cours des astres a formé une pareille théorie...) On ne qualifie pas de piètre esprit celui qui croit à l'influence des astres, mais celui qui douterait de leur action sur le cours des événements. Le maréchal Kottwitz, en l'occurrence, attribue la victoire à l'action des étoiles.

**LES ÉTOILES ÉTERNUEMENT** — L'esprit populaire fait souvent des comparaisons telles qu'on ne voit guère le rapport entre les choses comparées, tout comme s'il procédait d'une logique différente, une logique apparentée au fond à celle des primitifs. L'étude du folklore donne d'ailleurs l'impression qu'il n'y a guère de distance considérable entre la mentalité de la grande masse et celle des primitifs. (Grande masse ne veut pas dire le peuple, mais tout le monde.) Comment par exemple expliquer l'idée d'un rapprochement entre les étoiles filantes et l'acte d'éternuer ?

Or, une tradition lointaine veut que Orion salue Sirius en éternuant. Et dans les pays rhénans, cette croyance est encore exprimée par un dicton : *der Stern sneutet sich*. (L'étoile éternue).

**FÊTE DES ÉTOILES AU JAPON.** — La fête des étoiles est une grande fête du Japon, dont la religion a conservé plus que la nôtre des attaches avec le culte de la nature. Ce jour-là, les jeunes filles suspendent à des bambous des banderoles de papier sur lesquelles elles ont inscrit des poésies en l'honneur des étoiles, des souhaits, des vœux. Cette fête a été célébrée en un haikai que voici, par le grand poète japonais Basho (1644-1694).

Fête des étoiles  
Voici la première nuit  
De l'automne.

**L'ÉTOILE DES MAGES.** — Mentionnons une idée qui nous vint à l'esprit lorsque nous étions encore bien jeune. Nous avions environ seize ans. Nous lisions l'*Astronomie populaire* de Camille Flammarion, au lieu d'étudier nos leçons du collège. Nous y vîmes qu'en 1866 une étoile était venue brusquement s'allumer dans la constellation de la Couronne boréale.

Notre esprit était familiarisé avec l'idée que des étoiles pouvaient disparaître. Il ne l'était pas avec l'idée que des étoiles pouvaient brusquement apparaître.

Nous pensâmes alors à l'Étoile des Mages dont parle le Nouveau Testament, étoile qui apparut dans le Ciel au moment de la Nativité. Pour le croyant cette étoile est une réalité, mais une réalité à laquelle il donne la valeur d'un miracle. Pour le non-croyant, c'est une fiction, une invention des thaumaturges du Christ.

Ne pourrait-on se poser une question qui, si elle se vérifiait, concilierait à ce sujet les idées contradictoires ? N'y eut-il pas à cette époque, précise ou approximative, une étoile qui parut brusquement dans le ciel, c'est-à-dire que la fiction aurait été une réalité ?

A cette époque, dans cette contrée, le peuple des bergers, — et le peuple était en grande partie formé de bergers, — connaissait bien le ciel et une apparition de ce genre n'aurait pas manqué d'être aussitôt remarquée. Et en supposant que ce fut une invention, on aurait eu beaucoup de peine à la faire admettre.

**DU POINT DE VUE DE SIRIUS.** — Voilà une locution devenue courante. Quand quelqu'un prend un problème de loin ou de haut on le dit examiné du point de vue de Sirius, étoile éloignée dans le ciel. La locution a déjà pris toutefois divers

sens dérivés. Si quelqu'un est nébuleux dans ses explications on lui sert aussi l'expression. Ou bien si quelqu'un consacre son temps à une besogne inutile, dont on ne voit tout au moins pas l'utilité immédiate.

D'où vient la formule ? Elle n'est pas fort ancienne, un siècle au plus, et est due à Ernest Renan qui l'a employée dans un de ses ouvrages, sans y mettre d'intention, comme une image littéraire sortant de l'imagination féconde d'un écrivain. Celui-ci ne se doutait pas du succès qu'elle aurait. Elle a frappé un certain nombre de ses lecteurs. Ils l'ont retenue, propagée, et elle est devenue un cliché du langage.

Il en fut de même de toutes les locutions et si nous observons notre langage nous serions étonnés combien il est fait d'expressions stéréotypées.

**LOUIS-LE-JUSTE.** — Pourquoi Louis XIII a-t-il été surnommé le Juste ? A-t-il accompli des actions si extraordinaires ? Rendu des jugements fameux à l'exemple de son ancêtre Louis IX ou d'un roi plus ancien, Salomon ? Pas le moins du monde. Il a déjà reçu le qualificatif au berceau et il le dut plutôt à une sorte de présage. Quand il lui a été accordé, il n'avait pas encore eu l'occasion de manifester ce sentiment. D'après l'abbé Vittorio Siri, ce nom lui fut donné tout simplement parce qu'il était né sous le signe de la Balance. Cela indique aussi qu'à cette époque (XVII<sup>e</sup> siècle) on croyait encore à l'action des astres et à l'influence des signes du Zodiaque. N'y a-t-il pas des gens qui y croient toujours ? Qui sait d'ailleurs si un jour ces actions à distance ne pourront être démontrées fondées.

Pourquoi Louis XV a-t-il été surnommé le Bien-Aimé ? Il le fut peut-être des femmes mais certainement pas du peuple, bien que cependant la renommée s'est montrée injuste à son égard.

**LA COMETE DE 1773.** — En 1773, M. De Lalande, membre de l'Académie des Sciences de Paris, avait annoncé une comète. Cette nouvelle répandit la terreur dans tout le pays. Tout le monde se représentait la comète accrochant la terre et provoquant un cataclysme universel. Un véritable état de terreur gagna toute la France. On vit en cette circonstance des actes étonnants. Le curé d'Evreux, localité où la panique avait atteint son paroxysme, monta en chaire et déclara (sic) : « que l'espèce humaine avait obtenu du Père Eternel, un sursis jusqu'en 1790 ».

Le gouvernement de son côté, prescrivit à l'Académie des Sciences de rédiger un mémoire donnant à M. De Lalande le dementi. La Politique dictant ses volontés à la science !!! L'Académie répondit à cet ordre gouvernemental d'une façon assez sybilline. Voici d'ailleurs le texte de sa réponse.

« Le travail de M. De Lalande n'étant qu'hypothétique quoique fondé sur des possibilités, on ne pouvait désavouer des principes reconnus en astronomie. Qu'on pouvait tout au plus établir des possibilités contraires. Mais sans détruire les autres, ce qui



Comment au XVII<sup>e</sup> siècle on se représentait une comète.  
La comète de 1664.

produisait un plus mauvais effet en confirmant ce que M. De Lalande a avancé ».

Il est utile de rappeler l'état des esprits et l'attitude d'un gouvernement, il y a cent septante ans seulement, à l'annonce d'un phénomène astronomique.

**AUBADES AU SOLEIL.** — Pierre Loti, dans son livre, *Vers Ispahan*, (p. 206), fait la description suivante d'une cérémonie en l'honneur du Soleil, dont il a été témoin en Perse, à Ispahan et aux Indes, à Bénarès.

« Avant la tombée de la nuit, un peu de temps me reste pour faire une station sur la Grand'Place (d'Ispahan), où l'heure religieuse du Moghreb s'accompagne d'un cérémonial très antérieur à l'Islam, et remontant à la primitive religion des mages. Aussitôt que la mosquée impériale commence à devenir violette sous les derniers rayons du couchant, un orchestre apparaît à l'autre bout de la place, dans une loggia au-dessus de la grande porte qui est voisine de la mosquée d'émail jaune. De monstrueux tambours et de longues trompes comme celles des temples de l'Inde. C'est pour un salut, de tradition plusieurs fois millénaire, que l'on offre ici au soleil de Perse, à l'instant précis où il meurt. Quand les rayons s'éteignent la musique éclate, soudaine et sauvage ; grands coups caverneux qui se précipitent, bruit d'orage prochain, qui

se répand sur tout ce lieu bientôt déserté où reste seulement quelque caravane accroupie, et sans de trompe qui semblent les bégaiements d'une bête primitive aux abois devant la dérouté de la lumière.

Demain matin les musiciens remonteront à la même place pour sonner une terrible aubade au soleil levant. Et on fait de même au bord du Gange, le pareil salut à la naissance et à la mort de l'astre souverain retentit deux fois chaque jour au-dessus de Bénarès.

Cette description montre d'abord qu'il y a un folklore partout, car la religion actuelle de ces contrées ne comporte plus un culte au soleil. C'est donc une cérémonie évocatrice d'une époque où le soleil était adoré dans ces régions.

Il y a dans notre folklore bien des manifestations qui évoquent aussi l'époque où chez nous le soleil était l'objet d'un culte. Cette description apporte donc ensuite un élément à verser au dossier d'une conception mythique qui fut commune à nos ancêtres et aux ancêtres des Persans et des Hindous actuels.

**INFLUENCE DE LA LUNE SUR LA CROISSANCE DES PLANTES.** — Nous aimons à relever les cas où l'observation rudimentaire des hommes jointe à leur sens commun, les a amenés à faire des constatations confirmées à postériori par des connaissances scientifiquement établies. (V. notre étude : *Esprit scientifique et Sens commun.*)

Les cultivateurs prétendent qu'il faut semer pendant le dernier quartier de la lune. Sur quoi appuient-ils cette croyance ? D'abord sur leur expérience consacrée il est vrai par la tradition, celle-ci leur montrant que la germination se fait à ce moment mieux et plus rapidement, les pousses des jeunes plantes croissent plus vite. La constatation est juste ; elle ne fait plus de doute aujourd'hui. Mais le paysan confère à la lune ce pouvoir. Il croit à l'action de la lune plus ou moins personnifiée en cette circonstance. Ne nous étonnons donc pas si, dans un lointain passé ils ont déifié cet astre, s'ils l'ont invoqué.

Or, la science aujourd'hui confirme l'exactitude de l'observation des agriculteurs, mais elle l'explique surment : à la fin des lunaisons, des mouvements orageux se produisent (sans se traduire nécessairement par des orages, bien entendu), et les décharges électriques se manifestent par des pluies, par de l'humidité donc, et une humidité chaude favorable à la germination et à la pousse des jeunes tiges. Cette pluie et cette humidité ne suffisent pas à expliquer la croissance car il pleut en dehors de la fin des lunaisons. Mais à ce moment il y a, concomitants, des phénomènes électriques. C'est une pluie chargée d'électricité et c'est

ce caractère particulier qui lui donne son efficacité. Le phénomène est particulièrement actif au solstice d'été et à l'équinoxe d'automne. Les observations faites sur les champignons ont été à cet égard concluantes et c'est une des connaissances essentielles de l'électro-culture, c'est-à-dire cette branche de la science agricole qui étudie l'influence de l'électricité sur les cultures.

Voilà donc encore une de ces connaissances populaires dont on fait facilement fi parce qu'elles sont génératrices souvent de pratiques adventices ou d'explications simplistes, que la recherche scientifique précise finit par confirmer. Paysans, continuez donc à semer à la fin des lunaisons sans vous inquiéter de savoir exactement pourquoi le moment est propice.

**POURQUOI LA LUNE NE TOMBE PAS.** — Les enfants s'étonnent que le Soleil, la Lune, les étoiles ne tombent pas. Ils ne peuvent s'imaginer une chose suspendue au-dessus d'eux, et ne tombant pas si elle n'est attachée à quelque chose. Ils raisonnent comme le faisaient nos aïeux qui croyaient les astres accrochés à une voûte. Puis l'observation leur montrant ces astres se mouvant séparément avec des trajectoires différentes, ils imaginèrent une série de voûtes concentriques et transparentes naturellement. Les anciens Gaulois croyaient à l'existence d'un plafond. De ces conceptions abandonnées nous avons conservé l'expression, employée encore même par les astronomes : la voûte céleste. Mais bien que nous soyons instruits de la loi de Newton sur l'attraction des corps, nous ne pouvons guère nous imaginer l'espace sans lui donner un haut et un bas. Or il n'y a dans l'univers, ni haut ni bas, ce sont des apparences, des idées que nous nous faisons, conformes à notre situation relative. Pour nous, il y a un haut et un bas. Nous donnons à ces expressions une signification absolue.

Ce n'est en fait qu'une habitude de penser, ou de voir. Quand nous faisons de la géographie, le nord est toujours en haut, au-dessus, et le sud en dessous, en bas. Nous y sommes tellement accoutumés que si on nous présente une carte autrement orientée, nous ne nous y retrouvons plus. Vous ne parvenez même pas à reconnaître la Belgique si elle est mise sens dessus dessous. De même sur un planisphère, l'Europe est au centre, l'Asie à droite et l'Amérique à gauche. Dispositions purement conventionnelles, traditionnelles même. Les Américains, eux, mettent l'Amérique au centre, l'Europe est reléguée à droite et le Japon et l'Australie apparaissent à gauche. Une de leurs cartes nous désoriente déjà. Il n'y a rien qui puisse justifier une disposition plutôt qu'une autre.

D'une façon générale, donc, nous continuons, malgré notre connaissance théorique de la loi d'attraction, à raisonner comme les primitifs et les enfants en bas âge. Nous ne savons nous faire à l'idée qu'il n'y a ni haut ni bas, que ce qui est en haut pour

nous est en bas pour les autres, et vice versa. Nombreux, très nombreux sont toujours les hommes auxquels vous ne sauriez faire accroire qu'il y ait sur la terre des hommes se trouvant la tête en bas.

**LES TACHES DE LA LUNE.** — Paul Hermant a publié dans le *Folklore Brabançon*, (v. 1925-26, p. 109), un important article consacré aux taches de la lune et à la façon dont ces taches sont interprétées par les populations, ce qu'elles y voient. Il est curieux de constater que tous les peuples y voient des représentations d'êtres vivants et échafaudent des légendes interprétatives, légendes fort différentes d'une région à l'autre. Ces fictions sont un bel exemple de créations simultanées de l'esprit humain, sans imitation ou filiation d'un peuple à l'autre.

Parmi les notes laissées par Paul Hermant nous en trouvons plusieurs qui viennent compléter son article. Nous les reproduisons ici.

Selon les Indiens du nord-ouest de l'Amérique un garçon s'est enfui de chez lui avec un chaudron, parce qu'on ne lui avait pas donné à manger. Il arriva dans la lune. (*Boas-Saga des Indiennes de NW Ameriko*), (2 P. *Ethnologia*, 1893, p. 453), (*Folk. Brabançon*, d', p. 111).

Il y a d'ailleurs dans le nord-ouest de l'Amérique de nombreuses variantes de tous ces contes. Chez les « Peaux de lièvres » c'est l'enfant qui, par l'esprit de la mort tue tous les hommes. Il partit pour la lune par la vertu du Sang répandu. On peut l'y voir encore tenant en laisse la petite chienne blanche qu'il immola et portant sur son dos l'outre pleine de sang qu'il avait suspendue à sa tente quand le grand vent parcourut le camp ennemi. On l'appelle l'habitant de la lune, le génie de la mort, la musoraigne, le cœur de la nature, etc. (PETITOT, *Traditions indiennes du Canada du N.-O.*, p. 200), (*Folk. Brabançon*, p. 125).

En Hongrie, c'est sainte Cécile qui joue de la harpe. On dit aussi que c'est une tzigane ou une danseuse. (*Folk. Brabançon*, p. 125). Dante, dans *l'Enfer*, parle de Cain dans la lune.

Les « Pieds noirs » ont mis dans la lune un homme et une femme qui mangeaient la graisse des castors au lieu de leur chair. La femme n'a qu'une jambe (*Folk. Brabançon*, p. 127). Pour les Cries, c'est un homme qui aurait été trompé par ses femmes. Pour d'autres, c'est un enfant, tenant d'une main une vessie et sous l'autre bras une petite chienne. Pour d'autres encore, un homme qui captura la lune à son lever et qui, par amour pour elle y entra. Pour d'autres enfin, les taches sont dues à la morsure d'un dragon. La légende racontée chez les Esquimaux du Groenland (*Folk. Brabançon*, p. 131) d'après laquelle le dieu lunaire aurait poursuivi sa sœur d'une façon honteuse, dans l'obscurité, et celle-ci lui aurait frotté le visage avec de la suie, se raconte aussi chez les indiens du Panama. La même idée se retrouve chez les habitants

de la Colombie britannique mais la fille avait pour amant un chien transformé en homme. Faut-il que l'imagination de l'homme soit fertile pour voir tant de choses dans la lune et en interpréter ainsi ses taches. Et faut-il que l'homme soit naïf pour y croire.

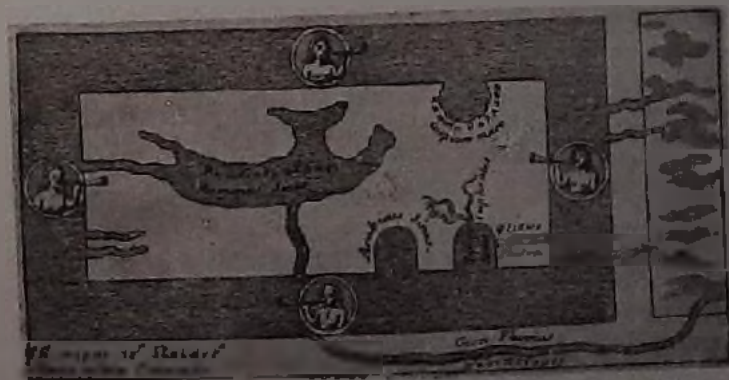
En Chine, parmi les belles légendes racontées aux enfants par leur mère, figure celle du vieillard de la Lune, chargé d'attacher à leur naissance, avec un invisible fil de soie, le garçon et la fille qui sont prédestinés l'un à l'autre.

D'autre part, il y a dans *La Tempête* de Shakespeare, un passage où l'auteur cite une croyance de cet ordre. Caliban, personnage engendré par un démon et conçu par une sorcière, ignorant et stupide, ne connaissait même pas le nom de la lune et du soleil, qu'il appelle la petite et la grande lumière. Il prend un matelot pour l'homme que sa mère lui avait montré dans la lune.

Jean Gessler dans *Stromata Médiae et Infimas Latinitatis* (p. 41) donne un texte extrait d'Alexandri Neckam : *De naturis rerum*, parlant également d'un paysan portant un fagot d'épines.

**ACTION DE LA LUNE SUR LES CHANDELLES.** — Au temps passé, on s'éclairait aux chandelles. On ne connaissait guère les fabriques. Aussi confectionnait-on les chandelles à domicile. Quand on voulait qu'elles soient bien blanches, afin de les utiliser le dimanche ou les jours de réception, on les coulait au clair de lune, celle-ci ayant la réputation de les rendre plus blanches.

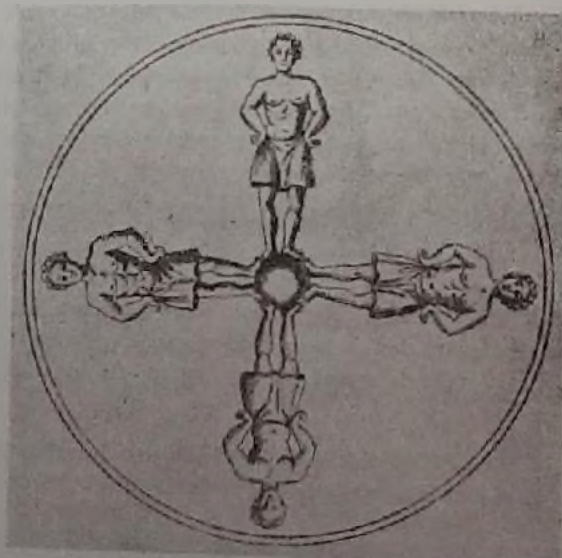
**LA ROTATION DE LA TERRE.** — Jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle, tout le monde croyait à la fixité de la terre et à la rotation



Document ayant servi au VI<sup>e</sup> siècle à Cosmas Indicopleustes pour combattre la conception de la rotundité de la terre

du ciel. Ptolémée faisait autorité. Dans *L'Almageste*, (L. I, ch. VI) il écrivait : « Il y a des gens qui prétendent que rien n'empêche de croire que, le ciel étant immobile, c'est la terre qui tourne au-

tout de son axe. Mais ces gens-là ne sentent pas, à raison de ce qui se passe autour de nous, combien leur opinion est souverainement ridicule ». Il y avait donc déjà à cette époque lointaine, des gens qui croyaient au mouvement de la terre mais ils étaient ridiculisés. L'erreur passait pour vérité, et la vérité était considérée comme une erreur. Rares sont aujourd'hui les hommes qui croient à la mobilité du ciel par rapport à la terre, mais malgré l'instruction distribuée à tous, nombreux encore sont ceux qui ne peuvent se représenter la rotundité de la terre et ils sortent l'argument ancien : il est impossible qu'il y ait des hommes ayant la tête en bas. Ceux qui ont la tête en bas, ce ne sont jamais eux, bien



Le grand argument du VI<sup>e</sup> siècle contre la rotundité de la terre.

entendu. Ce sont toujours ceux de l'autre hémisphère. Nous avons constaté maintes fois ce raisonnement. Faites aussi cette expérience.

Dans *Lectance (Div. instit. I, III De falsa sapientia, 14-1* [Du faux savoir] on lit : « Est-il possible qu'il se trouve quelqu'un d'assez stupide pour croire qu'il y a des hommes dont les pieds sont au-dessus de la tête ? »

Plutarque dans *De Plautis Philosoph* 10, exprime la même opinion.

Enfin rappelons aussi que saint Augustin (*De Civ. Dei, XVI-9*) nie la rotundité de la terre parce que l'Écriture Sainte n'en fait pas mention et que tout ce que dit l'Écriture a toujours été vérifié.

**DECIMALISATION.** — « Pourquoi, nous fit un jour remarquer un partenaire au cours d'une discussion, n'a-t-on pas introduit le système décimal dans la division des jours et des heures ? On a bien su l'étendre aux poids et aux monnaies ». Il est assez étrange, en effet, que nous ayons conservé là un système duodécimal : la journée de 24 heures divisée en deux parties de 12 heures, le jour et la nuit, l'heure divisée en 60 minutes, composées chacune de soixante secondes. L'année conserve aussi ses 12 mois.

Peut-être cela tient-il au fait que la réforme eut apporté à nos mœurs de trop grands changements. Ne s'efforce-t-on pas en vain depuis un siècle d'unifier le calendrier sans y parvenir ?

Peut-être cela tient-il aussi à la circonstance qu'il s'agit de mesurer le temps et non plus des données empruntées à l'espace. Les deux systèmes se rejoignent cependant par leur base. L'unité métrique est une portion d'un méridien. Or, les limites des fuseaux horaires sont-elles autre chose que des méridiens ? Sans doute, mais les fuseaux horaires sont délimités par le déplacement de la terre autour du soleil, donc par un mouvement. Y n-t-il une raison astronomique qui justifie la division en 24 fuseaux ? Nous ne le pensons pas. La mesure semble bien être aussi purement conventionnelle.

Nous croyons bien nous trouver là en présence d'un beau cas où la tradition l'a emporté sur la logique. Et des raisons humaines l'expliquent.

On souffrait de la diversité des systèmes de poids et de mesures, de la façon de concevoir les systèmes monétaires. Leur multitude était une complication dans les relations d'affaires ; chacun sentait le besoin d'apporter de l'unification. On se résolut, (non sans peine d'ailleurs) à faire l'effort d'adaptation à un système nouveau. Tandis que les hommes ne souffrent nullement de la division du jour en 24 heures de 60 minutes. Cette manière de diviser le temps était universellement établie. Le besoin d'étendre la decimalisation jusque là ne se faisait pas sentir. Bien au contraire, un changement eut apporté un trouble général et profond dans les mœurs sans résultat pratique. L'homme ne se soucia pas d'étendre sa logique jusque dans ce domaine.

**L'ATLANTIDE, MYSTERIEUX PROBLEME** — Une légende vieille comme l'humanité, et dont on ne sait si, au fond, elle ne contient pas un peu de vérité, c'est celle de l'Atlantide, mystérieux continent situé dans l'Atlantique entre l'Europe et l'Afrique, d'une part, et l'Amérique d'autre part. Ce problème n'est nullement élucidé. Rien ne permet d'affirmer que ce continent a réellement existé. Aussi est-il exclu des préoccupations des géographes, et les atlas n'en font, cela va de soi, aucune mention. Cependant au fur et à mesure que s'écoulaient les siècles, et que

les conceptions scientifiques s'améliorent, il y a toujours eu des hommes qui, utilisant les données nouvelles de la science, rajeunissent le problème et l'entretienement.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, les géographes n'hésitaient cependant pas à introduire cette hypothèse dans leurs œuvres, et l'arias d'Athanasie Kircher donne un tracé supposé de ce continent. (Remarquer la façon dont cette carte est dressée, tout à fait en opposition avec nos usages actuels. Le sud est en haut, le nord en bas, l'Europe



L'Atlantide, d'après le *Mundus Subterraneus* d'Athanasie Kircher, célèbre astronome du XVII<sup>e</sup> siècle (1664).

est à gauche et l'Amérique à droite. Question d'habitude et de conventions. Si dès l'enfance on nous habituait à lire ainsi, une carte, nous ne serions pas déroutés). En 1935, un livre écrit dans une collection bien sérieuse, celle de Payot, contient un exposé des hypothèses relatives à l'énigme de l'Atlantide, (272 p., 23 fig. et des cartes). Ce livre où la question est présentée très objectivement, a pour auteur Alexandre Beismertrig : *L'Atlantide*.

L'auteur après avoir réuni tous les éléments pour et tous les éléments contre, n'ose prendre position.

En réalité, l'Atlantide est-elle une légende ou eut-elle une existence ? Il y a une égale témérité, une égale imprudence à se ranger d'un côté ou de l'autre.

## Bibliographie

*Annuaire de la Commission Nationale Belge de Folklore*, 200 p. Edit. Ministre de l'Instruction publique, 155, rue de la Loi, Bruxelles, 1950. Prix : 50 francs.

Cet annuaire, le deuxième que publie la commission, contient surtout la Bibliographie du Folklore Belge pendant les années 1940-1948. Il est recommandé aux folkloristes. Ce volume ne contient que la Bibliographie d'expression française. La Bibliographie d'expression flamande fera l'objet d'un autre volume, prêt à sortir de presse.

G. DANSAERT. — *Naupel armorial Belge*, 438 p. illustr. Edit. Moorhamers, 95, Marché aux-Herbes, Bruxelles, 1940.

Précédé d'un clair exposé de l'art héraldique, donne un répertoire alphabétique de toutes les familles belges ayant le droit de porter des armoiries et la description de celles-ci.

*La Musique en Belgique*, 488 p. illustr. Edit. « La Renaissance du Livre », 1950.

Sous la direction d'Ernest Claesson, décédé au moment où paraissait l'ouvrage, et de Ch. Van den Bortem, c'est-à-dire les personnages les mieux qualifiés pour aborder ce sujet vaste et complexe, ce livre, à la fois historique, biographique et bibliographique, devient un livre de base pour tout qui veut s'intéresser à la musicologie nationale.

Ont collaboré : M<sup>lle</sup> Suz. Clerckx et Irène Bogaert, le R. P. Kreps et MM. Val. Denis et Rob. Wangermée. De nombreuses planches en couleurs sont parsemées dans le livre.

V. TREFOIS CLEMENS. — *Ontwikkelingsgeschiedenis van onze landelijke architectuur*. 500 p. illustr. Edit. De Sikkel. Anvers. 1950.

Nous avons manqué jusqu'à ce jour en Belgique de publications d'ensemble sur la construction rurale. Cet ouvrage particulièrement illustré et bien que la partie flamande ait été plus feuillée, peut être considéré comme le meilleur qui soit.

Robert DUMOULIN. — *La Révolution de 1830*. 168 p. + 1 carte. Collection « Notre Passé ». La Renaissance du Livre. 1950.

Il ne s'agit pas d'un malaxage de tant de livres écrits sur l'événement qui aboutit à la création de la Belgique en Etat indépendant, mais, tout en devant bien rappeler des faits connus, l'auteur apporte des points de vue nouveaux inspirés de documents inédits.

Suzanne TASSIER. — *La Belgique et l'entrée en guerre des Etats Unis (1914-1917)*. Collection « Notre Passé ». Renaissance du Livre. Bruxelles. 1950.

Avec sa clarté habituelle, l'auteur expose l'évolution des idées en Amérique à l'égard du conflit européen et notamment à l'égard de la Belgique, victime d'une agression commise en infraction aux traités et aux lois de la guerre. L'aide et le secours américains sont ensuite analysés.

J. VERBESSELT. — *Het Parochiewezen in Brabant. tot het einde van de 17<sup>e</sup> eeuw*. 1<sup>re</sup> partie. 520 p. Impr. Peeters. Léau. 1950.

Les lecteurs de « Brabantse Folklore » ont eu la primeur de quelques passages de cet important ouvrage qui comprendra 10 volumes. L'origine lointaine des paroisses, précédant souvent celle des communes ou des seigneuries y est patiemment recherchée. C'est donc une contribution importante autant à l'histoire de nos institutions civiles qu'à celles de nos institutions religieuses comme le titre pourrait le faire croire. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette importante entreprise.

H. BAYENS. — *Het Burgerhuis van de 17<sup>e</sup> en de 18<sup>e</sup> eeuw in Brabant*. 140 p. illustr. De Sikkel. Antwerpen. 1950.

L'auteur limite ses recherches au Brabant flamand, contrée au sujet de laquelle il reproduit un nombre considérable d'habitations anciennes, typiques, tantôt de fort bon goût, tantôt pittoresques.

*Uccle au Temps jadis*. — 312 p. très nombreuses illustrations. Edit. Uccle Centre d'Art. 1950.

Publié sous la direction de Charles Viane, ce livre est un plaisant recueil à la fois historique et folklorique. L'objectif poursuivi par l'équipe de collaborateurs est d'intéresser les habitants de leur commune à son passé, et leur expliquer ce qu'ils peuvent encore y voir chaque jour. Leur tâche étant ainsi délimitée, on peut les féliciter de l'avoir réalisée avec succès.

Joseph COPPENS. — *Dictionnaire Aclot*. 420 p. Edit. Fédération Wallonne du Brabant. 1950.

Excellent ouvrage consacré au parler populaire de la ville de Nivelles. Des notes étymologiques ont été rédigées par H. Ferrière. Des dessins de P. Collet illustrent le livre. Les définitions et explications des termes contiennent de précieuses et curieuses indications d'ordre folklorique. Il convient de féliciter l'auteur de son patient et minutieux travail et la ville de Nivelles d'avoir pris le travail sous son patronage.

R. M. LEMAIRE. — *La formation du style gothique brabançon*. 250 p. illustr. Edit. Nederlandse Boekhandel. 1949.

Cet ouvrage, partie d'un ensemble : origines du style gothique en Brabant, est consacré aux églises de l'ancien quartier de Louvain. Ouvrage à recommander tant par l'intérêt des textes que par la richesse des planches et la clarté des dessins.

Pierre RECHT. — *Les Biens communaux du Namurois et leur partage à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*. 288 p. + une excellente carte. Edit. Etablissements Bruylant. Bruxelles. 1950.

Cet ouvrage est publié avec le concours de la Fondation Franqui et du Ministère de l'Instruction publique. C'est une importante contribution à l'histoire agraire et du droit rural de la

Belgique. La situation des classes rurales à la fin de l'ancien régime y est très bien discutée.

L'auteur montre bien que l'existence des biens communaux, fort étendus dans le passé, n'était plus en rapport avec l'évolution économique générale et que leur disparition, leur partage, tout en lésant des droits acquis, a été favorable à la fois au rendement agricole et à l'expansion de la population.

Maurice PIRON. — *Tchantchès et son évolution dans la tradition liégeoise*. 120 p. + 9 pl. hors texte. Publication de l'Académie royale de Belgique. 1950.

Le type populaire liégeois fait l'objet d'une étude fouillée au cours de laquelle l'auteur corrige bien des idées fausses. Une fois de plus nous voyons combien la réalité cède facilement le pas devant des créations de l'esprit et combien celles-ci finissent par être acceptées par tout le monde comme si elles étaient la réalité.

VAN GASSEN. — *Geschiedenis van Ninove*. 1<sup>re</sup> partie. 112 p. illustr. Edit. « De Toren », Ninove. 1949.

Aux confins du Brabant, cette ville a eu son existence étroitement mêlée à celle de notre Province. Les bras qui y ferme la Dendre en ont fait un lieu d'établissement idéal pour les populations préhistoriques et un point militaire important dans la suite des temps.

Maurits GUSSELING. — *Toponymie van Oudenburg*. 280 p. + cartes. Commission royale de Toponymie et de Dialectologie. 1950.

Le glossaire proprement dit, auquel sont consacrées 126 pages, est précédé d'un exposé de la méthode suivie par l'auteur, d'un aperçu historique de la commune depuis 1084, d'une recherche sur l'étymologie du nom et des considérations utiles à la situer géologiquement.

Francis DUMONT. — *La contre-révolution brabançonne dans la presqu'île de Chimay (1789-1791)*. 184 p. + 1 carte et dessins. Edit. Gothier, Liège. 1947.

Cet appendice qui tel une hernie, étranglée même, qui se trouve au sud du pays, a souvent été négligé par les historiens. Sa situation lui donne cependant des traits particuliers et il est

curieux de voir quelles y furent les répercussions des événements se passant dans le reste de la Belgique et en France. La présente monographie nous le montre pour la révolution brabançonne.

Jean PURAYE. — *Dominique Lampson (1552-1599)*. 124 p. Ed. Desclée De Brouwer. 1950.

L'humanisme au pays de Liège est peu connu encore et il convient de se réjouir d'en voir se développer l'étude. Ce livre, consacré à un humaniste, montre aussitôt l'intérêt qu'il y aurait à voir se poursuivre l'étude de cette question. La présente monographie est préfacée par M<sup>lle</sup> Marie Delcourt.

J. GESSIER. — *Virgili ?* 80 p. illustr. + fac simili du livre populaire flamand *Virgilius*. Edit. « De Vlijt », Antwerpen.

C'est-à-dire que l'auteur travaille sur un exemplaire flamand d'un livre populaire aussi bien en France et en Angleterre. Il fait d'ailleurs une critique comparative de ces diverses éditions en s'attachant à certains épisodes particulièrement plaisants et même scatologiques.

Roger LECOTTE. — *Essai bibliographique sur les Compagnonnages*. 180 p. Edit. Plon, Paris. Collection « Présences », 1951.

Le terme compagnon ne répond pas dans ce titre à ce qui est employé chez nous dans les anciens métiers. Il vise des groupements de travailleurs qui accomplissaient un « Tour de France » en exerçant leur métier et toutes les associations ouvrières à forme initiatique. Cet aspect du problème a peu été étudié chez nous ou tout au moins s'est montré peu révélateur. Il serait cependant étonnant que ce régime qui fut développé en Allemagne et en France ne l'ait pas été chez nous également. Il serait agréable à l'auteur de recevoir des renseignements éventuels sur cette forme de compagnonnage en Belgique.

John MEIER. — *Almengrab und Rechtsstein*. 160 p. illustr. Akademie Verlag, Berlin. 1950.

L'Académie des Sciences de Berlin édite ce travail fort documenté sur le rôle des pierres en justice. Le sol belge en englobé dans la zone de l'exploration et des considérations sont présentées sur nos mégalithes et sur nos perrons.



*Almanach wallon 1951, littéraire et artistique*. — 176 p. rehaussées de dessins. Chez Van Cromphout à Lessines, ou chaussée de Helmet, 178, Bruxelles. Prix : 50 francs.

Cinquième de la série, ce coquet ouvrage se distingue des almanachs courants par sa belle tenue littéraire. Il fait connaître et apprécier les auteurs d'expression française du pays ; il exprime aussi tantôt avec émotion, tantôt avec humour, le caractère de la région, l'esprit de ses habitants. Phénomène curieux à constater : tandis que tout augmente, en imprimerie notamment, le prix de ce volume, tout en contenant la même quantité de matière, est ramené de 50 fr. à 30 fr. L'édition de luxe est maintenue à 100 fr.

Paul BONENFANT. — *La Charte de fondation du chapitre de Sainte-Gudule à Bruxelles*. 76 p. + 7 planches. Edit. Commission royale d'Histoire. Palais des Académies, Bruxelles, 1950.

Importante note critique au sujet de cette question où de nombreux faux sont venus troubler le problème et en ont rendu la solution délicate.

A. M. BONENFANT - FEYTMANS. — *Le problème des enfants trouvés à Bruxelles au XVII<sup>e</sup> siècle*. 20 p. plus illustr. Extr. du Bulletin de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles, 1950.

Problème examiné en fonction d'un tableau du peintre Pierre Meert, catalogué sous le titre : « Les maîtres des enfants trouvés distribuant des pains et des vêtements ».

*Le patrimoine artistique de l'assistance publique de Bruxelles*. 94 p. + 33 planches. 1950.

A part les amateurs, le grand public ignore souvent que la Commission d'Assistance de Bruxelles possède un riche trésor d'archives et d'œuvres d'art. Il ignore que ces collections sont accessibles au public. Un catalogue descriptif vient d'en être dressé, précédé d'une excellente introduction rédigée par M<sup>me</sup> Bonenfant-Feytmans.

Georges Patrick SPEECKAERT. — *Saintes en Brabant. Ses origines et son histoire (680-1914)*. 48 p. + hors-texte. 1950.

Courte mais bonne monographie d'un village brabançon, célèbre surtout par le culte que l'on y rend à sainte Renelde.

F. POUJON. — *Les Châteaux du Brabant*. 52 p. + 32 planches. Edition du Cercle d'Art, Bruxelles, 1949.

Publié sous les auspices du Commissariat général du Tourisme. Une longue introduction, intéressante, consacrée à des considérations générales, historiques, architecturales, puis une série de belles photos, château par château, accompagnée de commentaires courts et précis, tel est le contenu de ce petit ouvrage.

Jean GESSLER. — *Tortures et Supplices « modérés » sous l'ancien régime*. Revue Belge de Philologie et d'Histoire, XXVIII, n<sup>o</sup> 1, 1950.

Jean Gessler publie en ce moment dans diverses publications de nombreux travaux concernant les usages de la Justice dans le passé. Nous en avons donné nous même dans les deux éditions de notre revue. Nos lecteurs, intéressés à cette question, trouveront d'utiles renseignements dans l'étude que nous signalons ici. Si les supplices décrits sont qualifiés de « modérés », qu'étaient donc les autres ?

Jules PEUTEMAN et Albert PUTERS. — *Le Château de Streversdorp à Montzen*. Commission des Monuments et des Sites, 1949.

Ce château et ses abords, tel qu'ils sont dans leur état actuel, constituent un ensemble vraiment digne de conservation. Que de choses intéressantes encore dans notre pays et peu connues. Sachons gré à ceux qui se dévouent à les sauver. La Commission royale des Monuments et des Sites, sur proposition des deux auteurs, qui nous ont envoyé leur rapport, vient d'être saisie d'une proposition de classement.

A. DE LAET. — *Werd Sinto Reinilde te Condé of te Kantich geboren ?* 50 p. illustr. 1950.

L'auteur s'attache à montrer que sainte Renelde est née non à Condé, comme on le prétend, mais à Contich.

A. BERTRANG. — *Le Héléchsmar arlonais*. 16 p.  
+ 5 illustrations. 1951.

A propos de l'inauguration du nouveau géant arlonais, l'auteur fixe la graphie du nom sous cette forme. Il en profite pour apporter des précisions sur le personnage dont il évoque le souvenir (courtier de mariage, entremetteur entre jeunes gens et jeunes filles) et les circonstances dans lesquelles il fonctionnait (foire aux épousailles). Ajoutons que nous nous rallions à la thèse de l'auteur selon laquelle, bien que nouveau venu, ce géant est folklorique.

T. BEERTJE. — *Volkshundige Almanak*. 60 p. illustr.  
Drukkerij Graphica. Brugge. 1951.

Edité par le « Bond van Westvlaamse Folkloristen », contient des articles sur les anciennes étuves brugeoises, sur les particularités d'un lieu dit : « Op den Hoorne » situé entre Moerkerke et Middelbourg, sur une kermesse à Ostende vers 1800, sur les enseignes à l'aube, etc.

J. VAN DER VEN. — *Petits travaux sur la Boulangerie en Hollande*.

L'auteur continue à publier une série de petites plaquettes illustrées sur le métier de boulanger en Hollande.

Nous avons reçu : *Bak oer Limburgse vla* (« Faites plus de tartes du Limbourg »). *De Bakker en het Schoolkind* (« Le Boulanger et l'Écolier »). *De Vrouw in de Bakkerij* (« La femme dans la Boulangerie »). *Het Wikkeldkind en het Gebaortedbrood* (« Le nouveau né et le pain de naissance »). *Met de Kromme ari: gaan* (« Le pain du premier né »).

Du même auteur signalons un travail sur le *Ronmalpot*.

*Bulletin de la Commission royale de Toponymie et de dialectologie*. 116 p. XXIV. 1950.

Volumes toujours bien nourris. Susceptibles d'intéresser les folkloristes, signalons : Tavernier-Vereecken : *Dierensoortnamen van mensennamen afgeleid*. (« Les noms d'animaux dérivés de noms d'hommes ») et de J. Dupont : *Uenspiegel 1350 - 1950 ?* où l'auteur ne se préoccupe naturellement pas des aventures du personnage, mais des expressions, sous leur aspect phonétique.

Les bibliographies française et flamande de l'année sont comme d'habitude contenues dans le volume. Elles y font l'objet

de deux bibliographies distinctes, conçues selon des plans différents.

*Bulletin de la Société royale Belge d'Anthropologie et de Préhistoire*. T. 50. 1948.

La société rattrape tout doucement ses années perdues. Des communications publiées, nous ne pouvons retenir ici que celles qui ont un caractère ethnologique les mettant en rapport avec les problèmes folkloriques. Cette discrimination n'implique nullement une critique de la valeur des autres. Signalons celles de M<sup>lle</sup> Gripekoven : *Image votive bouddhique, Au pays des Matmatos, Ceintures magiques des Dayaks de Bornéo*, celles de Florent Mertier : *Le Dragon chinois, son culte et ses fêtes, Du sens primitif de l'antique et célèbre figure divinatoire des taoistes chinois et japonais*.

*Annales du XXXII<sup>e</sup> Congrès de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique* (1947).

Sous la direction de A. Jansen et A. Van Herck, les travaux de ce congrès tenu à Anvers sont publiés en un volume (1<sup>re</sup> partie). A la table nous voyons les communications folkloriques suivantes :

Het ontsman van de Nederlandse Volksboeken (L. De Bneno), *Buitenlandse oorsprong van de Antwerpse en Mechelse Volkermaken* (J. De Schuyter), *Bedevaart - onderzoek aan de Leuvense Universiteit* (J. Van Haver).

Un rapport de M. Welraet est consacré à la création d'une commission d'Histoire de la guerre en Belgique. Il est étonnant que l'on ne s'attache pas à recueillir ces archives. En 1920 déjà, notre service avait commencé à récolter celles du Brabant. A la suite de cette enquête une Commission nationale avait été créée. Elle a réuni un important matériel. Les archives de la seconde guerre ne seraient-elles donc pas recherchées ? Ce serait une inacceptable lacune.

*Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*. — 104 p.  
+ 50 p. tables — illustr. T. LXVII. 1949-1950.

Parmi les 30 études contenues dans ce volume, toutes intéressantes et de mérite, aucune toutefois ne peut être considérée comme folklorique. Quelques unes ont des accointances avec notre science : J. Herbillon, *Les Miracula sanctis Trudonis et la toponymie* ; Jean Hoyoux, *Le carême et l'hygiène au temps d'Erasmus* ; Elisée Legros, *Du philologue à l'historien* ; A. Van Der Linden, *Réflexions sur la préhistoire musicale en Belgique*.

*Annales du Cercle Archéologique du Canton de Soignies.* — 192 p. XI. 1949.

D'un très grand intérêt historique, archéologique, préhistorique pour la région de Soignies, riche en souvenirs, la publication du cercle actif est à recommander. Faute sans doute d'un folkloriste dynamique et compétent, la partie folklorique y est fort réduite. Six courtes notices dans le genre de nos menus-faits et n'est tout. Parmi ses membres le cercle n'en trouverait-il pas un, parmi les jeunes principalement, qui se consacrerait particulièrement au Folklore ?

*Les Dialectes belgo romans.* — T. VII. N<sup>os</sup> 2-3. janvier-juin 1949.

Cette revue, qui apporte tant de contributions utiles à l'étude des dialectes wallons, donne dans ce fascicule deux études dont l'intérêt n'est pas seulement philologique mais aussi folklorique. Ce sont R. Pinon : *Questionnaire sur la danse folklorique en Wallonie* et Beaupain et Herbillon : *Le nom de Saint Macrawe*.

*Eigen Schoon en de Brabander.*

Cette revue va fêter le quarantième anniversaire de sa fondation. *Eigen Schoon* d'abord (1911), *De Brabander* ensuite (1919), fusion des deux publications en 1925 et fondation du Cercle Historique et Archéologique du Brabant Namain. Si on juge l'œuvre dans son ensemble, on ne peut s'empêcher d'en admirer l'ampleur et de féliciter ceux qui l'ont réalisée. On se souviendra en cette circonstance de l'activité de l'Abbé De Vis et on évoquera le souvenir, plus lointain, de M. Lindemans père, avec lequel, dès le début de son existence, notre Service eut les relations les plus cordiales. On doit aussi, à l'occasion de ce jubilé, adresser un particulier hommage à M. J. Lindemans, qui a continué et étendu l'œuvre entreprise par son père.

Après avoir sincèrement exprimé nos sentiments et notre admiration, on nous permettra d'exprimer un regret. Celui de voir paraître dans cette revue des appréciations pas toujours aimables et pas toujours justifiées à l'égard de notre revue. Pourquoi se plaindre de ce que nous ne signalons pas dans notre bulletin bibliographique la revue « *Eigen Schoon — De Brabander* » ? Si on devait aligner ce que nous en avons dit ici depuis sa fondation et comparer avec ce qu'elle dit de notre revue, nous aurions une fameuse avance. Ensuite les notes publiées par *Eigen Schoon* n'ont pas toujours été très aimables et nous voudrions bien savoir s'il nous est arrivé une seule fois d'adresser à cette publication un seul mot désobligeant.

Le Folklore n'est pas encore tellement apprécié dans le pays que les Folkloristes puissent se payer le luxe de querelles stériles. Ils ont bien plus à attendre au contraire d'une solidarité agissante. C'est la raison d'ailleurs pour laquelle, de notre côté, nous nous sommes toujours abstenus, même si nous en avions le désir, de dire dans nos comptes rendus bibliographiques quoi que ce soit de nature à déprécier n'importe quelle publication.

*Volkskunde.* — X<sup>e</sup>. N<sup>o</sup> 1. 1951.

Toujours appréciables sont les contributions au Folklore apportées par cette revue, cette très ancienne revue, car si elle porte modestement la mention X<sup>e</sup> année, ce n'est là que le millésime de sa seconde série. Elle en est en réalité à sa 52<sup>e</sup> année. Au sommaire du fascicule par lequel débute l'an 1951, nous lisons : Gessler, *Het Heksengewicht in de Kempen* ; Sinnighe, *De achtergrond van een Vlaamse Bezweringsformule* ; Janssen, *Bomenvarering in Waasland* ; van de Graft, *Kermishedjes*.

*Oostvlaamse Zanten.* — XVI<sup>e</sup>. N<sup>o</sup> 1. 1951.

Ce numéro est consacré surtout au compte-rendu de deux jubilé aux quels nous tenons à nous associer. Tout d'abord, à Alost et à Denderleeuw, le centenaire de la naissance d'Alfons De Cock a été commémoré et ensuite le 25<sup>e</sup> anniversaire du Cercle des Folkloristes de la Flandre orientale (*Bond der Oostvlaamse Folkloristen*).

L'œuvre de De Cock n'est plus à magnifier, mais la reconnaissance s'imposera toujours et l'activité du cercle jubilaire, ainsi que sa revue *Oostvlaamse Zanten*, ne peut mériter que des éloges.

*Le Pays gaumais.* — 156 p. illustr. XI<sup>e</sup>. 1950.

Une étude de 40 pages de M. Maget : « Quelques aspects de l'enquête ethnographique » est à signaler à l'attention des folkloristes car elle présente un intérêt valable pour n'importe quelle région et non seulement pour la Gaume. Seules les illustrations relatives à des phénomènes de cette région confèrent à l'étude son caractère régionaliste.

Grâce à cette bonne revue, la région de Virton, dite Lorraine belge, est folkloriquement bien desservie.

*Curia Arduannae.* — 1<sup>re</sup> année. 1950.

Un cercle de recherches historiques et folkloriques, s'est constitué à Lovacherie sur Ourthe. Il est actif et fait du bon

travail. Il a entrepris la publication d'un bulletin trimestriel : « Curia Ardennae », tiré au duplicateur, qui contient, ma foi, bien des renseignements utiles. La région a été peu explorée jusqu'à présent et les chercheurs de l'endroit font de la bien utile besogne. Puissent-ils être compris et soutenus ! Nous les engageons à persévérer. Bon courage.

*Folklore Stavelot-Malmédy.* — 110 p. XIV. 1950.

Le *Souvenir de St-Sigebert*, honoré dans la région, est invoqué par François Bex ; l'article de Yvon Delatte, « La Population de la Principauté de Stavelot-Malmédy en 1544 », bien que très anthropométrique et démographique, contient des données pour des évocations folkloriques. Enfin, Roger Pinon, étudiant la *Lyre Malmédienne*, société locale de musique, sort d'un aspect uniquement historique pour montrer comment la vie d'une contrée est reflétée dans ses chansons folkloriques.

*V. D. C. V.* — Orgaan van de Volkscentrale voor Vlaanderen. Oude Dunklaan, 27. Deurne-Anvers.

Les personnes qui s'intéressent aux danses populaires et également aux chansons et à la musique populaires, trouveront dans le bulletin de la centrale flamande des danses populaires non seulement des indications sur le mouvement très répandu dans cette partie du pays, mais aussi des articles sur des danses ou des chansons.

*Bulletin de la Société Royale « Le Vieux Liège ».* — N° 88. Mai Août 1950.

On s'est beaucoup préoccupé de Saint Remacle ces derniers temps et François Baré a écrit pour le numéro de cette revue que nous signalons ici un article intitulé : « La Légende dorée de Saint-Remacle ».

*Mededelingen.* — (Instituut voor Naamkunde te Leuven). XXV°. 1949.

Dans le volume de cette année nous signalons, en nous plaçant seulement au point de vue de l'utilité qu'elles peuvent avoir pour les folkloristes, les études suivantes : Van Gorp, *Kempische persoonsnamen* ; de Vrieze, *Over de vormaanduiding in West-Vlaamse veldnamen* ; Weynen, *Noordbrabantse plaatsnamen (III) van de Wijer. De spelling der Vlaamse gewentenenamen.*

*Het Oude Land van Loon.* — V. 1950.

Les cercles d'études historiques et archéologiques du Limbourg se sont fédérés, afin de pouvoir entreprendre une action concertée pour le développement culturel de cette province et afin aussi de pouvoir éditer une revue, celle que nous signalons ici. Elle se recommande par la variété et la qualité de ses articles. Nous voudrions toutefois nous permettre une petite critique. La place faite au folklore dans cette publication nous semble bien réduite et c'est tout au plus si nous pouvons retenir pour toute l'année les articles de P. Florentius sur les croix des chemins et des campagnes et de C. Vanderstraeten sur deux pièces inconnues du théâtre hasseltois. Notre remarque n'implique naturellement aucune critique quand à l'intérêt d'ensemble de la publication. C'est plus un vœu qu'une critique d'ailleurs.

*H. O. K.* — (Hoogstraten Oudheidkundige kring — Cercle Archéologique d'Hoogstraten). 168 p. illustrées. XVIII°. 1950.

Le XVIII° volume du Cercle Archéologique d'Hoogstraten est entièrement consacré à une étude très illustrée de Jozef Lauwenys : *Hoogstraten aloude vrijheid.*

*Bijdragen tot de Geschiedenis.* (Bijzonderlijk van het Oud hertogdom Brabant). — 5° série. 5° année. N° 1. Anvers. 1951.

Revue spécialement consacrée à l'histoire de l'ancien duché de Brabant, on y lit dans ce fascicule des notes historiques de P. M. Soeten sur les communes de Olen, Hulsthout, Zoerle. D'intérêt folklorique, la note de la p. 12, sur le char de Saint-Martin à Olen. Frims donne : *Resolutiebank van Oosterweel 1649-1656* ; Havermans : *Landkaart van de Wilmaradoncksedijk* ; Antheunis : *De Franse sansculotten en het Klooster der Engelse Dominikanessen te Brussel (1792-1794).*

*La Vie Wallonne.* — XXIV. 1950.

Si cette publication se préoccupe de toute la vie culturelle en pays wallon, elle y fait une place équitable, proportionnée, au Folklore. Signalons parmi les études folkloriques rencontrées aux sommaires de l'année 1950, celles de R. Pinon sur *Le Folklore musical à l'école* et celle illustrée de A. E. Müller, sur *La Maison ardennaise*, pages extraites d'ailleurs d'un manuscrit volumineux.

actuellement à l'impression chez Desoer à Liège. Nous le signalons d'autant plus volontiers que l'étude de l'habitation avait été trop négligée jusqu'à présent par nos folkloristes.

*La Vie Wallonne.* — 1<sup>er</sup> trimestre 1951.

Contient, entre autres articles : de E. Legros : *Quelques notes de dialectologie et de folklore brabançons d'après les papiers de l'abbé Massaux*; d'Emile Brouette : *La Sorcellerie à Wasseiges et environs en 1609*, et de Jules Herbillon : *Le nom du briolet, vin hutois*.

*Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie.* — Décembre 1950.

Le tourisme, un des grands problèmes de l'actualité, finira par créer son folklore. On se tournera alors vers les études générales dans le genre de celle publiée par R. Sevrin : *L'actualité touristique en Belgique*, inspirée par des considérations géographiques.

*L'Intermédiaire.* — N° 32. Mars 1951.

Le bulletin bimestriel du Service de Centralisation des Etudes généalogiques et Démographiques de Belgique, contient d'utiles indications pour tous ceux qui s'intéressent à la généalogie. Parfois aussi un article général ou des références relatives à une personnalité historique comme par exemple Jeanne d'Arc dans le numéro que nous signalons ici.

*Bulletin de la Ligue des Amis de la Forêt de Soignes.* — 52<sup>e</sup> année, n° 1 janvier, et n° 2 avril 1951.

Ce sympathique bulletin créé pour la défense d'un site grandiose et bienfaisant, contient de sévères critiques du sauvage projet de construction d'une autostrade coupant en deux la Forêt de Soignes. Il est souhaitable de le soutenir dans ces efforts.

*Revue du Touring Club.* — 57<sup>e</sup> année, N° 4, février 1951.

On ne peut pas demander à une revue de ce genre, dont l'objectif est touristique et non folklorique, qu'elle publie des articles nettement folkloriques. Aussi avons-nous rarement l'occasion de signaler un article à l'attention de nos lecteurs en raison de l'un

ou l'autre fait peu connu ou inédit qu'il contient. Citons ici l'article de A. Jacobs : « Funérailles en Flandre ».

*De Autoloerist.* — Orgaan van de Vlaamse Automobilistenbond. St-Jakobsmarkt, 45, Antwerpen. 1-3-1951.

On trouve parfois dans des revues ou on s'y attendrait le moins des articles sur des sujets en apparence tout à fait étrangers à leur programme. C'est ainsi qu'on peut lire dans le numéro ci-dessus renseigné un article illustré de Mark van Hemelryk sur *Sanderus en de Iconografië onzer steden, kastelen en dorpen*. Qui, en effet, s'intéressant à l'état ancien de nos provinces au XVII<sup>e</sup> siècle, n'est appelé à consulter le Sanderus ? Les Brabançons en particulier feuilletant toujours la « *Chorographia Sacra Brabantiae* ».

*Les questions liturgiques et paroissiales.* — XXXI<sup>e</sup>. N° 4, juillet-août 1950. Abbaye du Mont César à Louvain.

Revue très spécialisée, trop même pour que nous ayons souvent, malgré son intérêt, l'occasion de la signaler. Dans ce fascicule on peut lire un article de dom Van Humbeek sur l'origine de l'évolution des Stalles qui meublent nos églises. Il conduit à modifier bien des idées traditionnelles qui leur sont relatives.

*Paroisse et Liturgie.* — 55<sup>e</sup> année. Mars-Avril. N° 2. 1951.

Éditée par l'Abbaye de Saint-André, cette revue, bien que s'occupant de liturgie, contient des renseignements susceptibles d'intéresser les folkloristes, appelés souvent à distinguer ce qui dans les usages est conformiste ou non. Ainsi dans ce fascicule en est-il des articles de Dom Maertens : *Commentaire des funérailles*, et de l'Abbé Melherbe : *Le Castrum doloris ou catéfalque des Services funèbres*.